



Centre d'information
sur le **Bruit**

ENQUÊTE SUR L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DU BRUIT LIÉE À LA CRISE SANITAIRE

Rapport final
Juillet 2020

www.bruit.fr
contact@cidb.org
Tél. : +33 (0)1 47 64 64 64
Fax : +33 (0)1 47 64 64 63

12/14, rue Jules Bourdais
75017 Paris - France

Siret: 313 296 717 000 33
Association la loi de 1901
reconnue d'utilité publique



Sommaire

Contexte et objectif de l'enquête	3
Méthodologie	4
I. Présentation de l'échantillon	5
I.1. Répartition géographique des répondants	5
I.2. Composition de l'échantillon	6
I.3. Les caractéristiques du logement	9
II. Évolution de l'environnement sonore avant, pendant et après le confinement	13
II.1. Les bruits des transports	13
II.2. Les bruits liés à l'activité économique	15
II.3. Les bruits domestiques	18
II.4. Les bruits des animaux	20
II.5. Les changements d'habitudes pendant le confinement	22
III. Les effets ressentis sur la santé	23
III.1. Les effets positifs	23
III.1. Les effets négatifs	24
IV. Intentions de changements des comportements	25
V. Évolution de la sensibilité au bruit	26
VI. Les moyens d'actions pour améliorer la qualité de l'environnement sonore	30
VI.1. Amélioration de l'environnement sonore par la réglementation	30
VI.2. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit à la source	33
VI.3. Améliorer l'environnement sonore en optimisant la gestion des trafics	36
VI.4. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit dans sa propagation	37
VI.5. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit à la réception	37
VI.6. Améliorer l'environnement sonore par des actions sur l'urbanisme et l'aménagement	38
VI.7. L'éducation et la sensibilisation au cœur de l'amélioration de l'environnement sonore	39
VI.8. Les acteurs-clés du changement	42
VII. Synthèse de l'enquête	45
Annexes	50
Liste des tableaux et graphiques	83

Contexte et objectif de l'enquête

Le confinement de notre société a été imposé par l'épidémie de la Covid-19 du 17 mars au 11 mai 2020. Les Français ont vécu, pour la plupart, durant 55 jours, confinés chez eux afin de limiter la propagation de la maladie.

Cet arrêt brutal des déplacements et des activités économiques a engendré une réduction considérable du bruit dans l'environnement. Selon les relevés sonométriques réalisés par différents observatoires du bruit en France (Bruitparif, Acoucity) une baisse de l'énergie sonore de 50 à 80 % le jour et jusqu'à 90 % la nuit a été observée. En l'absence des bruits générés par nos activités à l'arrêt, les populations urbaines ont découvert un environnement sonore totalement nouveau permettant, pour certains, de sortir de la confusion sonore et tendre l'oreille pour écouter une nouvelle partition sonore ; d'autres au contraire ont subi diverses nuisances sonores propres au voisinage.

Le Centre d'information sur le bruit (CidB) a souhaité évaluer l'impact de cette situation inédite en termes de perception de l'environnement sonore de chacun. La période de confinement a-t-elle eu un effet sur la santé (sommeil, gêne, stress) et sur les activités quotidiennes (échanges, concentration...). La sensibilité au bruit des Français a-t-elle évolué après le confinement ? Ont-ils profité du confinement pour repenser leur rapport à l'environnement sonore en termes de mobilité, d'habitat, de relations sociales ? Ont-ils réfléchi à des actions à mettre en œuvre pour améliorer durablement la qualité de l'environnement sonore ?

Une vaste enquête sur l'évolution de la perception du bruit liée à la crise sanitaire a ainsi été lancée au niveau national, entre le 26 mai et le 26 juin 2020¹. Sur le fond, l'objectif de cette enquête est de mieux comprendre la relation que les Français entretiennent aujourd'hui avec leur environnement sonore.

¹ Le questionnaire utilisé lors de l'enquête est présenté en annexe 1

Méthodologie

L'enquête a été réalisée via le site internet du CidB, bruit.fr. Elle a été diffusée via les réseaux professionnels de l'association, les réseaux sociaux et la presse écrite. Elle a recueilli 2109 questionnaires dont 1996 ont pu être validés.

Cette enquête est basée sur une population de volontaires et n'a pas pour ambition de représentativité à l'échelon national. Il n'a pas été procédé à un échantillonnage aléatoire ni à un redressement de l'échantillon par la méthode des quotas. Il faut tout de même noter qu'une partie des répondants accèdent au site bruit.fr pour trouver des réponses à leur gêne et d'autres ont découvert l'enquête sur les réseaux sociaux ou la presse écrite.

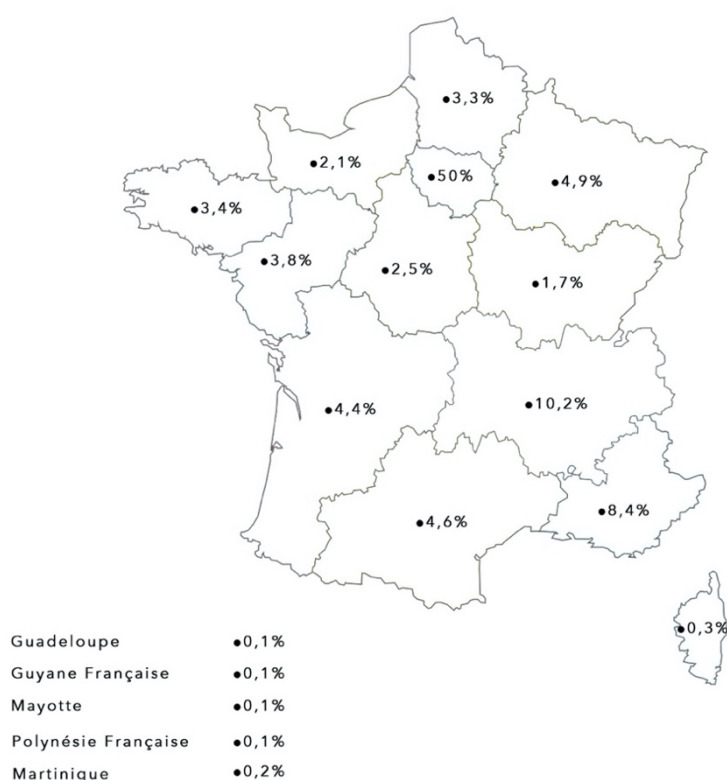
Des analyses descriptives, univariées et bivariées, ont été effectuées à l'aide du logiciel SPSS. Le Khi-deux (χ^2) permet de savoir si les pourcentages observés sont dus ou non au hasard et si l'on observe vraiment un lien entre deux variables².

² Lorsque le khi-deux est significatif à $p < 0.05$ cela signifie qu'on a 5% de chance de conclure à tort que les variables considérées sont liées.

I. Présentation de l'échantillon

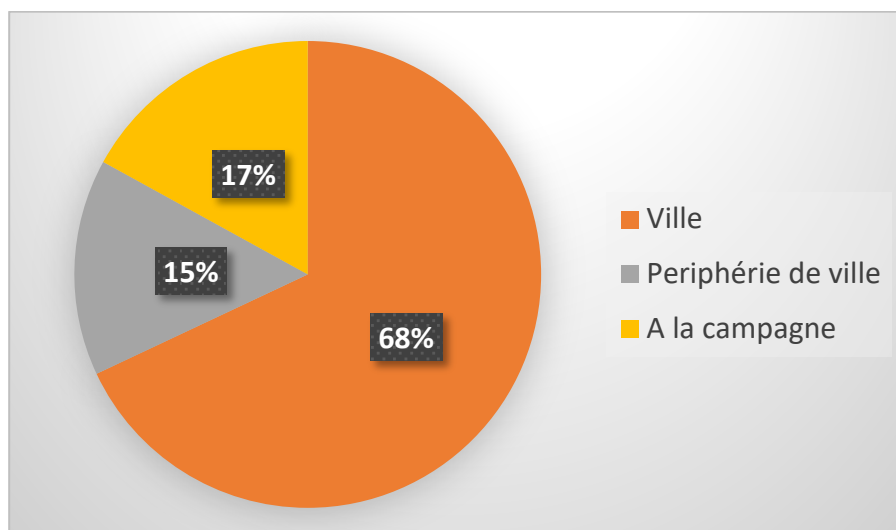
I.1. Répartition géographique des répondants

Toutes les régions françaises sont représentées dans le panel de réponses à l'enquête. L'Ile-de-France constitue la moitié de l'échantillon ; viennent ensuite les régions Auvergne - Rhône-Alpes (10,2%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,4%), Grand Est (4,9%), Occitanie (4,6%) et Nouvelle Aquitaine (4,4%).



Graphique 1 : Répartition géographique des répondants par région

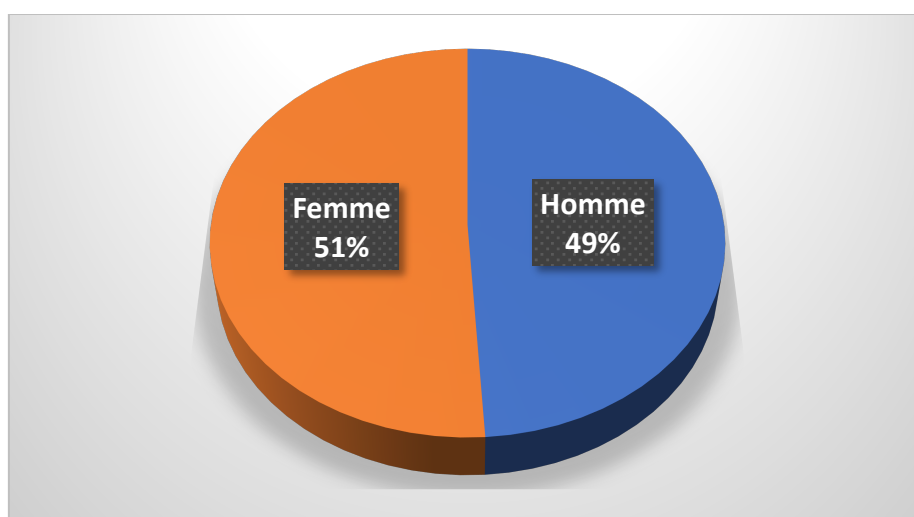
L'échantillon est majoritairement composé de citadins puisque 68% habitent en zone urbaine ou péri-urbaine (15%) et 17% vivent la campagne.



Graphique 2 : Répartition par type de lieux d'habitation

I.2. Composition de l'échantillon

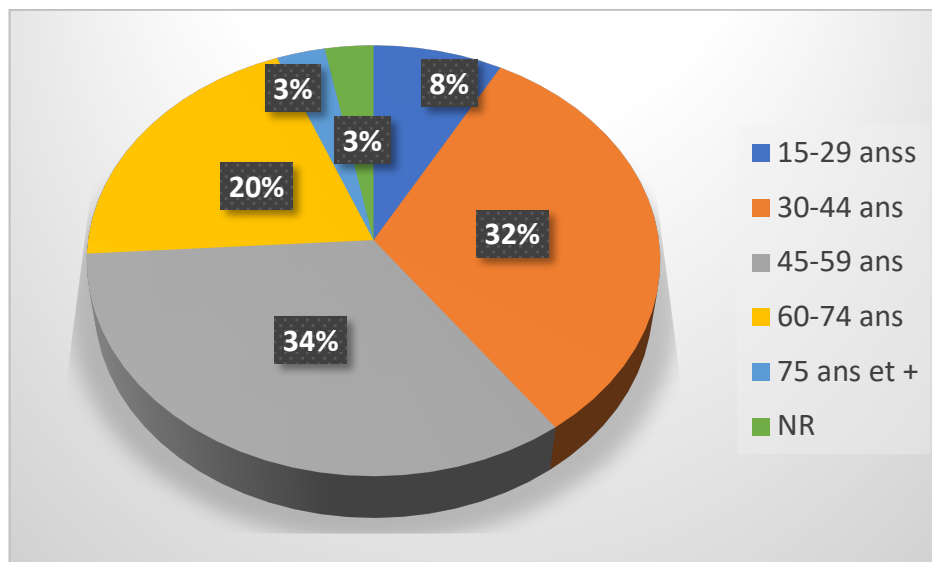
La population ayant répondu au questionnaire en ligne est composée de 51% de femmes et de 49% d'hommes³.



Graphique 3 : Répartition selon le sexe

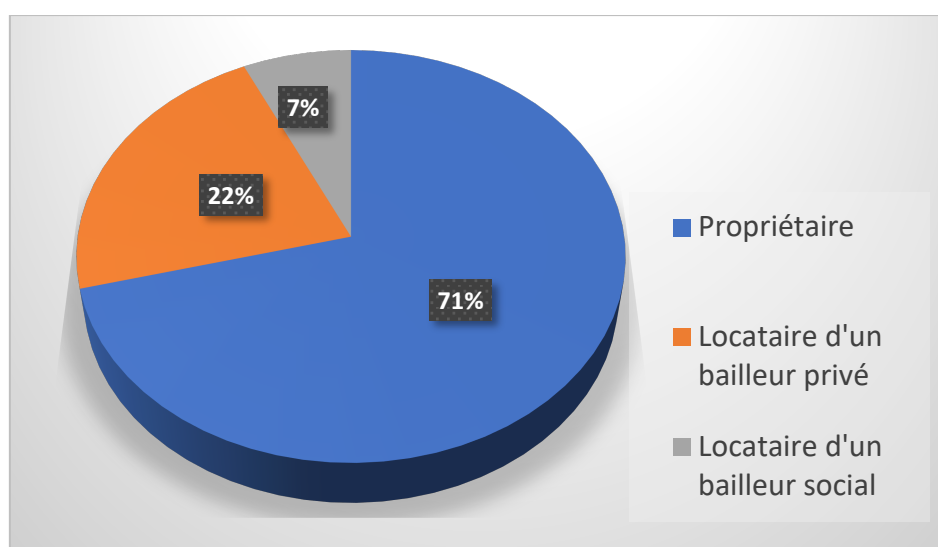
³ Pour information, la répartition du sexe selon l'INSEE (2019) est de 51% d'homme et de 49% de femmes.

La moyenne d'âge est de 48 ans. Les 45-59 ans représentent plus d'un tiers de l'échantillon (34%) suivis par les 30-44 ans (32%), les 60-74 ans (20%) et les 15-29 ans (8%). Cette répartition montre que l'environnement sonore devient une réelle préoccupation pour les plus de 30 ans.



Graphique 4 : Description de la population selon l'âge des répondants

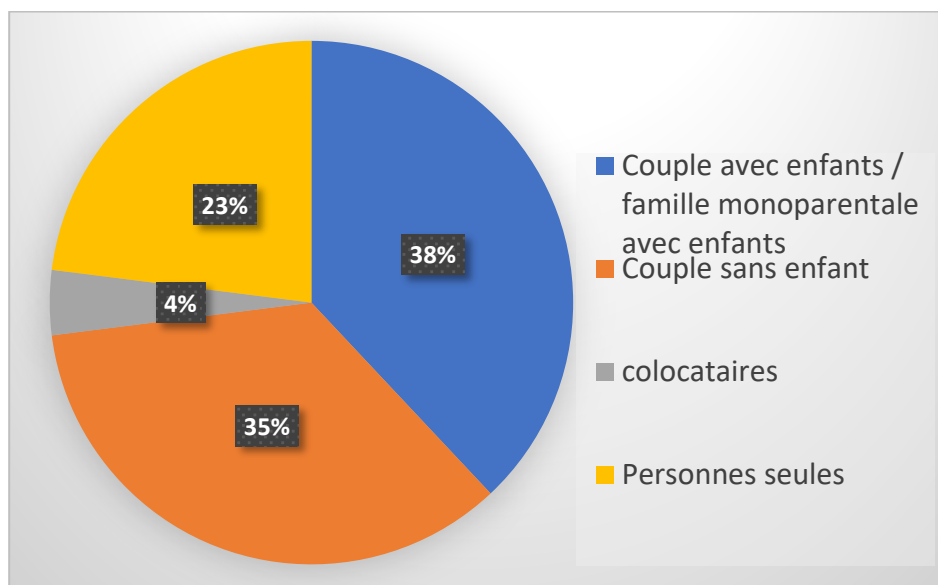
71% des répondants sont propriétaires et 29% sont locataires d'un bailleur privé (22%) ou d'un bailleur social (7%)⁴.



Graphique 5 : Répartition selon le statut d'habitation

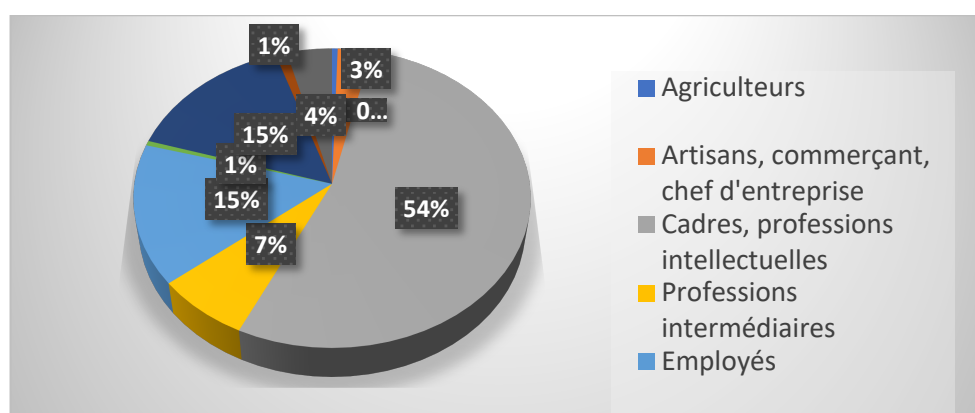
Les couples avec enfants ou familles monoparentales représentent 38% de l'échantillon, 35% sont en couples et 4% sont en colocation. Ils sont 23% à demeurer seuls au domicile.

⁴ Pour information, la répartition de la population selon le statut d'habitation est la suivante (INSEE, 2019) : 58% de propriétaires et 42% de locataires.



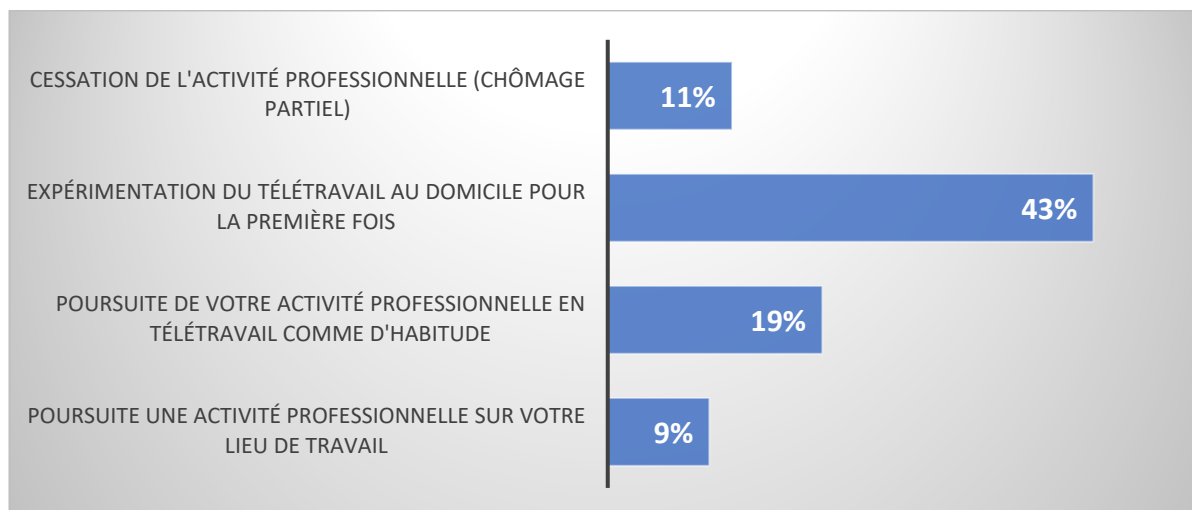
Graphique 6 : Répartition selon la composition des ménages

Dans cet échantillon, plus d'une personne sur deux sont des cadres ou professions intellectuelles, 15% sont des employés ou des retraités, 7% sont des professions intermédiaires. Seuls 3% sont des artisans. 4% n'ont pas souhaité répondre à cette question.



Graphique 7 : Répartition selon la catégorie socio-professionnelle d'appartenance

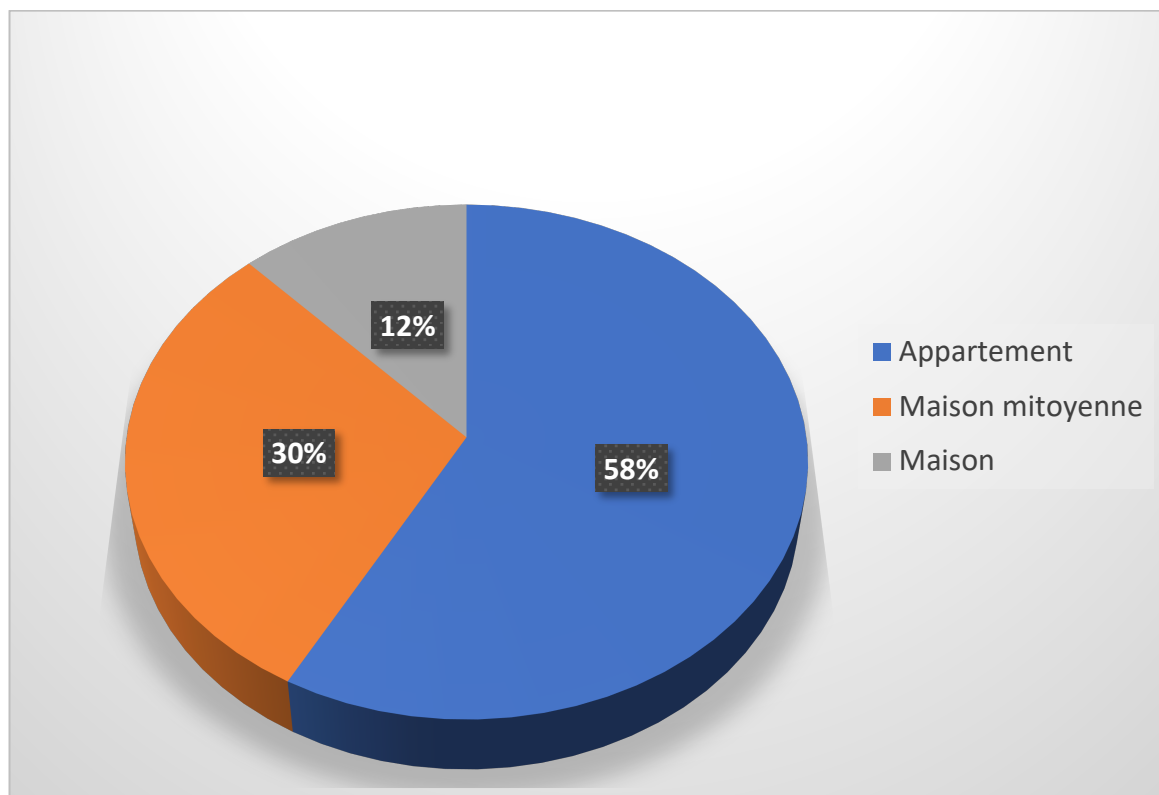
La période de confinement a modifié les pratiques professionnelles pour certains répondants qui ont testé le télétravail pour la première fois (43%) ; d'autres avaient déjà travaillé à distance et ont poursuivi leurs activités professionnelles au domicile pendant le confinement (19%). Ils sont 9% à s'être rendus sur leur lieu de travail. Enfin, 11% des répondants ont cessé leur activité professionnelle durant le confinement. Il faut noter que 19% ne se sont pas prononcés dans la mesure où ils n'exercent pas d'activité professionnelle.



Graphique 8 : Situation professionnelle pendant le confinement pour les personnes en activité

I.3. Les caractéristiques du logement

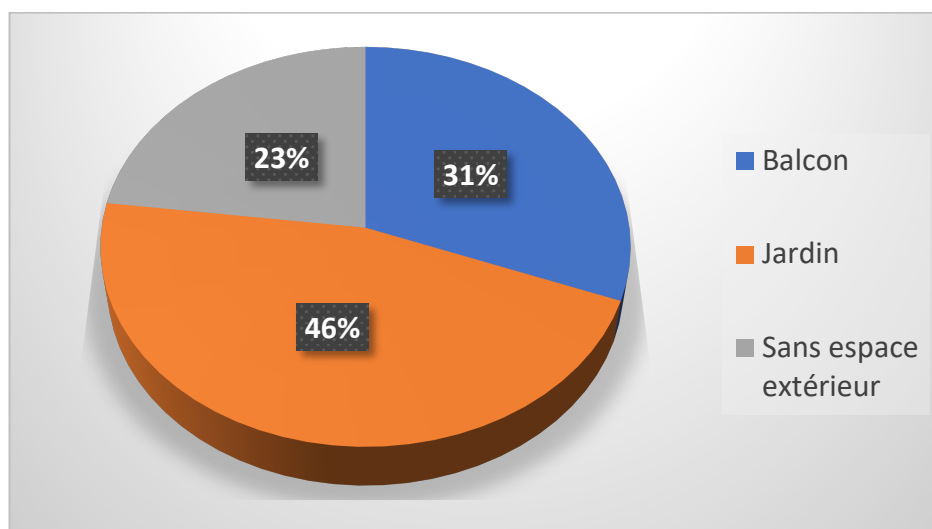
58% des personnes interrogées résident dans un appartement et 42% vivent dans une maison⁵.



Graphique 9 : Répartition selon le type de logement occupé

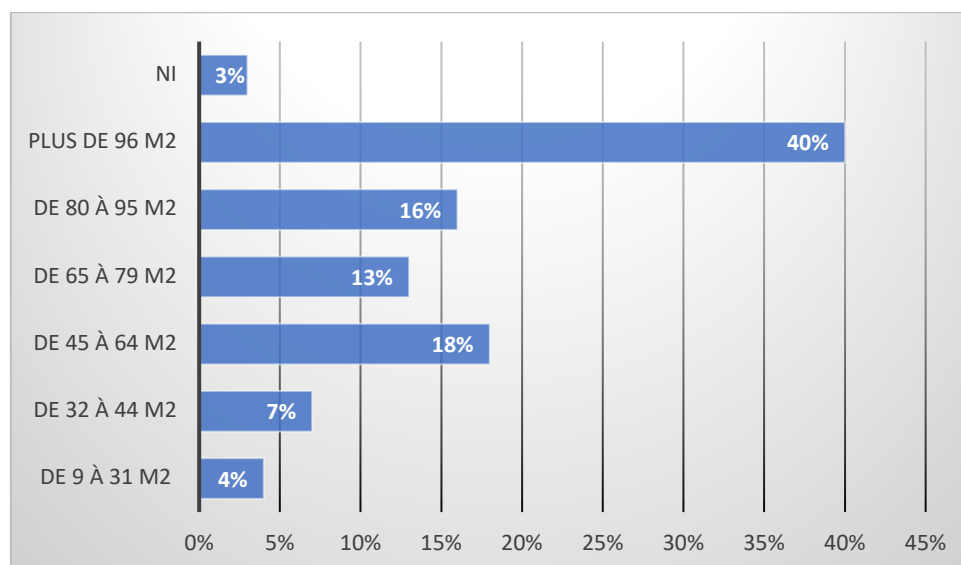
⁵ Pour information, en France 55,6% des français vivent en maison et 44,4% en habitat collectif (INSEE, 2019)

77% de l'échantillon bénéficient d'un espace extérieur privatif au domicile.



Graphique 10 : Répartition des logements selon la possession ou non d'un espace extérieur

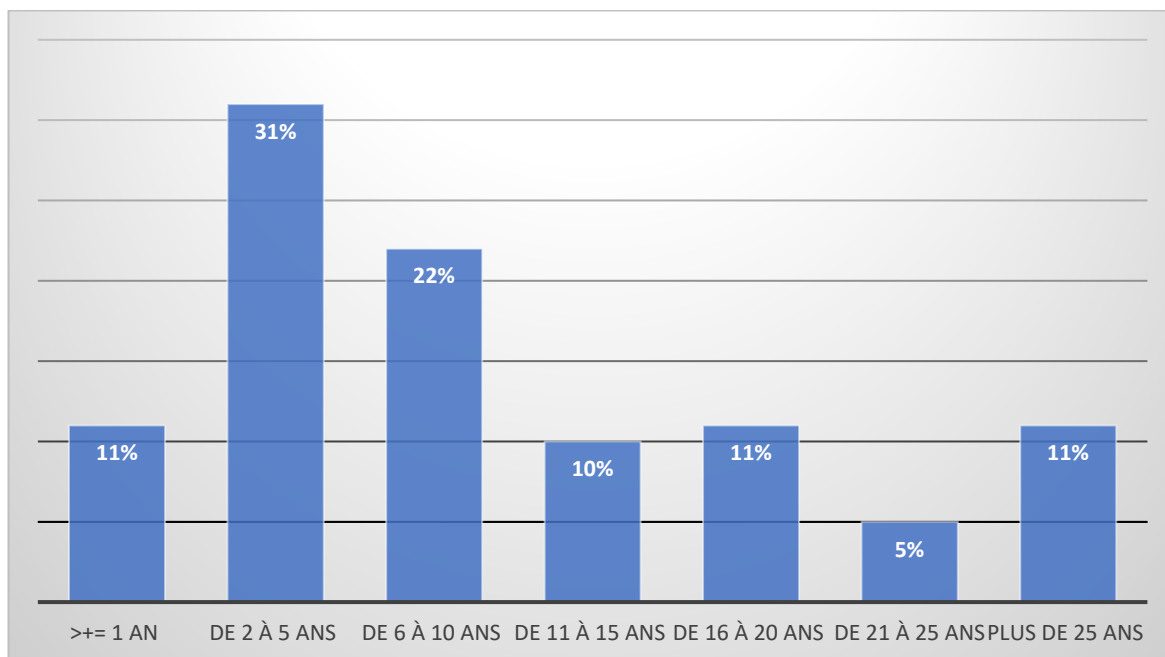
40% de l'échantillon vit dans une surface⁶ de plus de 96 m², 18% possèdent entre 45 et 64 m² et 16% de 80 à 95 m².



Graphique 11 : Répartition selon la superficie du logement

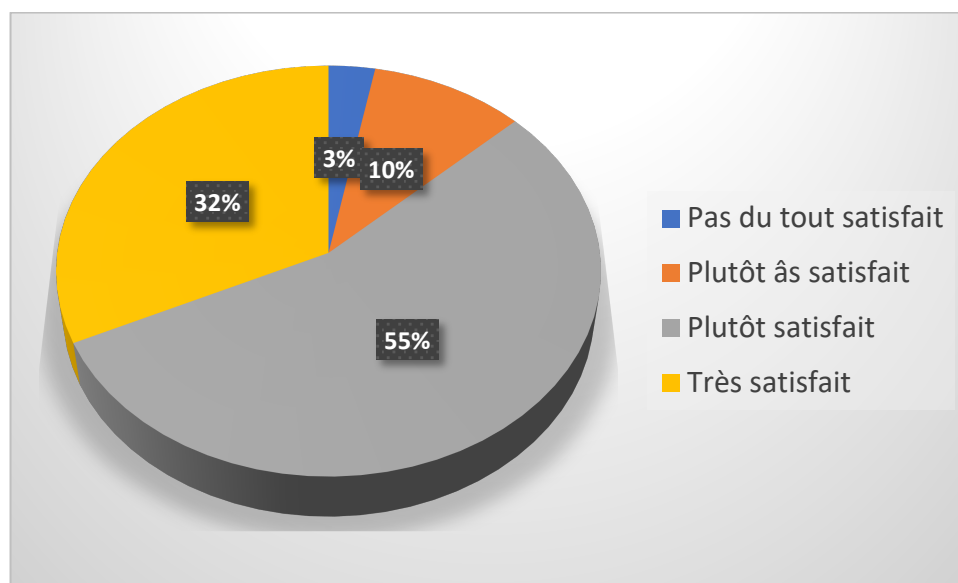
La durée d'habitation des répondants dans leur logement est supérieure à 2 ans pour la grande majorité de l'échantillon (89%) et 11% résident dans leur logement depuis plus de 25 ans.

⁶Cette répartition des surfaces a été déterminée en fonction des types de logement : studio (9 à 31 m²), F1 (32 à 44 m²), F2 (45 à 64 m²), F3 (65 à 79 m²), F4 (80 à 95 m²) etc.



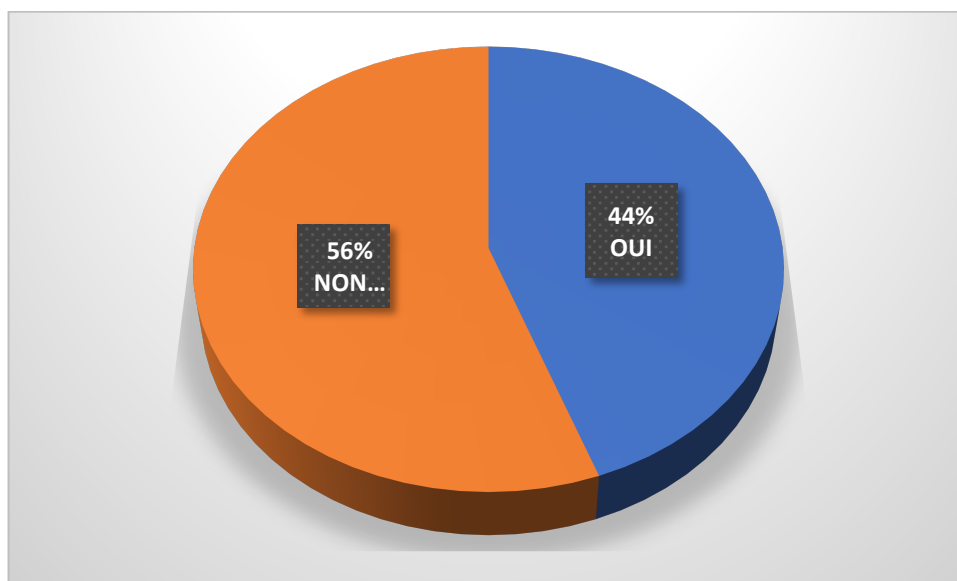
Graphique 12 : Répartition selon la durée d'habitation dans le logement

Les répondants sont majoritairement plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur logement (87%), seuls 3% se disent pas du tout satisfaits de leur logement.



Graphique 13 : Satisfaction par rapport au logement

44% de la population interrogée estime disposer d'un logement correctement isolé acoustiquement.



Graphique 14 : L'isolation acoustique du logement

II. Evolution de l'environnement sonore avant, pendant et après le confinement

II.1. Les bruits des transports

La perception des bruits des transports a évolué pendant le confinement : les bruits du trafic routier (-50 points), les klaxons (-44 points), le trafic aérien (-37 points) et le trafic ferroviaire (-10 points) ont significativement diminué pour tous les répondants. Ces résultats ont été confirmés, sur le plan quantitatif, par les mesures acoustiques réalisées par les observatoires du bruit (Bruitparif et Acoucity) à proximité des stations de mesure urbaines pendant le confinement.

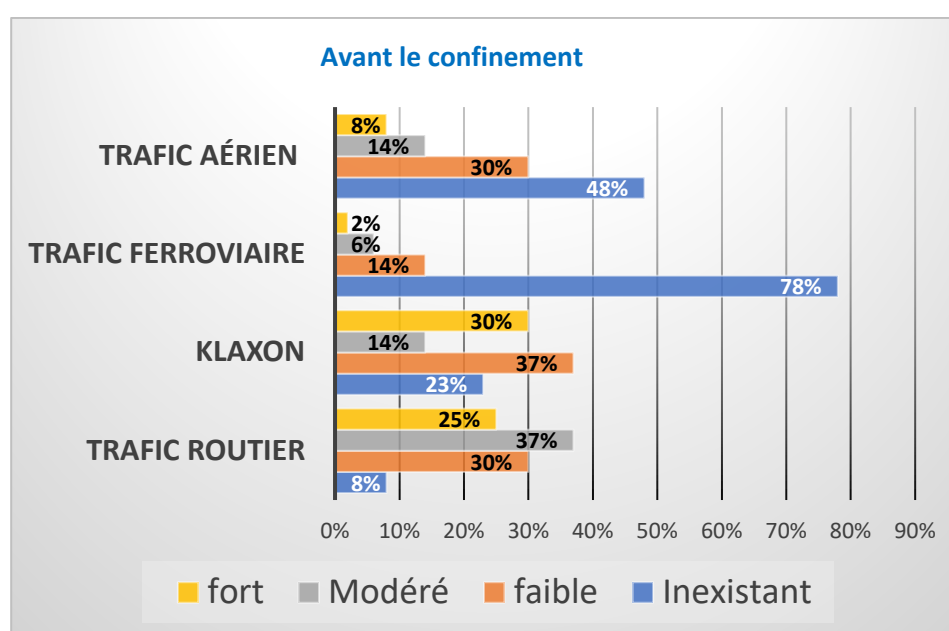
	Avant le confinement	Pendant le confinement	Après le confinement
Trafic routier	92%	42%	92%
Klaxons	87%	43%	73%
Trafic aérien	52%	15%	40%
Trafic ferroviaire	22%	12%	21%

Tableau 1 : Présence des bruits liés aux transports : avant, pendant et après le confinement

Avant le confinement, les sources liées aux bruits des transports font partie du cadre de vie puisque 92% des répondants entendent le bruit du trafic routier et un quart d'entre eux évalue l'intensité comme étant forte, 37% modéré et 30% faible.

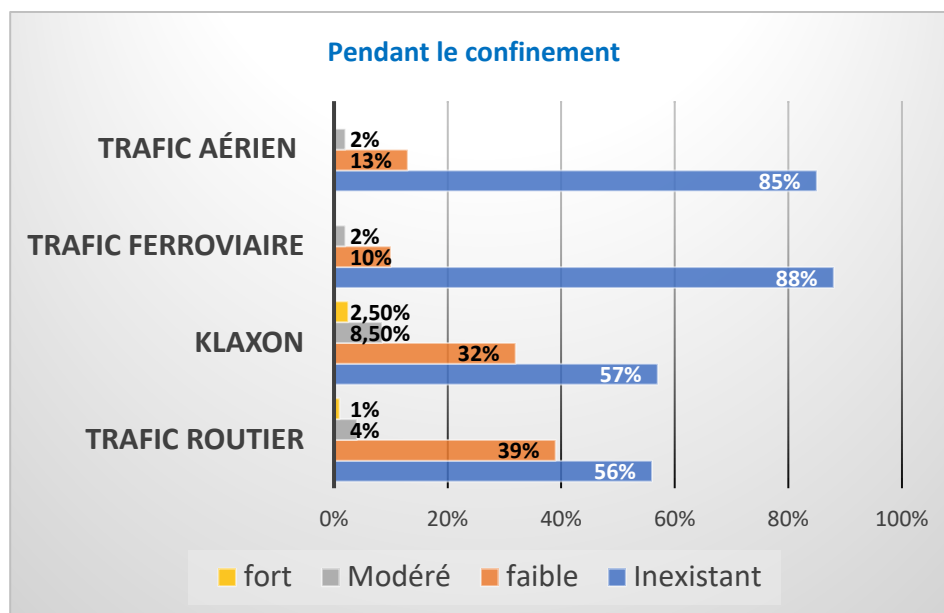
L'intensité du bruit lié au trafic aérien est vécue comme forte pour 8% des répondants, modérée pour 14% et faible pour 30% d'entre eux.

Le trafic ferroviaire est peu représenté dans cet échantillon puisque seulement 22% en perçoivent le bruit et 2% seulement l'estime fort.



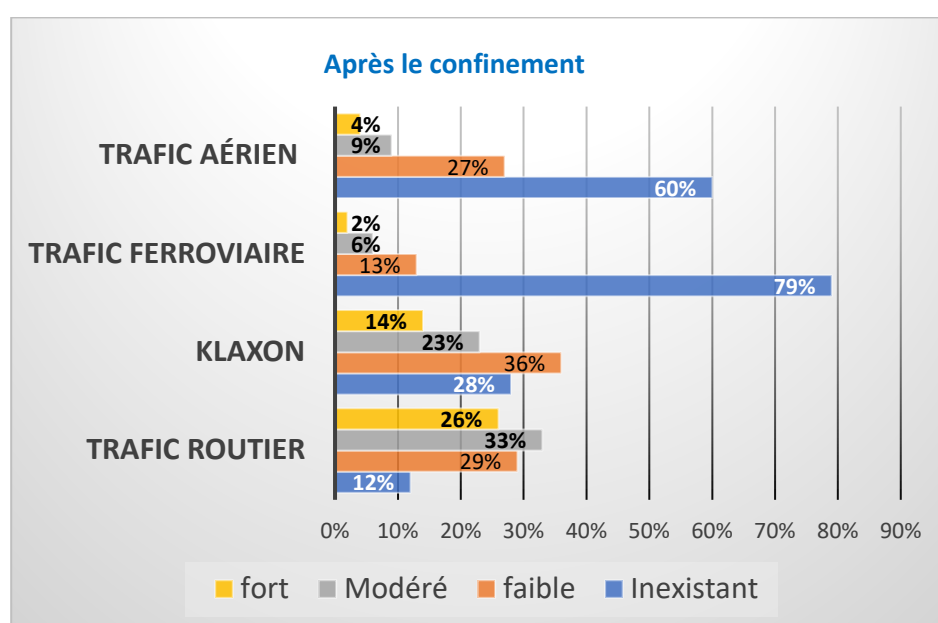
Graphique 15 : Perception du bruit des transports avant le confinement

Avec le confinement, les sources sonores liées aux transports sont devenues très faibles voire inexistantes. Seuls 5% des répondants perçoivent le trafic routier comme étant modéré ou fort (39% le perçoivent faiblement). L'intensité du bruit du trafic aérien est jugée faible (13%) ainsi que celle du trafic ferroviaire (10%). On observe que les klaxons représentent encore 11% de perception modérée ou forte (37% faible).



Graphique 16 : Perception du bruit des transports pendant le confinement

Après le confinement, les bruits routiers sont perçus globalement de la même manière par le même nombre d'individus qu'avant confinement. Pour le trafic aérien, 13% le perçoivent comme modéré ou fort (22% avant confinement), ce qui est logique dans la mesure où le trafic aérien n'a repris que très progressivement. Le trafic ferroviaire est revenu à la normale puisque 8% l'estimaient fort ou modéré avant et après confinement.



Graphique 17 : Perception du bruit des transports après le confinement

II.2. Les bruits liés à l'activité économique

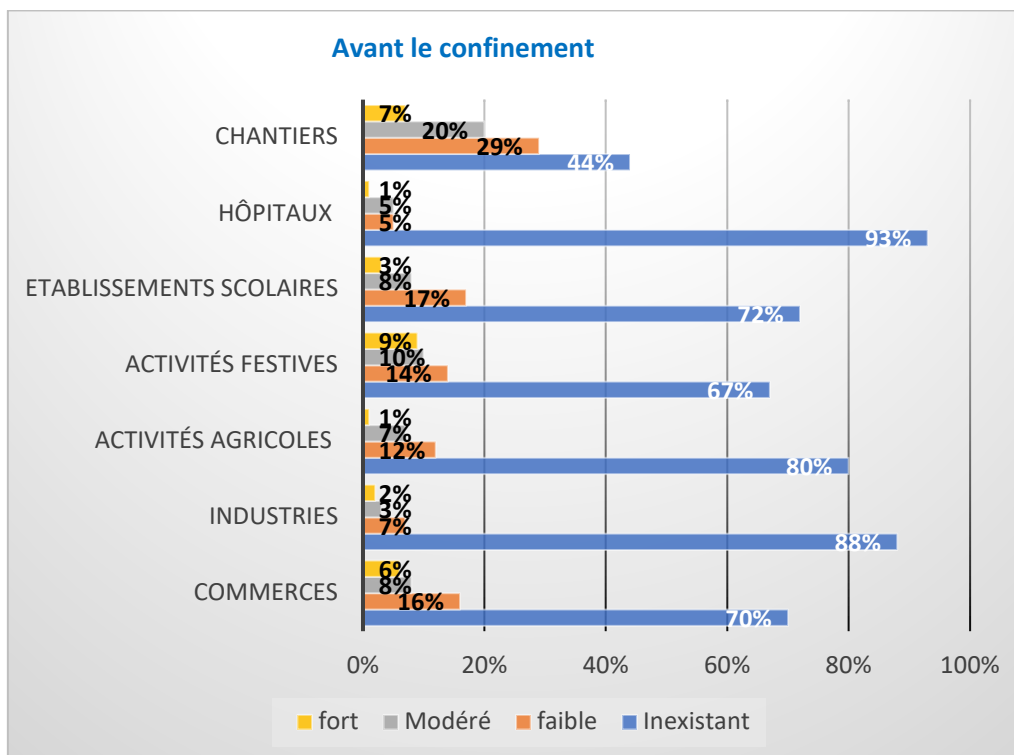
Selon le lieu de vie, les sources de bruit perçues peuvent varier en fonction de la proximité et de la nature des diverses activités économiques. Pour la majorité d'entre elles, leur perception sonore a connu une baisse significative pendant le confinement : les bruits de chantier (- 47 points), les activités festives (-28 points), les bruits liés aux établissements scolaires (-24 points), les bruits des commerces (-17 points) ou ceux des activités industrielles (-16 points). Les bruits liés aux activités agricoles ainsi que ceux liés aux hôpitaux ont peu évolué au cours de la séquence avant/pendant/après confinement. Un retour progressif à la normale a été perçu pour l'ensemble des sources liées aux activités économiques.

	Avant le confinement	Pendant le confinement	Après le confinement
Chantiers	66%	19%	52%
Hôpitaux	7%	6%	7%
Etablissements scolaires	28%	4%	19%
Activités festives	33%	5%	23%
Commerces	30%	13%	27%
Activités agricoles	20%	17%	20%
Activités industrielles	22%	6%	11%

Tableau 2 : Présence des bruits liés aux activités : avant, pendant et après le confinement

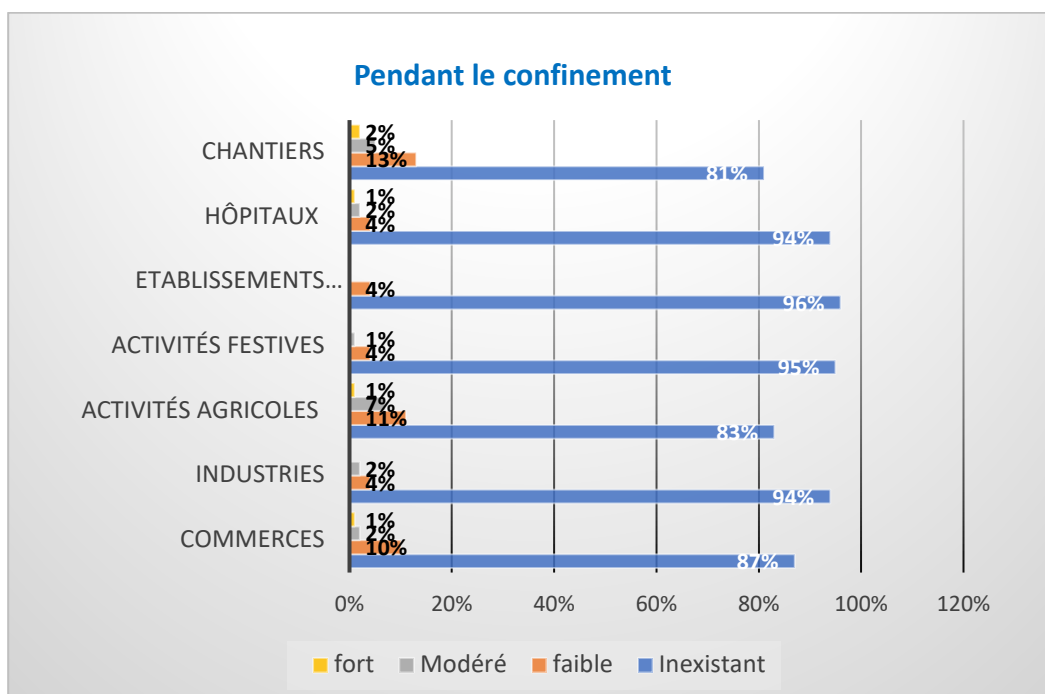
Avant le confinement, les bruits de chantiers étaient perçus comme forts pour 7% des répondants ou modérés pour 20%, suivis par les activités festives vécues comme fortes pour 9% des répondants et modérées pour 10%.

Les bruits liés aux autres activités (commerces, établissements scolaires, hôpitaux, activités agricoles) étaient peu présentes pour une majorité des répondants et perçues globalement comme plutôt faibles ou modérées.



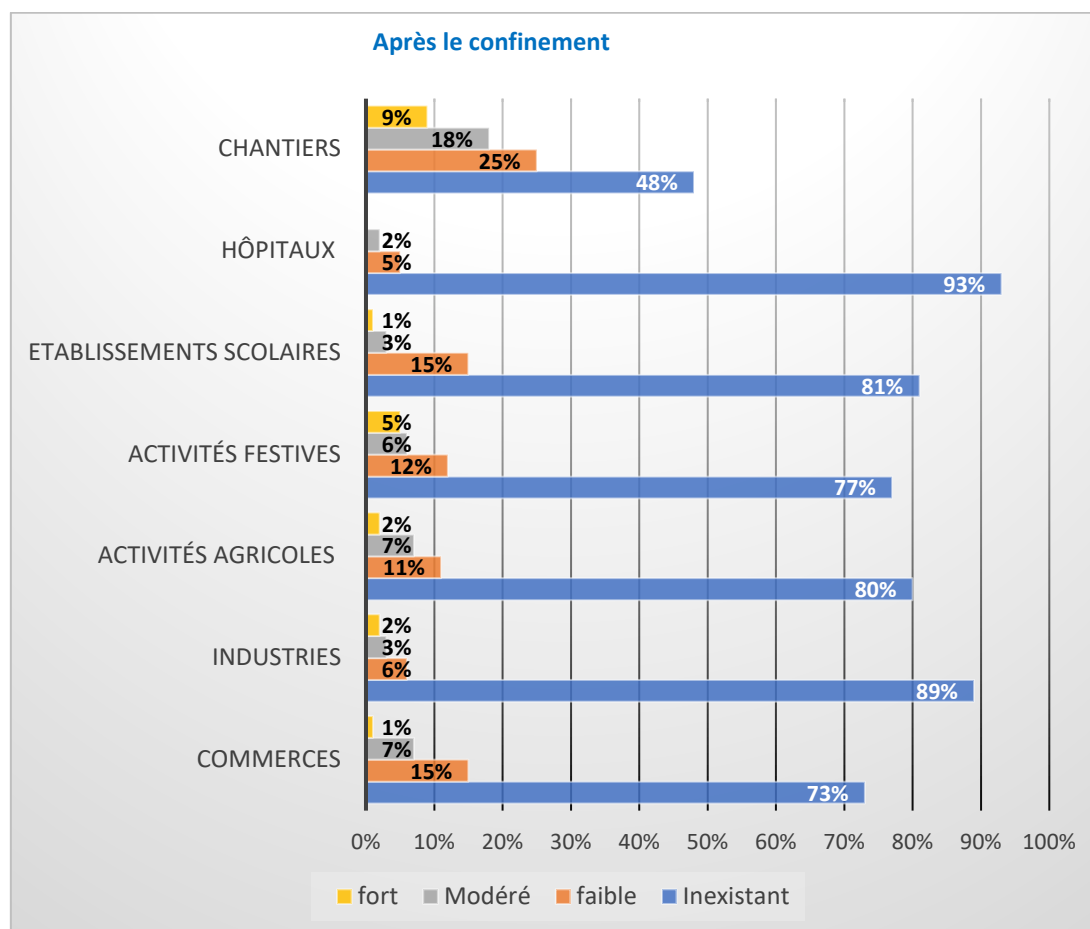
Graphique 18 : Perception des bruits d'activités avant le confinement

Pendant le confinement, les bruits liés aux diverses activités se sont considérablement réduits et ont été perçus comme étant forts ou modérés par une faible minorité de personnes.



Graphique 19 : Perception des bruits d'activités pendant le confinement

Après le confinement, les activités ont repris progressivement et certaines d'entre elles sont perçues pratiquement de la même manière qu'avant, comme les chantiers, d'autres ayant une plus faible intensité comme les commerces ou les bruits liés à l'activité festive.



Graphique 20 : Perception des bruits d'activités après le confinement

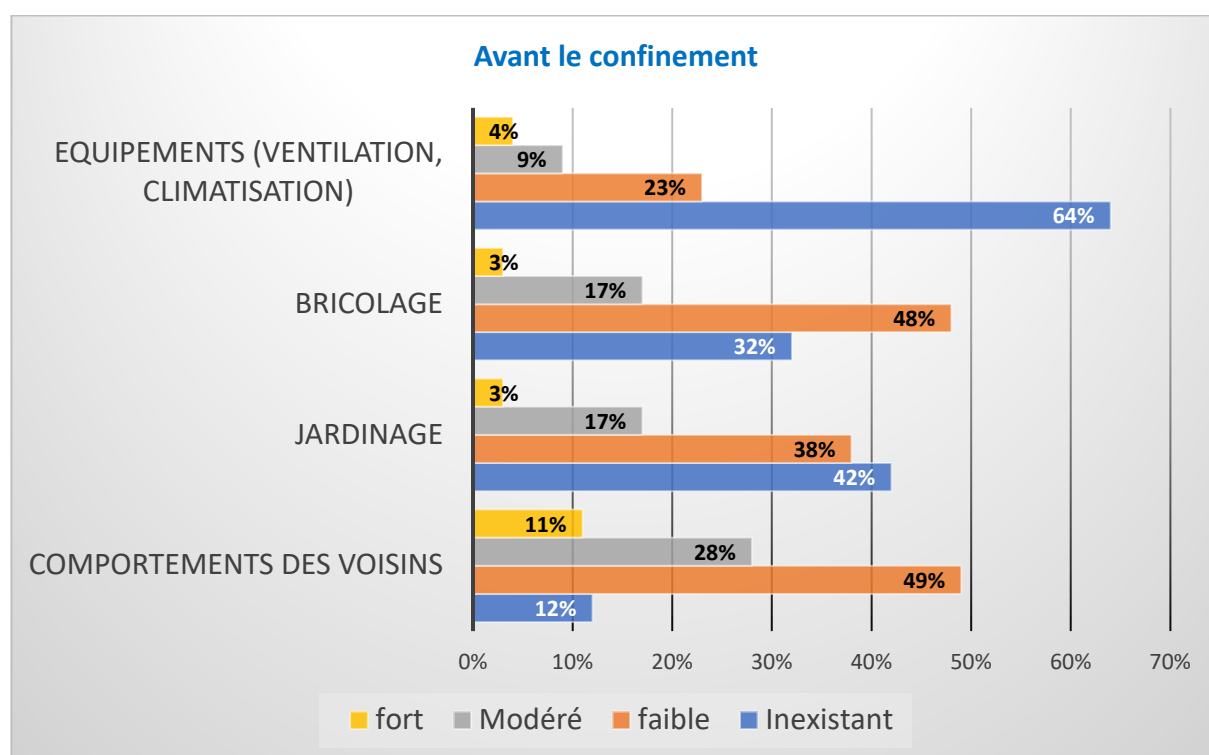
II.3. Les bruits domestiques

Les sources de bruits domestiques ont logiquement été perçues pendant le confinement. Une légère baisse du nombre de personnes ayant perçu ces bruits est notée concernant les bruits de comportements (-9 points), le jardinage (-7 points) ou le bricolage (-5 points).

	Avant le confinement	Pendant le confinement	Après le confinement
Equipements (ventilation, climatisation)	36%	33%	35%
Bricolage	68%	63%	66%
Jardinage	58%	51%	57%
Comportements des voisins	88%	79%	85%

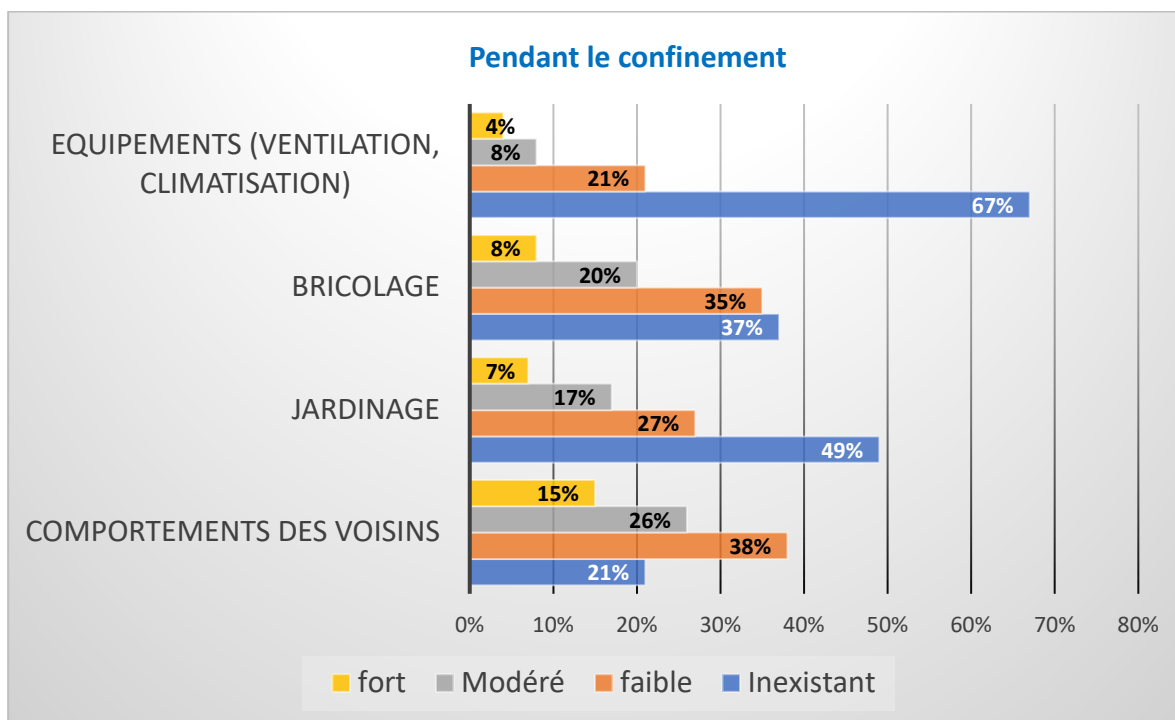
Tableau 3 : Présence des bruits liés aux activités domestiques : avant, pendant et après le confinement

Avant le confinement, les bruits de comportements étaient perçus par un grand nombre de répondants de manière forte (11%) ou modérée (28%), suivis par les bruits de bricolage ou de jardinage perçus par 3% comme étant forts et par 17% comme modérés. Le volume sonore des équipements techniques est perçu comme fort par 4% des individus de l'échantillon et 9% de manière modérée.



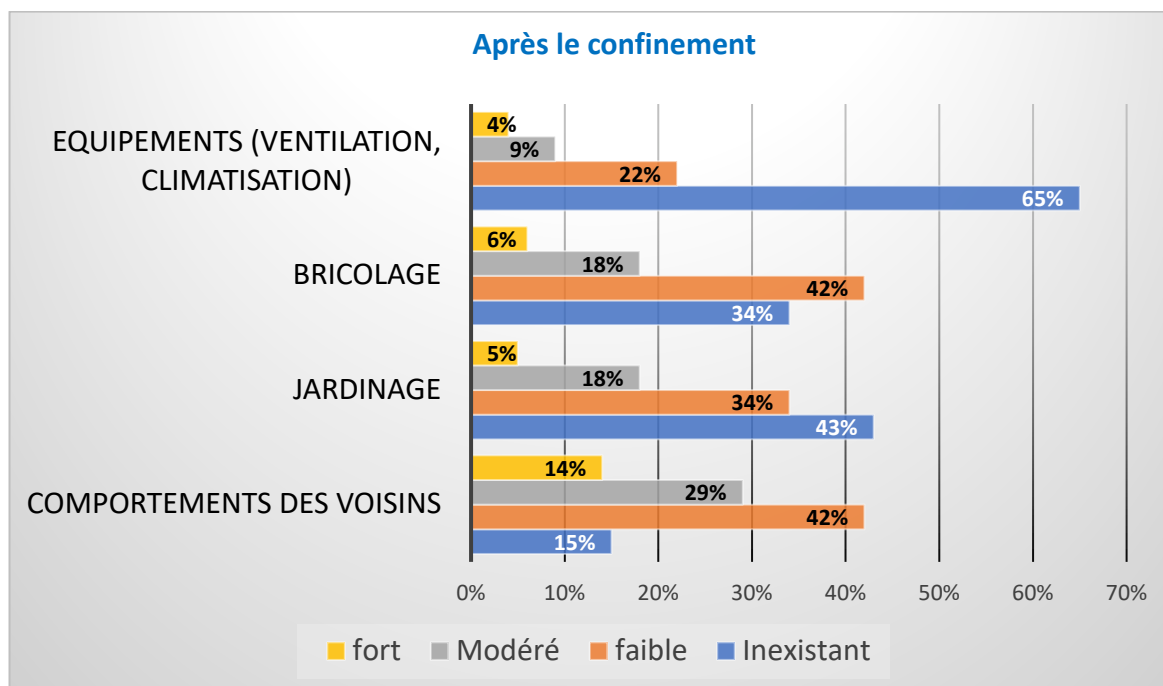
Graphique 21 : Perception des bruits domestiques avant le confinement

Pendant le confinement, ces bruits sont restés très présents dans l'environnement des répondants dans la mesure où une majorité des gens sont restés à leur domicile pendant cette période. Les bruits de comportements ont été perçus comme forts par un nombre plus important de personnes (+3 points) comme le bricolage (+5 points) ou le jardinage (+ 4 points).



Graphique 22 : Perception des bruits domestiques pendant le confinement

Après le confinement, les bruits de comportements sont vécus quasiment comme avant le confinement, avec une très légère baisse de perception.



Graphique 23 : Perception des bruits domestiques après le confinement

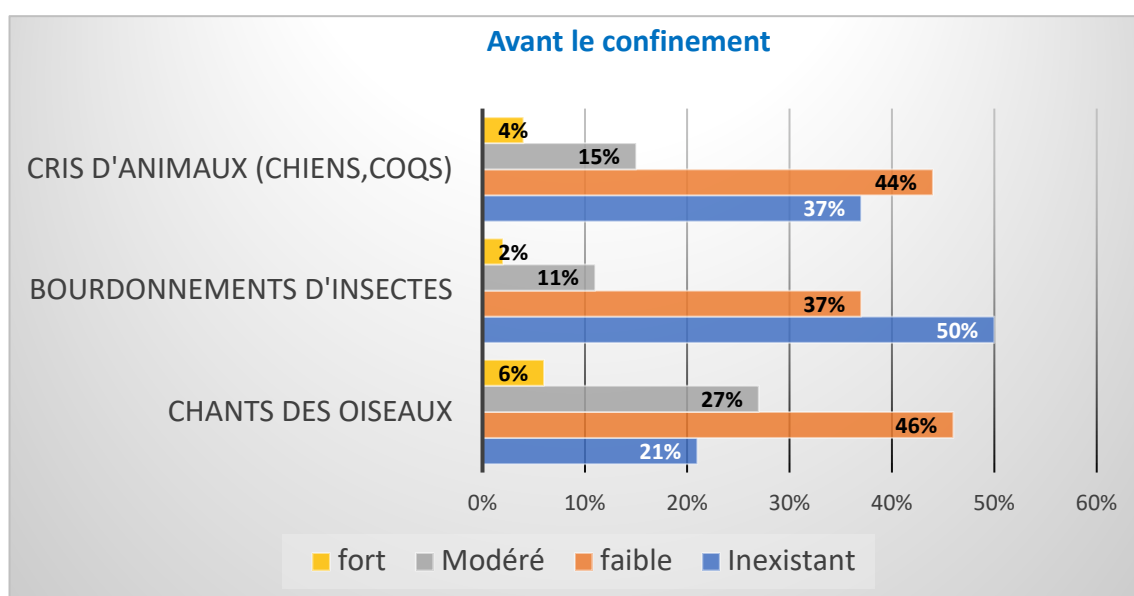
II.4. Les bruits des animaux

Si la perception des cris d'animaux tels que chiens, coqs, etc. est globalement restée stable avant, pendant et après le confinement, on observe que les bruits tels que les bourdonnements d'insectes (+11 points) et les chants d'oiseaux (+3 points) ont été perçus de manière plus nette pendant le confinement.

	Avant le confinement	Pendant le confinement	Après le confinement
Cris d'animaux	63%	63%	61%
Bourdonnements d'insectes	50%	61%	51%
Chants des oiseaux	79%	82%	82%

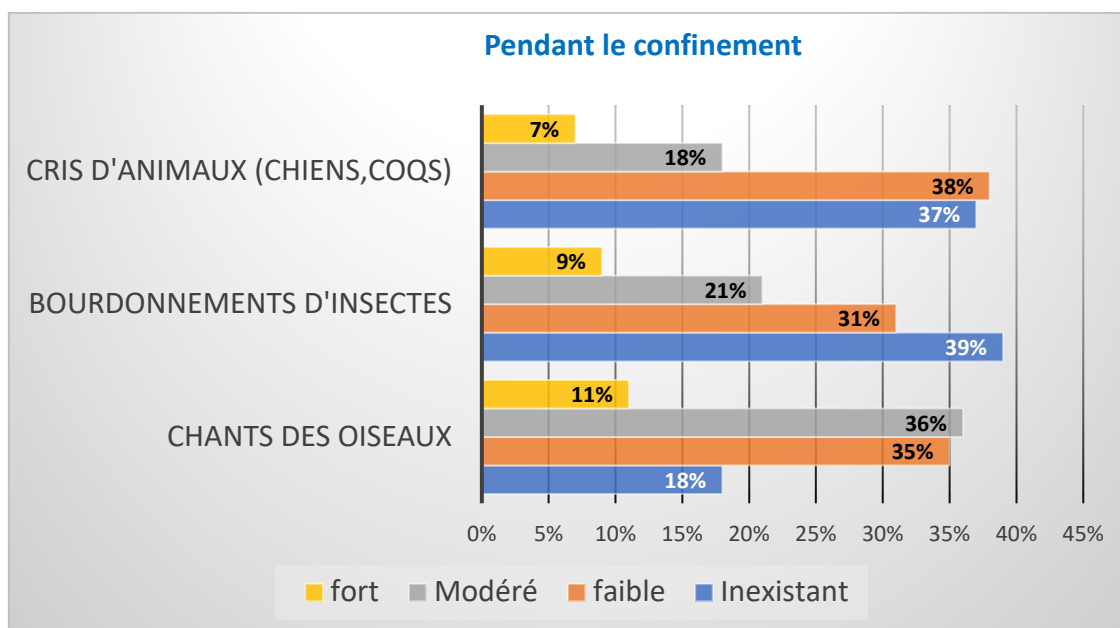
Tableau 4 : Présence de bruits liés aux animaux : avant, pendant et après le confinement

Le bruit liés à l'activité de la faune accompagnent le quotidien de nombreux répondants mais, avant le confinement, ils sont majoritairement perçus comme de faible intensité : 46 % pour le chant des oiseaux, 44% pour les cris des animaux, 37% pour les bourdonnements d'insectes. Rares sont les individus qui perçoivent les bruits des animaux comme étant de forte intensité (6% pour le chant des oiseaux, 4% pour les cris d'animaux et pour 2% les bourdonnements d'insectes).



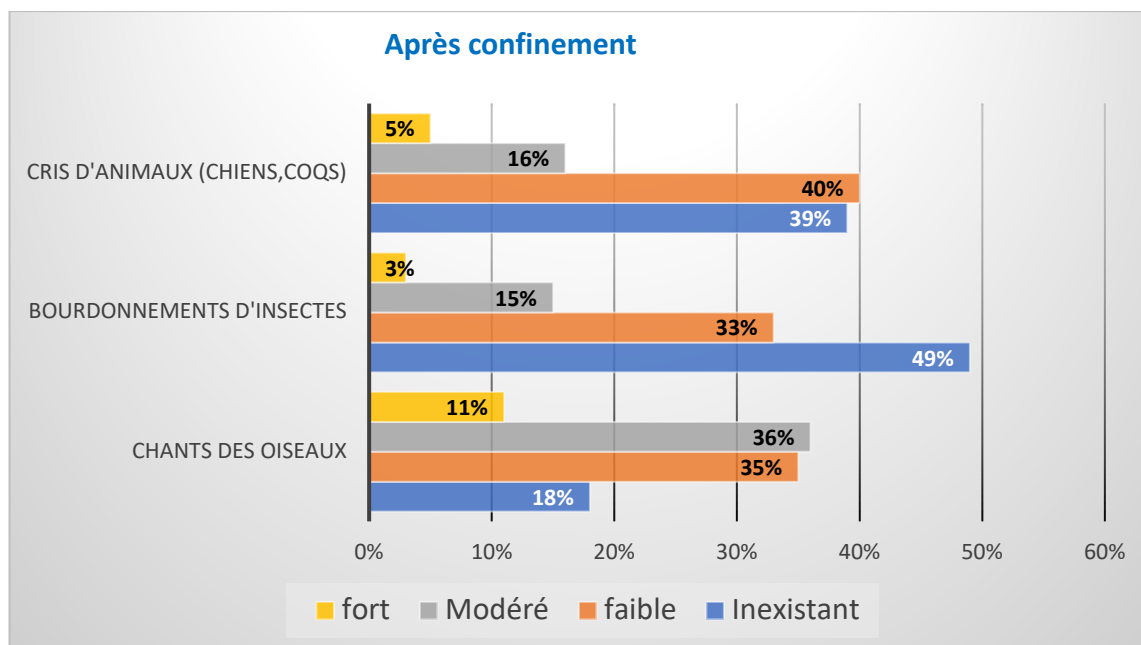
Graphique 24 : Perception du bruit des animaux avant le confinement

Pendant le confinement, les intensités perçues comme étant fortes ont tendance à augmenter : le chant des oiseaux (+5 points), les bourdonnements d'insectes (+7 points) et les cris d'animaux (+3 points).



Graphique 25 : Perception du bruit des animaux pendant le confinement

Le chant des oiseaux est perçu de la même manière pendant et après le confinement. L'intensité des cris d'animaux (-2 points) et des bourdonnements d'insectes (-6 points) est vécue comme étant fortes par un nombre plus faible de répondants.



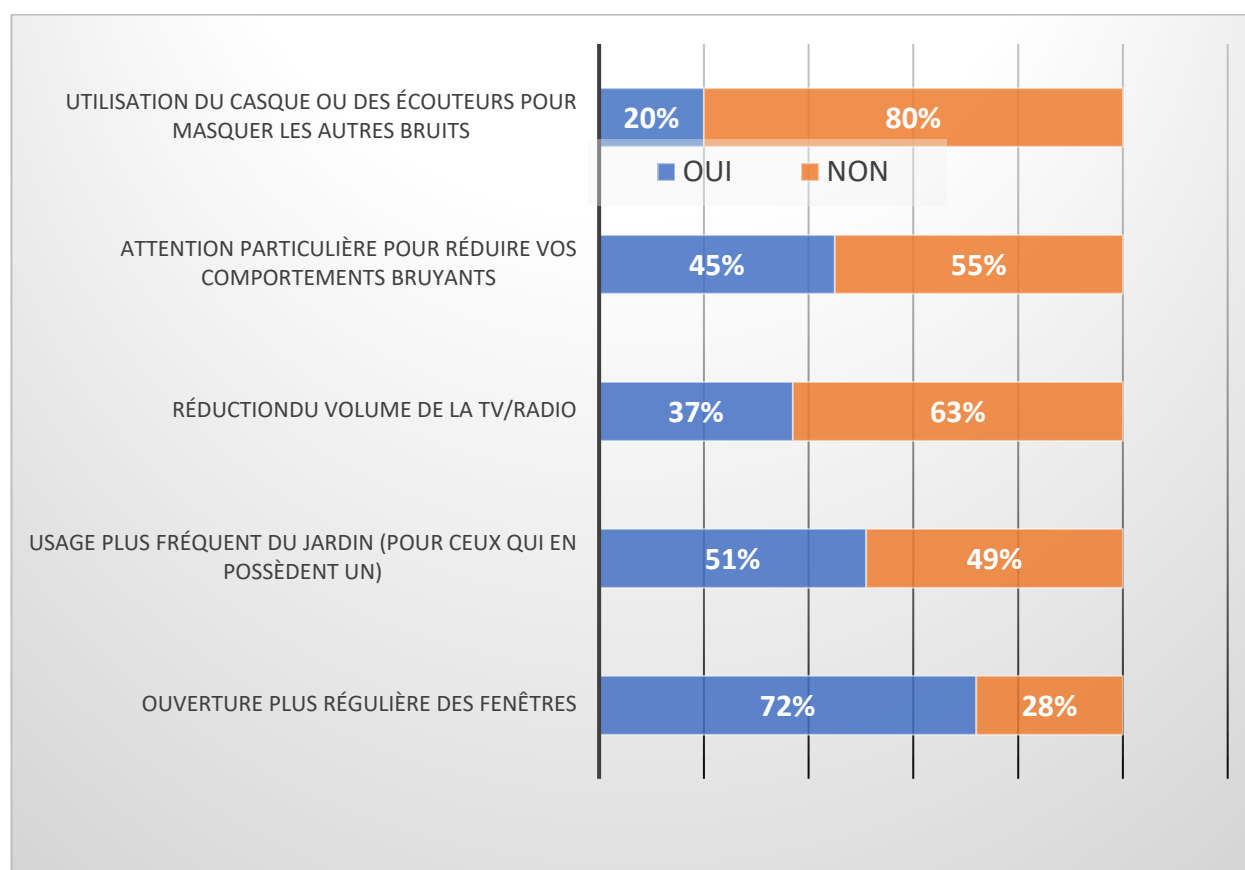
Graphique 26 : Perception du bruit des animaux après le confinement

II.5. Les changements d'habitudes pendant le confinement

Avec la baisse significative des niveaux sonores liés aux bruits des transports et de l'activité économique, l'environnement sonore inédit a induit des modifications de certaines habitudes des répondants.

Une grande majorité d'entre eux ont pu apprécier leur environnement extérieur en ouvrant plus souvent leurs fenêtres (72%) ou en fréquentant plus fréquemment leur jardin (51%).

A l'intérieur, 45% des répondants ont eu une attention particulière pour réduire leurs comportements bruyants et ce, pour 87% des personnes habitant en appartement ou en maison mitoyenne. Ils sont 37% à avoir réduit le volume de leur télévision ou de la radio. Il faut noter que 20% ont souhaité masquer les sons environnants par l'usage du casque ou des écouteurs.



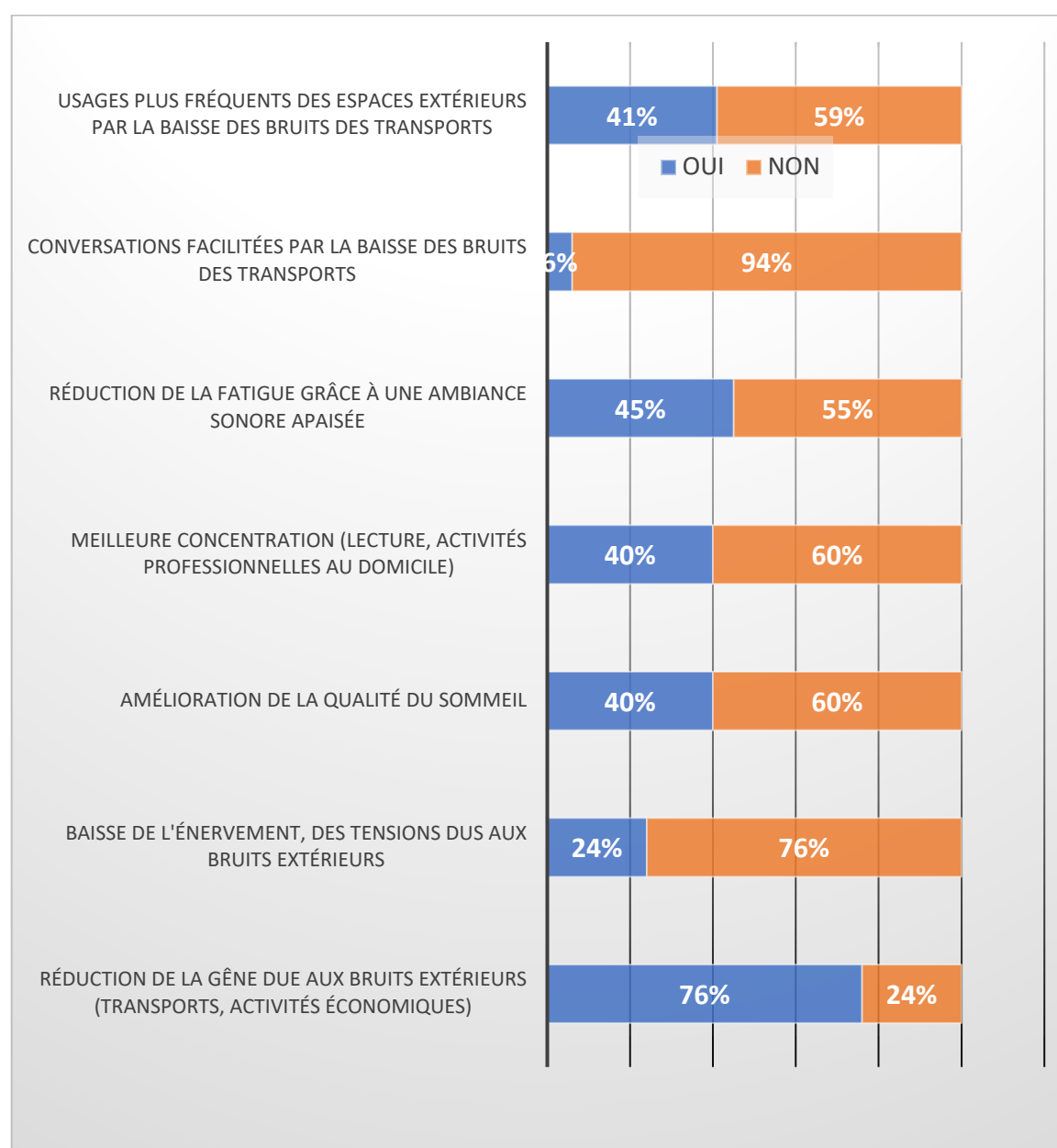
Graphique 27 : Modifications des habitudes pendant le confinement

III. Les effets ressentis sur la santé

III.1. Les effets positifs

Les bénéfices liés à la réduction des bruits extérieurs (transports, activités économiques) ont été notables en termes de réduction de la gêne puisque 76% des répondants le relèvent.

La réduction de la fatigue (45%), l'amélioration de la qualité du sommeil (40%), et une meilleure concentration (40%) ont contribué à une amélioration de la santé perçue pour une partie des répondants. La réduction de l'énerverment et des tensions dus aux bruits extérieurs ne concerne que 24% des répondants. En effet, l'émergence de certaines sources de bruits notamment le bricolage, le jardinage ou les travaux ont pu contribuer à nuancer la position d'une partie des répondants.

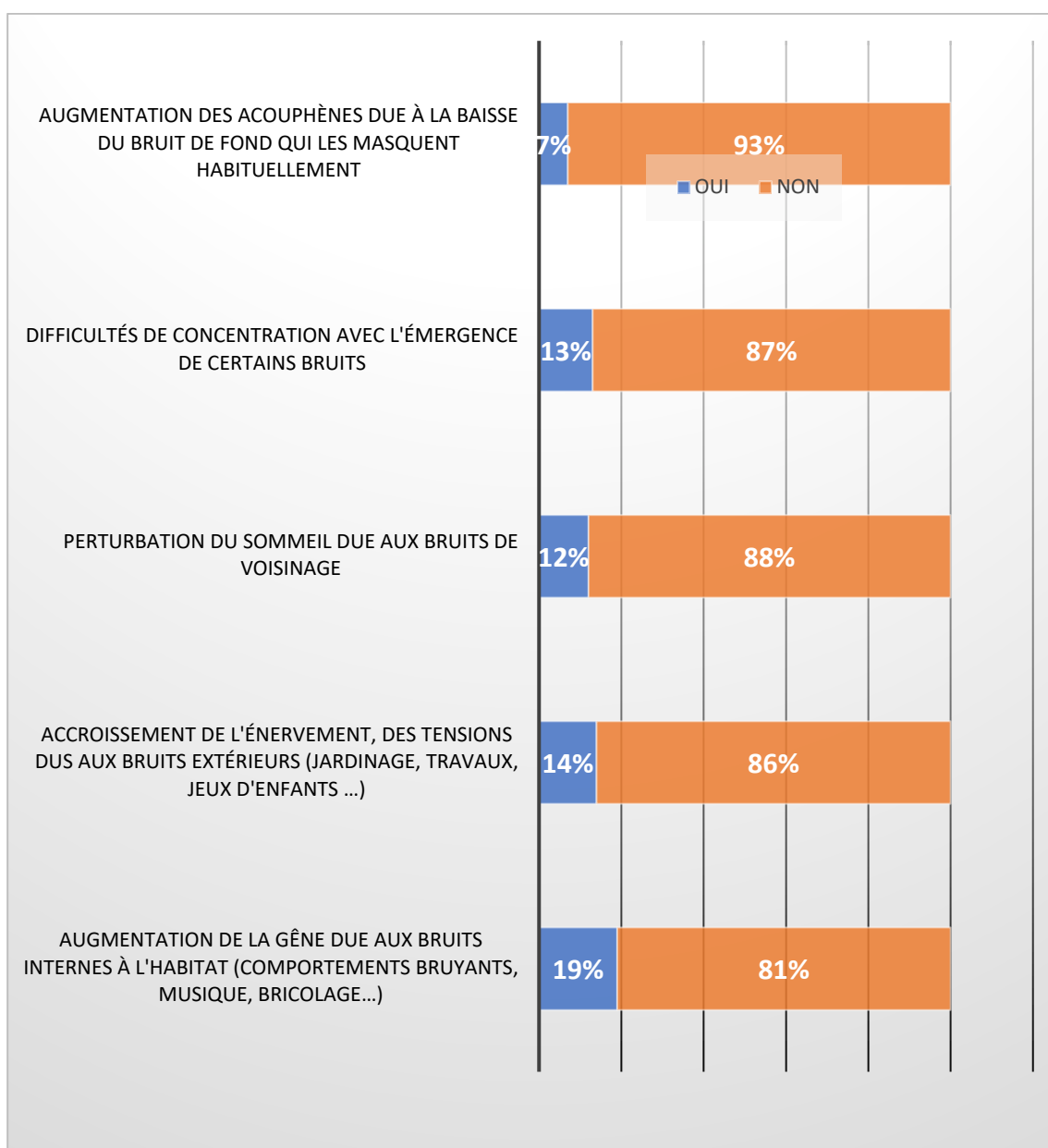


Graphique 28 : Les effets bénéfiques du bruit ressentis sur la santé

III.2. Les effets négatifs

Les personnes ayant répondu à cette enquête ont aussi décrit des effets négatifs sur leur santé. Elles sont 19% à avoir ressenti une gêne liée aux bruits internes à l'habitat (comportements bruyants, musique, bricolage...) et 14% ont subi des tensions et de l'énervernement liés aux bruits extérieurs (jardinage, travaux, jeux d'enfants...). Les activités cognitives ont été perturbées pour 13% des répondants qui avaient des difficultés de concentration liées à l'émergence de certains bruits. Le sommeil a été dégradé pendant cette période de confinement pour 12% des individus ayant répondu à l'enquête.

En raison de la baisse des niveaux sonores, 7% des répondants indiquent aussi avoir souffert d'une recrudescence de perception de leurs acouphènes.



Graphique 29 : Les effets néfastes du bruit ressentis sur la santé

IV- Intentions de changements de comportements

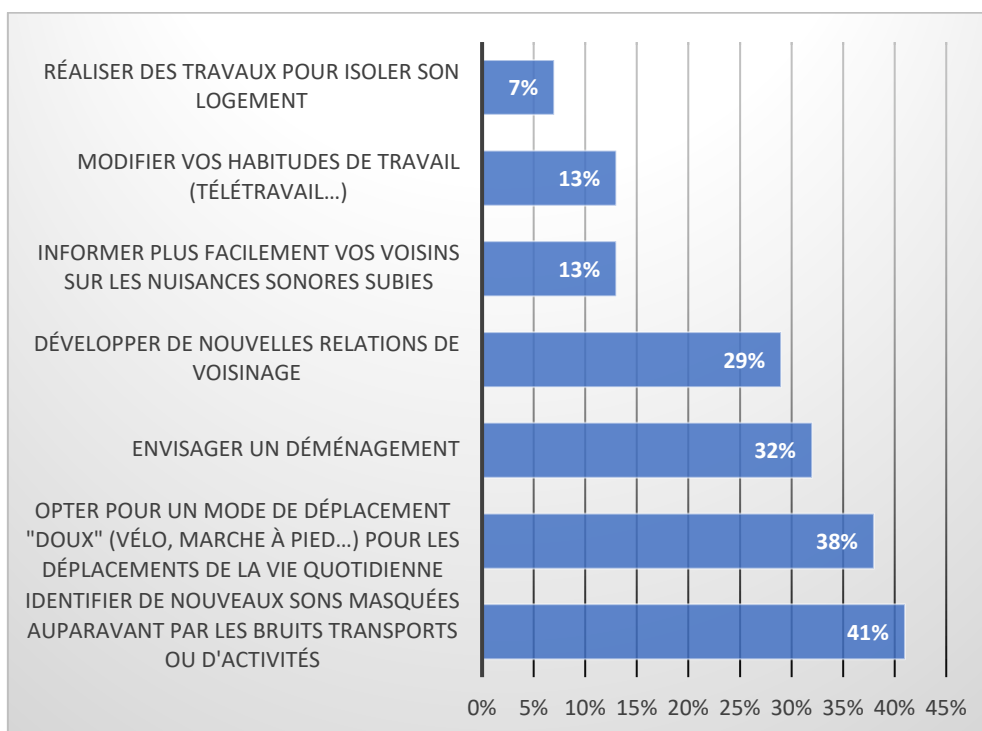
Cette période délicate de confinement a été l'occasion, pour certains, d'envisager des changements de comportements en lien avec l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore.

La baisse des bruits des transports ou des d'activités a modifié l'ambiance sonore, parfois de manière surprenante, et elle a permis de prendre conscience des sons qui le composaient. Pour 41% des répondants cet environnement sonore est devenu plus saillant et ils souhaitent aujourd'hui pouvoir continuer à identifier des sons naturels auparavant masqués par un fond sonore continu généré par les bruits des transports ou des activités. Cette notion d'écoute active des sons laisse penser que le paysage sonore peut être différent.

Les mobilités « douces » (vélos, marche à pieds) moins bruyantes dans les déplacements quotidiens semblent intéresser 38% des répondants.

Les nuisances sonores ressenties dans l'habitat sont vécues comme rédhibitoires dans la mesure où 32% des répondants souhaitent déménager. Ils sont 7% à envisager des travaux pour isoler acoustiquement leur logement.

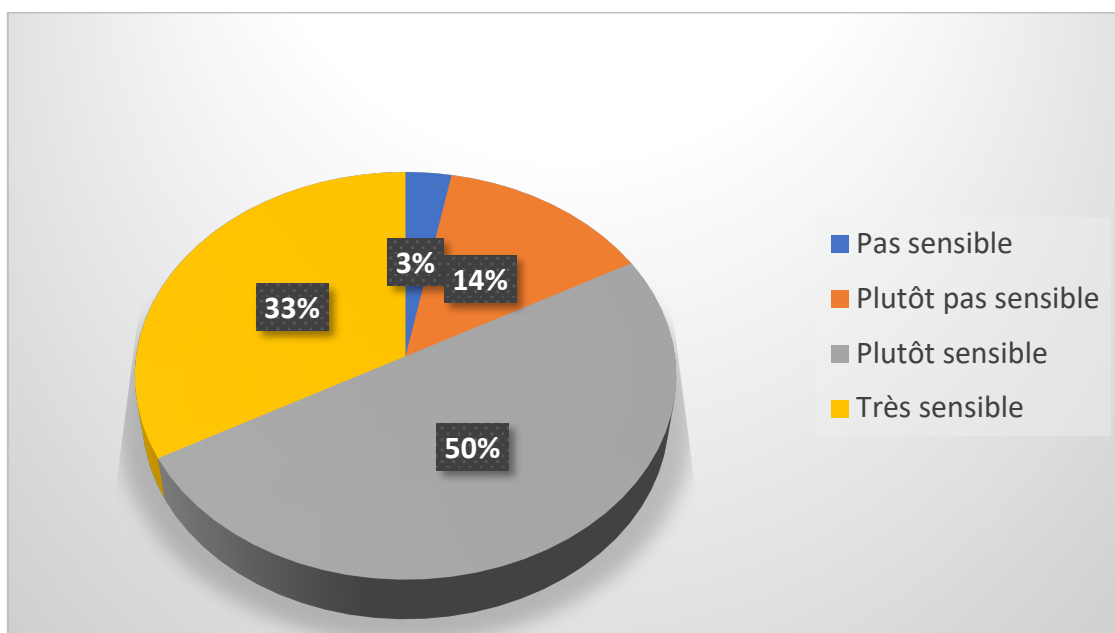
D'autres personnes souhaitent quant à elles développer des relations de voisinage (29%) ou informer leurs voisins en cas de gêne (13%). Le télétravail semble être aussi une option envisager pour 13% des répondants à l'enquête pour réduire leur impact sur les niveaux sonores.



Graphique 30 : Les changements envisagés après le confinement

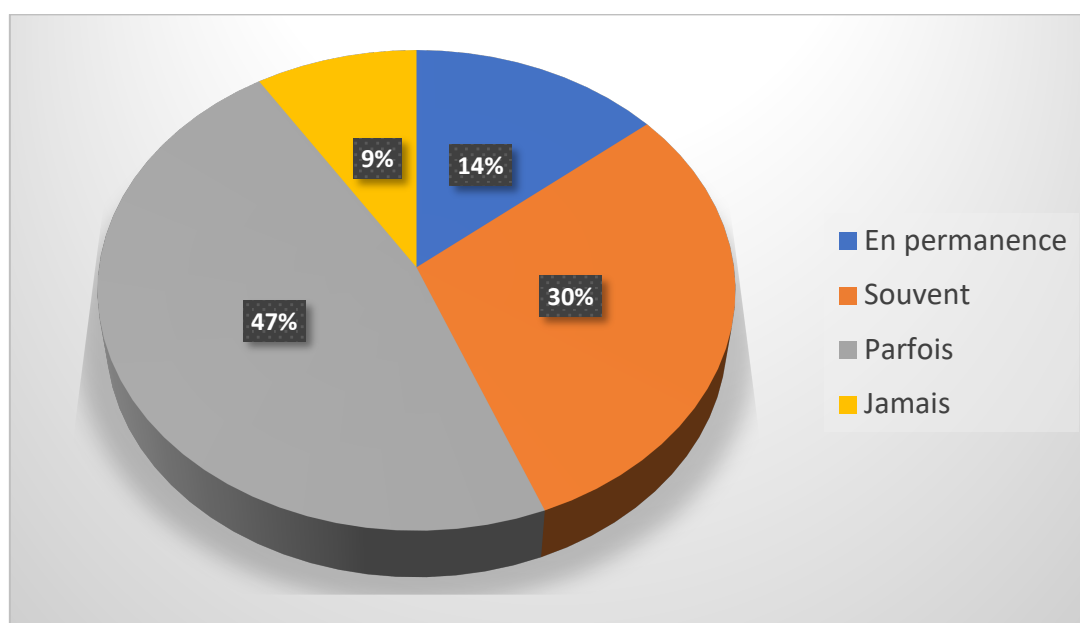
V- Évolution de la sensibilité au bruit

83% des personnes ayant répondu à l'enquête étaient déjà plutôt sensibles ou très sensibles au bruit avant le confinement⁷.



Graphique 31 : Sensibilité au bruit avant le confinement

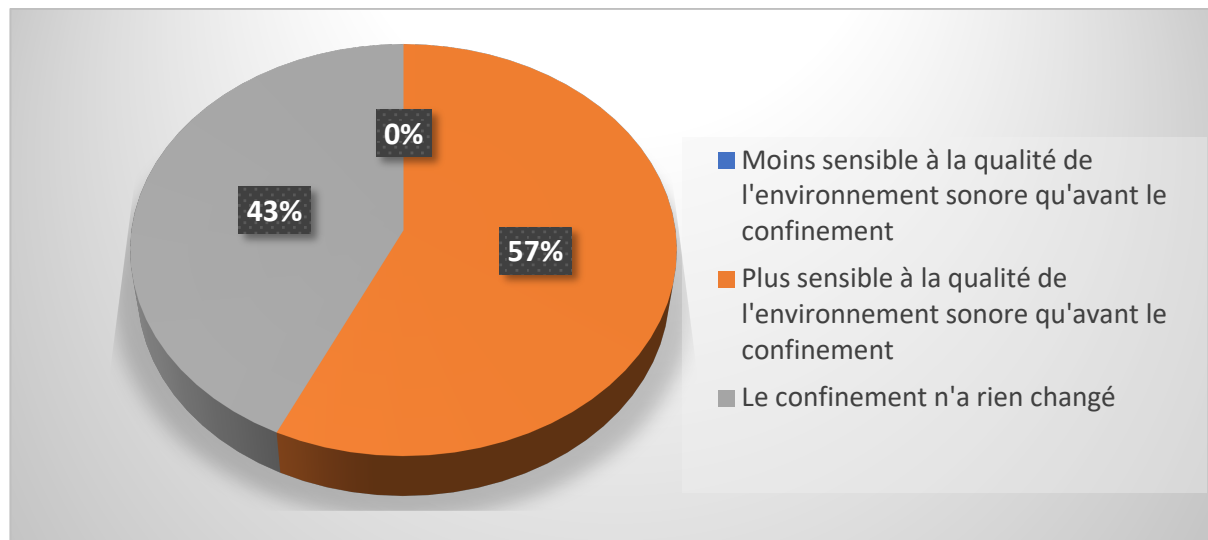
La gêne due au bruit était déjà fréquente au domicile pour 30% des répondants et permanente pour 14% d'entre eux.



Graphique 32 : Gêne face au bruit au domicile avant le confinement

⁷ On rappelle que la réponse au questionnaire s'est faite sur la base du volontariat.

Aujourd'hui, 57% des répondants s'estiment plus sensibles à la qualité de l'environnement sonore qu'avant le confinement tandis que 43% considèrent que le confinement n'a rien changé. Aucun répondant a estimé être moins sensible à son environnement sonore après le confinement.



Graphique 33 : La sensibilité au bruit après le confinement

Les personnes les moins sensibles à leur environnement sonore avant le confinement, le sont devenues après le confinement ($\chi^2= 24,36$; $ddl=3$, $p<.001$). En effet, 60% des personnes insensibles au bruit avant le confinement sont devenues plus sensibles alors qu'elles ne sont que 49% lorsqu'elles se disaient déjà sensibles au bruit.

		Q11- Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui		Total
		Plus sensible à la qualité de l'environnement sonore qu'avant le confinement	Le confinement n'a rien changé	
Sensibilité Avant le confinement	Pas sensible	30 60%	20 40%	50 100%
	Plutôt pas sensible	179 64%	101 36%	280 100%
	Plutôt sensible	596 59%	410 41%	1006 100%
	Très sensible	324 49%	336 51%	660 100%
Total		1129 57%	867 43%	1996 100%

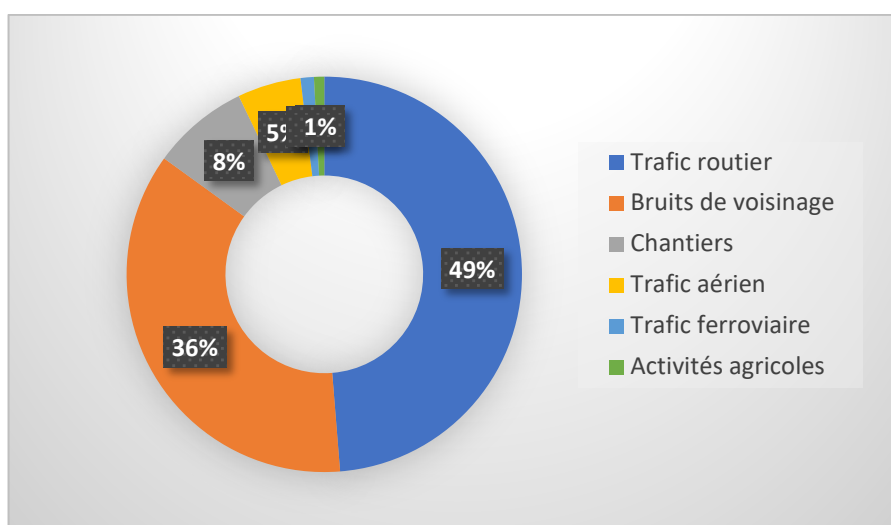
Tableau 5 : Évolution de la sensibilité avant et après le confinement

De même, les personnes gênées par le bruit ne perçoivent pas leur environnement sonore comme identique à la période précédant le confinement ($\chi^2 = 16,87$; ddl=3, $p < .001$). Lorsque les personnes sont gênées en permanence par les bruits au domicile, elles sont 33% à estimer l'environnement sonore identique, elles sont 41% à le penser lorsqu'elles ne sont pas gênées par le bruit au domicile.

		Aujourd'hui, les sources de bruits sont-elles identiques à celles avant la période de confinement ?		Total
		Oui	Non	
Avant le confinement, étiez-vous personnellement gêné par le bruit à votre domicile ?	En permanence	88 33%	181 67%	269 100%
	Souvent	163 27%	441 73%	604 100%
	Parfois	256 27%	681 73%	937 100%
	Jamais	76 41%	110 59%	186 100%
Total		583 29%	1413 71%	1996 100%

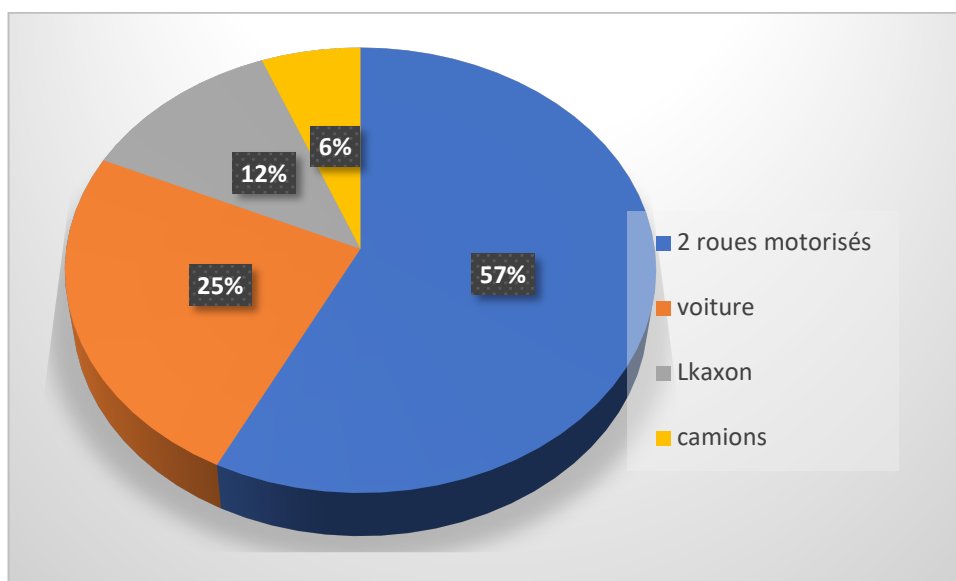
Tableau 6 : Fréquence de la gêne au domicile en fonction de la perception de l'environnement sonore après confinement

Après le confinement, bien que la reprise des déplacements (maintien du télétravail possible jusqu'au 21 juin) et des activités économiques (réouvertures des restaurants et des terrasses le 2 juin) aient été progressives, la gêne due au bruit s'est révélée rapidement. Les bruits vécus comme les plus gênants sont le trafic routier suivis par les bruits de voisinage (36%), les chantiers (8%), puis le trafic aérien (5%).



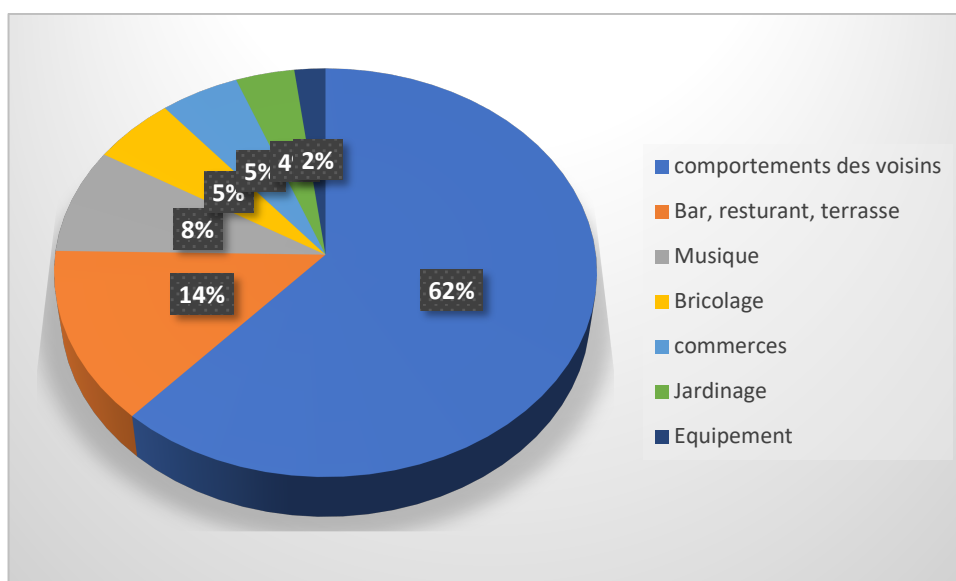
Graphique 34 : Répartition de la gêne selon les sources de bruit après le confinement

Concernant le trafic routier, il faut préciser que la gêne se concentre fortement sur les 2 roues motorisés à 57%, suivis par les voitures (25%), les Klaxons (12%) et les camions (6%).



Graphique 35 : Répartition de la gêne due au trafic routier après le confinement

Pour les bruits de voisinage, la gêne est centrée sur les comportements des voisins (62%) puis les bars, restaurants et terrasses (14%), la musique (8%), le bricolage et les commerces (5%), le jardinage (4%) et les équipements (2%).



Graphique 36 : répartition de la gêne due aux bruits de voisinage après le confinement

VI. Les moyens d'actions pour améliorer la qualité de l'environnement sonore

Les répondants ont pu s'exprimer librement sur les actions les plus efficaces à mettre en œuvre selon eux pour améliorer la qualité de l'environnement sonore (cf. annexe 2). Ils proposent plusieurs modalités d'actions pour réduire le bruit à l'émission, à la propagation ou la réception.

La voie réglementaire semble être privilégiée pour une partie d'entre eux pour réduire, limiter ou interdire les sources de bruit les plus gênantes.

VI. 1. Améliorer l'environnement sonore par la réglementation

- Lorsque la réglementation existe, son application ne va pas de soi :
 - « Une application des lois sur la limitation du bruit. »
 - « Application effective des contraintes réglementaires en matière de nuisance sonore. »
 - « Faire appliquer la réglementation est certainement le point fondamental. »
 - « Faire respecter les législations existantes sur les nuisances sonores. »
 - « Des lois plus strictes, et un meilleur soutien pour ceux qui subissent ! »
 - « Légiférer sur une intensité maximale pour les moteurs (moto notamment) / faire respecter les lois existantes. »
 - « Moderniser la loi sur des seuils sonores acceptables ! »
 - « Imposer des obligations légales et sanctionner le non-respect. »
 - « Appliquer complètement et de façon permanente la loi de 1992 contre les nuisances sonores liées au voisinage. »
- Une demande de prise en compte du bruit à travers **une réglementation plus sévère** au même titre que les autres pollutions pour **protéger la santé des populations** :
 - « Faire reconnaître le bruit comme une véritable agression / pollution ? »
 - « Et réduire encore le seuil d'acceptation des pollutions sonores. »
 - « Que l'état considère cette question comme essentielle au même titre que la pollution de l'air »
 - « Faire preuve de volontarisme politique dans un but de santé publique et d'intérêt général, plutôt que de s'agenouiller devant des intérêts particuliers minoritaires (fabricants, usagers minoritaires asociaux) »
 - « Appliquer le principe pollueur-payeur »
- L'arsenal juridique doit permettre selon les répondants de **respecter la loi, d'interdire, de contrôler et de sanctionner si nécessaire les dépassements** :
 - « Révision de la législation sur les nuisances sonores. »
 - « Constater et verbaliser les nuisances sonores »
 - « Installer les caméras et sanctionner les excès »
 - « Imposer des obligations légales et sanctionner le non-respect »
 - « Mettre les moyens dans une grande **campagne de verbalisation**. »

- « Faire intervenir les forces de l'ordre pour le faire respecter (ils refusent de se déplacer) et verbaliser »
- « Plus de **contrôles policiers**. Amendes plus sévères. »
- « Faire **respecter les horaires** autorisés pour faire du bruit. »
- « Tout simplement respecter la loi sur le tapage nocturne »
- « Évacuer tout bruit à partir de minuit jusqu'à 8h! »
- « Respecter des temps sans bruit : dimanche, après 19 heures. »
- « Avoir des réglementations sans ambiguïté, et les faire connaître, et les faire respecter. »
- « Faire respecter les lois existantes sur les niveaux sonores en centre-ville, notamment la nuit. »
- « Faire respecter plus scrupuleusement les heures et jours où il est possible de faire du bruit (par exemple les jours fériés de Mai beaucoup de personnes ont fait du bruit l'après-midi alors que c'est interdit) »
- « Faire respecter les arrêtés des maires »

• Les moyens d'action pour réduire les nuisances sonores nécessitent **d'interdire les modes de transport les plus bruyants** ou **d'interdire l'accès en ville ou dans les zones résidentielles**:

- « Interdire les motos, les scooters où les doter d'un réducteur de bruit
- « Plus de voiture et de motocycles »
- « Interdire TMax, Harley et moto-cross »
- « Interdiction scooters et motos en ville »
- « Interdire dans Paris la circulation automobile, motos, scooters. »
- « Interdire ou réduire fortement les deux roues motorisées bruyants. Réduire (et contrôler) la vitesse de circulation. Dévier le trafic automobile de transit vers des axes plus adaptés et mieux aménagés pour le bruit. »
- « Interdiction des motos, scooter dans les quartiers ainsi que certains modèles de véhicules surpuissants. »
- « Fermer Roissy. »
- « Interdire les vols intérieurs »
- « Interdire les aéroports urbains. »
- « Fermer Nantes Atlantique ou déjà réorienter la piste pour minimiser la population survolée. »

• Pour une partie des répondants, les activités génératrices de bruit doivent être interdites :

- « Arrêter la diffusion de musiques amplifiées en extérieur dans l'espace public. »
- « Éviter les regroupements de personnes tardifs »
- « Interdire les terrasses de Café le soir quand il n'y a pas d'autres nuisances sonores le soir dans un quartier ou une rue. Le fonctionnement de ces établissements ne doit pas être au détriment des habitants, surtout quand ils étaient là avant. »
- « Interdire le bruit des bars et discothèques diffusant de la musique à l'extérieur.
- « Interdiction de vente de pétards et feu d'artifices »
- « Interdire ou restreindre les canons effaroucheurs d'oiseaux

- « Interdire l'utilisation des aspirateurs / souffleurs de feuilles mortes, c'est aussi un fléau pour l'écologie. »
- « Interdire la construction de terrain de Padel lorsque ceux-ci sont entourés d'immeubles d'habitation.
- « Interdire les éoliennes près des habitations. »
- « Interdiction complète des travaux de gros œuvre juste après plusieurs mois de confinement (sensibilité accrue et période pour laquelle la majorité des domiciles sont occupés (notamment par les enfants de bas âges et les travailleurs à domicile).
- « Interdire les outils trop bruyants. »

• **Les restrictions des horaires ou l'interdiction de certaines activités semble nécessaire pour développer des plages de calme, de repos :**

- « Interdire le bruit nocturne 22h/6h.
- « Interdire les chantiers de nuit. C'est une nuisance énorme. »
- « Salles des fêtes de spectacle en dehors des habitations fermetures des terrasses, des cafés, des restaurants en ville à 22 heures pour éviter le bruit que cela génère. »
- « Interdire efficacement le bruit la nuit (cris des fêtards, enceintes musicales transportables, etc.) et les activités sources de réelles et constantes nuisances (skate board mesuré à 90 dB !). »
- « Salles des fêtes, de spectacle en dehors des habitations, fermetures des terrasses, cafés, restaurants en ville à **22 heures** pour éviter le bruit que cela génère. »
- « Arrêter d'utiliser les rues comme des terrasses collectives à toute heure du jour et de la nuit. »
- "Diminuer le nombre d'avions. Aucun avion la nuit (entre 23h et 6h) interdire les avions bruyants, ancienne génération de moteur »
- « Pas de vol les dimanches et jours fériés. »
- « Nous laisser dormir la nuit de 23h à 7h du matin (interdiction des vols de nuit) »
- « Interdire ou contrôler les nuisances sonores après 22h30 »
- « Protéger les habitants de nuisance de voisinage avec des jours entiers sans bruits de moteurs de matériel de jardinage par exemple »

• **Au niveau local, l'action des policiers municipaux pour faire respecter les arrêtés pris par le Maire ou le Préfet est sollicitée :**

- « Avoir une police beaucoup mieux formée et en capacité d'intervenir en cas de gêne signalée car ce n'est pas une priorité actuellement malgré les textes officiels sur les recours possibles. »
- « Appliquer la législation, par exemple que la police intervienne et sanctionne quand on signale un tapage nocturne »
- « Surveillance accrue des établissements recevant du public en matière de bruit, suppression ou bridage des klaxons et autres avertisseurs »
- « Une patrouille plus fréquente et plus présente de la police municipale (ASVP etc...) surtout sur les grandes avenues, pour le respect du voisinage et de l'environnement. faire respecter la réglementation (bruits de bricolage/jardinage selon horaires et week-end) »
- « Plus de sécurité et de surveillance pour empêcher les gens de réveiller les autres »
- « Produire des arrêtés municipaux et les faire appliquer sur le terrain. »

- « Créer une police municipale pour traquer les incivilités au sein du village. »
- « Faire respecter d'avantage le droit fondamental à la tranquillité et au repos de chaque concitoyen »
- « Interdire certaines causes de bruits inutiles, faire respecter les arrêtés municipaux. »
- « Que les pouvoirs publics (Mairie, gendarmerie...) fassent respecter strictement les horaires de l'arrêté préfectoral concernant les bruits de bricolage et de jardinage ainsi que la diminution des aboiements répétitifs qui sont une véritable nuisance incessante ! »
- « Faire respecter les horaires malgré plusieurs demandes a notre mairie en vain. »
- « Faire respecter les arrêtés de tranquillité publique ! Qui sont des lois toujours en vigueur en France mais qu'aucun maire ne respecte ! (ex 60290 RANTIGNY arrêté préfectoral de l'Oise), verbaliser les contrevenants irrespectueux. Que les Mairies et Préfectures communiquent clairement aux contribuables sur le sujet via les Mairies. »
- « Faire respecter les arrêtés municipaux par des contrôles aux heures où le bruit doit être arrêté ou réduit (midi et soir - nuit). »
- « "Faire respecter les arrêtés liés aux nuisances sonores. »
- « Mieux faire respecter les horaires de "« bon voisinage »
- « Instaurer un agent de police de proximité pour faire face aux différentes incivilités ayant le pouvoir de sanctionner (amendes, etc.) »
- « Limiter les sonos lors des manifestations (Fête de la musique de plus en plus bruyante, privilégier la musique sans micro et sono). La police débordée ne peut intervenir pour les fêtes privées malgré les appels : appliquer les lois existantes en donnant les moyens au maire surtout. Cesser de voter des lois sans examiner la faisabilité. »
- « Que les forces de l'ordre prennent vraiment en compte les plaintes avérées de bruit de voisinage »
- « Obliger les maires à faire respecter la tranquillité de tous leurs habitants (nous vivons dans une commune où le maire considère que le ballon est roi, au détriment de notre famille, qui souffre depuis 3 ans (insomnies, sommeil perturbé, vie cloîtrés pour ne plus entendre les ballons, nous sommes obligés de quitter notre domicile quand cela devient trop pénible). Nous sommes ""usés"" par le bruit des ballons, nous les supportons de moins en moins. »
- « Changer l'organisation du travail de police de proximité (pilotage, prévention situationnelle, nudge, etc.) »

VI. 2. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit à la source

• Pour la majorité des répondants, la réduction du bruit à la source s'oriente dans les déplacements par l'utilisation de **véhicules silencieux** et de **revêtements routiers acoustiques** :

- « Limiter le trafic routier, encourager les véhicules silencieux »
- « Accélérer la transition vers des voitures électriques et des deux-roues électriques, inciter plus fortement à l'usage du télétravail pour les métiers adaptés"
- « Un passage obligatoire à la voiture électrique pour tout le monde dans les meilleurs délais. »
- « Limiter les émissions sonores des motos qui font beaucoup de bruit (plus que les voitures). Ne dépassent-elles pas les limites autorisées ?

- « Favoriser les voitures fonctionnant à l'électricité ou les moteurs hybrides, favoriser au maximum les transports en commun au transport individuel. »
 - « Revêtement de chaussée plus silencieux. »
 - « Imposer des moteurs électriques pour les scooters des mers et les bateaux »
 - « Renouvellement du matériel de propreté urbaine pour de l'électrique »
 - « Passer à la voiture électrique et supprimer les klaxons »
 - « Encourager l'utilisation de véhicules électriques, moins sonore. »
 - « Bien encourager la circulation des véhicules électriques et hybrides qui sont bien plus silencieux »
 - « Augmentation du parc de **véhicules électriques** (co-bénéfices avec la réduction de la pollution atmosphérique) »
 - « Augmenter les possibilités de télétravail pour moins de véhicules sur les routes. »
 - « J'étais déjà très sensible à mon environnement sonore. Cette période de confinement prouve qu'il est possible de baisser le volume extérieur et de laisser une part plus large à la nature. Il faut selon moi inciter les gens à laisser leur voiture de côté, utiliser le vélo, les transports en communs. Favoriser le télétravail, interdire les modifications de moteurs qui sont bruyants (motos transformées qui fait beaucoup de bruit par exemple, interdire les voitures qui font un bruit de voiture de course...). »
 - « Travailler à l'amélioration du revêtement routier »
- La réduction du bruit à la source procède aussi de changements d'habitudes de déplacements et notamment par le **développement des modes de transports doux** :
 - « Avoir une vraie politique pour favoriser les modes de déplacement doux (vélo, trottinette, à pied) avec des aménagements sécurisés. »
 - « Réduire le nombre de voitures en ville au profit de la marche à pied et du vélo. »
 - « Développement et encouragement des modes de transport doux (vélo)
 - « Développer et encourager les modes de déplacements alternatifs : vélo, marche à pied »
 - « Favoriser la mobilité douce »
 - « Encourager les moyens de déplacements silencieux (vélo et véhicule électrique).
 - « Créer des itinéraires sécurisés pour cycles »
 - « Décourager les voitures en réduisant les voies au profit de voies verte pour cycliste et déplacements silencieux. »
 - « Plus de pistes cyclables. »
 - « Aide financière pour achat de vélo avec assistance électrique ou voiture électrique. »
 - « Augmenter les déplacements vélos en créant des parkings sécurisés pour eux et de vraies pistes cyclables. »
 - « Réduire la place des voitures en créant des pistes cyclables »
 - « Faire de vraies pistes cyclables et pas de simples traits sur la route. »
 - « Développer les pistes cyclables et bus »
 - « Ajouter des pistes cyclables pour changer les modes de déplacements »
 - « Continuer à favoriser les modes doux de déplacements, la multimodalité (pour moins de voitures). »
 - « Optimiser l'utilisation de vélo »
 - Le développement du **télétravail** peut permettre de limiter les déplacements et réduire ainsi le bruit du trafic routier dans les centres urbains :

- « Systématiser le télétravail pour limiter les déplacements. Réduire le trafic routier, cela apporte également une meilleure qualité de l'air que l'on respire ! »
- « Privilégier le télétravail au maximum, une à deux journées par semaine pour me reposer les oreilles et nerveusement. »
- « Privilégier le télétravail »
- « Horaires de travail décalés »
- « Télétravail est encore généralisé »
- « Réduction du trafic par augmentation du télétravail
- « Généraliser le télétravail sur 3 à 4 jours par semaine (moins de déplacements) »
- « Favoriser le télétravail, mettre en œuvre des systèmes pour que les personnes puissent se déplacer à plusieurs plutôt que chacun avec sa voiture (minibus pour aller faire des courses, navettes...) »
- « **Covoiturer et télétravail** »
- « Inciter les entreprises à élargir le télétravail autant que possible (pour une diminution du trafic routier --> bénéfices sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les bruits émis par la circulation) »
- « Généraliser le télétravail et les visioconférences le plus possible, même au-delà de l'épidémie COVID (effets bénéfiques pour la santé et l'environnement au sens large)
- « Développer le télétravail »
- « Amélioration des transports en communs, facilité la mise en place du télétravail dans de vraies conditions. »
- « Pour réduire les effets sonores : développer les transports en commun, le déplacement en vélos, le télétravail (diminution des déplacements véhicules) ou travail en horaires décalés. »
- « Systématiser le télétravail pour limiter les déplacements. Réduire le trafic routier, cela apporte également une meilleure qualité de l'air que l'on respire ! »
- « Proposer de vraies solutions efficaces pour augmenter les transports doux et proposer le télétravail à tous ceux qui le souhaitent (ils respectent en plus leur chronobiologie, ce qui les rend plus productif finalement). »
- « Encourager le télétravail qui induit moins de gens dans les transports (aériens ou terrestres) et une baisse de l'offre de ceux-ci ainsi que du nombre de voitures qui circulent aux heures de pointe. »
- « Conserver une partie du temps de travail en télétravail (fréquence à définir, mais cela permettrait de réduire les transports). »
- « Changer les mentalités et les règles pour permettre un usage plus général du télétravail : cela diminuerait la pollution, le bruit, le stress et la fatigue sur la semaine etc. »
- « Recourir de façon plus systématique au télétravail afin de diminuer les nuisances sonores dues aux déplacements.
- « Télétravail ou échelonnement des horaires de travail pour limiter les concentrations de passages de voitures. Limiter les sports mécaniques bruyants ou faire des murs anti-bruit. Baisser le prix des robots tondeuse plus silencieux. »

• La réduction des déplacements individuels motorisés et le développement des **transports en commun** sont aussi des voies proposées par les répondants :

- « Gratuité des transports en commun pour diminuer le trafic routier. »
- « Développer le covoiturage et les transports en commun. »
- « Développer transports en commun, covoiturage. Un usage plus raisonnable, moins fréquent de la voiture. Développer les véhicules électriques, les pistes cyclables. »
- Réduction de l'utilisation de la voiture pour les déplacements courts (vélo, transports en commun, covoiturage)
- « Renforcer desserte transports collectifs et développer parking de regroupement pour covoiturage en associant le tissu économique (adaptation des horaires de travail, développement du télétravail, semaine de travail de 4 jours en respectant le même volume horaire mensuel, incitation et accompagnement des salariés à des initiatives vertueuses...) »
- « Pour ce qui est du **trafic aérien**, le sujet est difficile car il renvoie à un changement complet de nos modes de déplacement visant à utiliser l'avion de manière plus parcimonieuse et à **le limiter pour des vols moyens et longs courriers**. Peut-être la recherche et développement dans l'aéronautique peut travailler sur cette question du bruit. »

VI.3. Améliorer l'environnement sonore en optimisant la gestion des trafics

• Une meilleure **gestion du trafic** permettrait aussi de réduire le bruit notamment au niveau des zones résidentielles :

- « Limiter fortement le trafic motorisé de transit dans les quartiers résidentiel. »
- « Revoir la circulation qui traverse nos villes et réaliser des contournements pour les camions et une partie des véhicules légers n'ayant rien à faire dans notre ville qu'à la traverser pour gagner du temps, faire des parkings auto à l'entrée des villes afin de privilégier les transports en commun, créer de véritables pistes cyclables bien séparée des routes. »
- « A terme, limiter très fortement la circulation routière en le laissant plus circuler que certaines catégories professionnelles : véhicules de services publics (police, pompier, bus, ...), les livreurs et artisans ... »
- « Que les autorités locales travaillent à fluidifier la circulation au lieu de l'entraver. »
- « Envisager des routes aériennes plus hautes et/ou mieux réparties »
- « Modifier le couloir aérien »
- « Déviations des trajectoires au-dessus des zones non habitées. »
- « Déplacer les couloirs de vols des avions de ligne qui se posent à L'euroairport à raison d'un toutes les 5 mn c'est insupportable. »
- « Modifier les plans de circulation pour réduire à presque néant le flot de circulation dans les rues secondaires »
- « Limiter les véhicules dans les grandes villes »

VI.4. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit dans sa propagation

La protection des riverains de zones exposées au bruit est suggérée par la mise en place de **moyens techniques** pour atténuer le bruit en cours de propagation :

- « **Couverture** ou meilleure isolation du périphérique parisien (porte d'Orléans) »
- « Couvrir le perif ou améliorer la qualité des murs anti-bruit »
- Couvrir les voies ferrées
- « Protéger les habitants du bruit des voies routières et ferroviaires (matériaux plus adaptés, protections) »
- « Comme en Allemagne pose de **panneaux absorbants et végétalisés** le long des autoroutes et des LGV »
- « Avoir des murs anti bruit le long de l'autoroute »
- « Un bitume anti bruit et mettre en œuvre tout ce qui atténue le bruit et également pareil pour voie ferrée »
- « Mettre les moyens nécessaires pour réduire les nuisances sonores des autoroutes et des lignes de chemin de fer »
- « **Murs acoustiques** plus élevés le long de l'autoroute et de la LGV »
- « **Plus d'arbres** au bord des routes qui font écrans au bruit...
- « Construire un mur antibruit et antipollution sans attendre que les habitants n'en puissent plus ! »
- A cela s'ajoutent la généralisation de panneaux permettant "d'absorber" le bruit.

VI.5. Améliorer l'environnement sonore en limitant le bruit à la réception

• Le confort sonore dans les logements pourrait être obtenu par une **isolation acoustique efficace** tant pour les bruits de l'environnement que pour les bruits internes à l'habitat :

- « Faire des isolations acoustiques efficaces de tous les logements en France (quand c'est utile) financées à 100% par l'Etat. »
- « Obligation de réaliser des travaux d'isolation phonique. »
- « Isoler dès la construction »
- « Isoler les appartements pour les bruits de voisinage. »
- « Que les immeubles soient rénovés et que les gens respectent le voisinage et le règlement de copropriété. »
- « Interdire les climatiseurs et chauffages réversibles sauf dans les hôpitaux & maisons de retraite. »
- « Sponsoriser les immeubles mal insonorisés, pour lutter contre le bruit des voisins, de la rue et du métro. »
- « En moyenne, meilleur isolement acoustique des bâtiments tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur, mais surtout des exigences minimales égales à celles d'aujourd'hui, et des exigences supplémentaires en fonction du contexte, notamment en vue d'une mixité des quartiers (repos/travail/loisirs). »
- « Cela ne sert à rien de construire des appartements avec des fenêtres anti-bruit et de mettre des murs en plâtres. »
- « Pour ma part, un déménagement car c'est tout l'immeuble qui est mal insonorisé. »
- « Imposer une isolation acoustique de qualité des logements. Cela doit également passer par l'obligation des propriétaires de rénover les logements qu'ils proposent à la location. Pour moi un logement qui ne permet pas une isolation acoustique (et thermique mais c'est un autre débat) d'excellente qualité devrait voir son loyer diminué. »

- « Meilleure isolation acoustique des logements (rendre obligatoire de façon effective un niveau d'isolation acoustique minimal pour pouvoir mettre en location un logement, par exemple, ou a minima la fourniture d'un diagnostic acoustique aux futurs locataires AVANT signature du bail, avec des informations sur ce sujet dès la publication de l'annonce (sur la même idée que les DPE pour la classe énergétique)),
- Isolation des gaines et conduits de salle de bain (aération, etc.) où se propagent facilement les conversations et les bruits de salle de bain. »
- « Favoriser les travaux écologiques d'isolation »
- « Rester enfermer dans sa maison puisque nous avons fait des travaux d'isolation des menuiseries! efficace pour l'hiver mais bien moins pour l'été puisque nous voulons aussi profiter un peu de cet extérieur et répondre aux règles de ventilation des logements!
- « Avoir un habitat bien isolé au moins les pièces dédiées au repos »
- « Améliorer l'isolation acoustique des bâtiments anciens (années 1970). »
- « L'insonorisation des appartements m'apparaît majeure. »
- « Isolation combles au-dessus de mon appartement. »
- « Aide pour l'isolation du bruit chez soi (murs, sols, fenêtres) »

VI.6. Améliorer l'environnement sonore par des actions sur l'urbanisme et l'aménagement

• L'amélioration de l'environnement sonore urbain nécessite pour les répondants des **aménagements, favorisant notamment les mobilités douces** :

- « Rendre des rues piétonnes et limiter la circulation à 10km/h. Rendre le trafic de transit résidentiel inintéressant. »
- « Prendre des mesures pour réduire l'utilisation de la voiture en ville : vitesse maximale de 30 km/h, réduction de la part de la voirie destiné au trafic routier afin d'augmenter l'espace pour les piétons et cyclistes. Cela permettra de diminuer le trafic et la vitesse de celui-ci, le bruit sera ainsi plus faible. »
- « Transformation de l'espace public pour le rendre aux piétons et usagers des modes doux (vélos) ou transports en communs et donc réduction de la place accordée à la voiture dans l'espace public. »
- « Ramener la vitesse en ville à 45km/h, mais surtout la faire respecter »
- Prévoir plus de place de livraison pour éviter des conflits d'occupation de l'espace (éviter les klaxons).
- Augmentation des espaces piétonniers et pistes cyclables en ville et périphéries. Aménagement de petits espaces verts autour de chaque lieu d'habitation
- Faire respecter la limitation de vitesse dans ma rue (20 km/h) et dans tout le village (30 à 50 km/h suivant les rues).
- « Limiter la place de la voiture »
- « Zone 30 partout en ville avec dispositifs type dos d'âne, chicanes...
- « Ne pas densifier n'importe comment les villes »
- « **Supprimer le stationnement longue durée** avec moteurs allumés des autobus sous les immeubles parisiens ou autre villes »

- « Augmenter les zones vertes en villes, permettant aux animaux d'y trouver des espaces de vie. »
 - « **Végétaliser les villes** »
 - « Supprimer les voiries pavées »
 - « C'est psychologique seulement vis à vis du bruit, mais végétaliser la ville ça permettrait de limiter la perception de ces bruits. »
 - « Arrêter de mélanger les habitats et les usines. »
 - « Gérer le plan de déplacement urbain des petites communes »
 - « Parkings gratuits aux banlieues avec bus vers Paris pour éviter l'entrée d'une population trop importante vers Paris. »
 - « Améliorer le partage des trottoirs vélos / piétons et globalement l'aménagement des pistes cyclables pour inciter aux modes de déplacement doux et avoir moins de voitures en ville. »
 - « Intégrer l'évaluation d'impact potentiel de la **conception urbaine** sur les niveaux sonores et la santé. »
- Les actions en faveur d'urbanisme favorable à la qualité de l'environnement sonore demandent selon les répondants de repenser les zones d'habitats en fonction des sources de bruit, de « **dédensifier la ville** » ou d'éviter des densités de populations importantes :
 - « Des plans d'urbanismes cohérents »
 - « Réelle **stratégie d'urbanisme** (construction de logements pensée en fonction des sources sonores, chambres à coucher en façade silencieuse, préservation de l'environnement de ces façades silencieuses dans le temps, etc.)
 - « Agir en faveur de la **déconcentration** de population : limiter la taille et la capacité des immeubles collectifs, inciter les entreprises à se répartir sur le territoire pour mieux répartir les habitants, inverser les courants de pensée : vivre à la ville ne devrait pas être LA solution pour trouver du travail et/ou faire partie de l'élite. »
 - « Dédensifier les villes, surtout Paris. C'est la seule possibilité pour réellement diminuer les bruits "normaux" : livraisons, passants, circulation...
 - « Penser d'un point de vue globale et inclure des **design d'expérience d'usage** avant l'élaboration de l'habitat. »
 - « Que les maires soient les premiers à ne pas être à l'origine de nuisances sonores en implantant des terrains de sports au milieu habité, et en isolant leur salle des fêtes que les pompes à chaleur soient aux normes, que les campings à proximité des habitations ne diffusent pas de musique amplifiée, etc. »
 - « Limiter le nombre de supermarchés dans les centres villes historiques, limiter les horaires d'ouverture. Plus d'ouverture des commerces le dimanche. »
 - « Limiter dans le temps et dans l'espace les installations extérieures des bars et restaurants »
 - « Créer des **zones silencieuses**. »

VI.7. L'éducation et la sensibilisation au cœur de l'amélioration de la qualité de l'environnement sonore

• Les nuisances sonores ont aussi pour origine des **comportements générateurs de bruit** d'où la nécessité d'informer ou de sensibiliser les personnes au **respect de la vie en collectivité** :

- « Sensibiliser les citoyens à cette nuisance pour que chacun adopte des comportements plus respectueux vis à vis des autres. »
- « Simplement prendre conscience qu'il y a d'autres personnes que soi et les respecter, cela serait aussi bon pour l'écologie. »
- « Des actions éducatives autour des questions du vivre ensemble dès le plus jeune âge. »
- « Faire des campagnes de sensibilisation autour des problèmes du bruit et les conséquences sur la santé. »
- « Effectuer des campagnes grand public de prise de conscience de la qualité sonore (comme cette enquête) et de ses effets sur la santé (notamment). »
- « Faire prendre conscience aux gens de l'importance d'un environnement calme sur la qualité de vie. Par exemple, inciter les gens à ne pas laisser le moteur tourner à l'arrêt quand ils téléphonent. »
- « Sensibiliser les conducteurs de véhicules à réduire leur vitesse près des habitations »
- « Demandez aux gens d'arrêter de klaxonner pour tout et rien »
- « Sensibiliser les gens aux conséquences des troubles sonores et éduquer les automobilistes sur l'interdiction du klaxon en ville. »
- « Changer de paradigme : **le droit au calme chez soi** doit primer, et de façon absolue le calme nocturne ! Faire comprendre que le bruit environnant et le bruit des autres qu'on subit chez soi est une intrusion. Certains sont admissibles, à condition qu'ils soient modérés et temporaires, mais le viol sonore, surtout dans son espace privé, son lieu de repos, est inadmissible. Interdire, faire cesser et verbaliser systématiquement les bruits causés par le sans-gêne. »
- « L'organisation **1 fois par an un weekend** pendant un pont jour férié peu importe sans véhicules sans avions sans internet sans commerce ... »
- « Diffuser à la télé des **bonnes pratiques** de voisinage sur le bruit. Dans chaque logement et pour chaque nouvelle personne dans un logement, lui donner un guide avec des démarches sur le bruit et les bonnes pratiques en insistant sur la nécessité des démarches amiables et de la bonne entente entre voisins. »
- « A chaque nouvelle activité professionnelle, le pro contacte les voisins pour faire une discussion autour du bruit qu'il peut engendrer, les solutions à mettre en œuvre (des horaires particuliers, ...), etc. »
- « Sensibiliser les gendarmes et les gens (pubs télévisées +++) aux méfaits du bruit sur la santé... »
- « Sensibilisation de la population à l'impact négatif du bruit sur la santé (OMS et autres données). »
- « Sensibiliser les entreprises industrielles, architectes, constructeurs et entrepreneurs, voire les contraindre par des amendes lorsqu'ils ne se sentent pas concernés alors qu'ils créent des nuisances. »

• **L'éducation semble ainsi être un axe d'amélioration important pour améliorer la qualité de l'environnement sonore et la santé des populations :**

- « Éduquer, sanctionner ... informer et donner de l'importance à cette pollution sonore que je crois sous-estimée , si grave pour la santé. »
- « Éduquer les gens à vivre en collectivité »
- « Éducation à cette nuisance environnementale méconnue (on pense d'abord aux déchets) et à ses effets sur la santé »
- « Sensibilisation du public au respect d'autrui et de soi et de l'impact du bruit sur la santé et la qualité de vie. »
- « Faire prendre conscience que le bruit au quotidien a un impact direct sur la qualité de vie. »
- « Éduquer les gens à apprécier le silence et respecter d'avantage les autres. »
- « Éduquer les enfants dès le plus jeune âge. »
- « Éduquer les automobilistes, policiers ... à un usage justifié et modéré des sirènes, klaxons... »
- « Mettre des affichages de sensibilisation aux portes de Paris pour décélération »
- « Faire de la prévention par des panneaux rappelant l'existence de riverains »
- « Sensibiliser les gens à la pollution sonore : TV, musique, soirées, etc. »
- « Sensibiliser les propriétaires de chiens aux fortes nuisances des aboiements. »
- « Sensibiliser davantage aux nuisances sonores liées au bruit des Klaxons, des motos, mobylettes »
- « Des actions d'éducation sur les comportements (à l'école), des actions de sensibilisation et d'information (pour les parents) et des actions de formation (pour les professionnels : architectes/urbanistes, agents des collectivités, enseignants, etc. »
- « Réussir à changer les mentalités ... certaines personnes sont des prédateurs (y compris pour l'Homme) et ne peuvent s'empêcher de vouloir marquer leur présence. »
- « Demander à la RATP de monter un programme éducatif pour ses chauffeurs. »
- « Reprendre l'éducation civique, essentielle pour que le respect mutuel soit acquis ! »
- « Communiquer sur l'incidence du bruit sur la santé avec des faits, des chiffres. »
- « Faire prendre conscience des effets du bruit et reprendre le vivre ensemble. »
- « Rappeler aux habitants les règles et principes de savoir-vivre (ensemble) : bruits de fêtes nocturnes, terrasses (certaines) produisant les mêmes cris quelle que soit l'heure de la journée ou de la nuit... »
- « Faire plus connaître au grand public la réglementation liée au bruit des travaux, souvent méconnue. »
- « Informer régulièrement les habitants des règles sur les nuisances sonores dues aux appareils de jardin et appareil de bricolage et les inciter à respecter ces règles. »
- « Informer largement sur le "tapage nocturne", les enjeux, les sanctions encourues... »
- « Des campagnes d'information incitant au respect des autres quant au bruit que chacun génère. Ex : les fêtes dans les immeubles. »
- « Populariser l'utilisation d'outils (applications sur téléphones mobiles) permettant l'estimation du bruit en toutes circonstances par une large part de la population. »
- « Campagne de sensibilisation sur les nuisances sonores causées par le voisinage (musique, bricolage excessif, fêtes nocturnes à répétition...) »
- « Justement montrer le bien-être général ressenti pendant ce confinement. »
- « Plus d'information dans les médias sur l'incidence des gênes acoustiques. »
- « Éduquer et sensibiliser la population sur la pollution sonore. »
- « Campagne d'information télévisée sur les tontes de gazon et les aboiements de chien. ».

- « Sensibiliser tout le monde aux effets des nuisances sonores sur les gens et la santé.
- « Sensibiliser les mairies et les médecins de ville à ce problème. »
- « Sensibiliser les maires des villages et la gendarmerie sur les souffrances des victimes des bruits de comportement »
- A l'exemple du centre-ville de Copenhague, sensibiliser les citoyens au bruit et au respect du collectif »
- « A l'école : sensibiliser les enfants au civisme et à la vie en communauté. »
- « Sensibiliser à une conduite et un usage "smart " du deux roues.

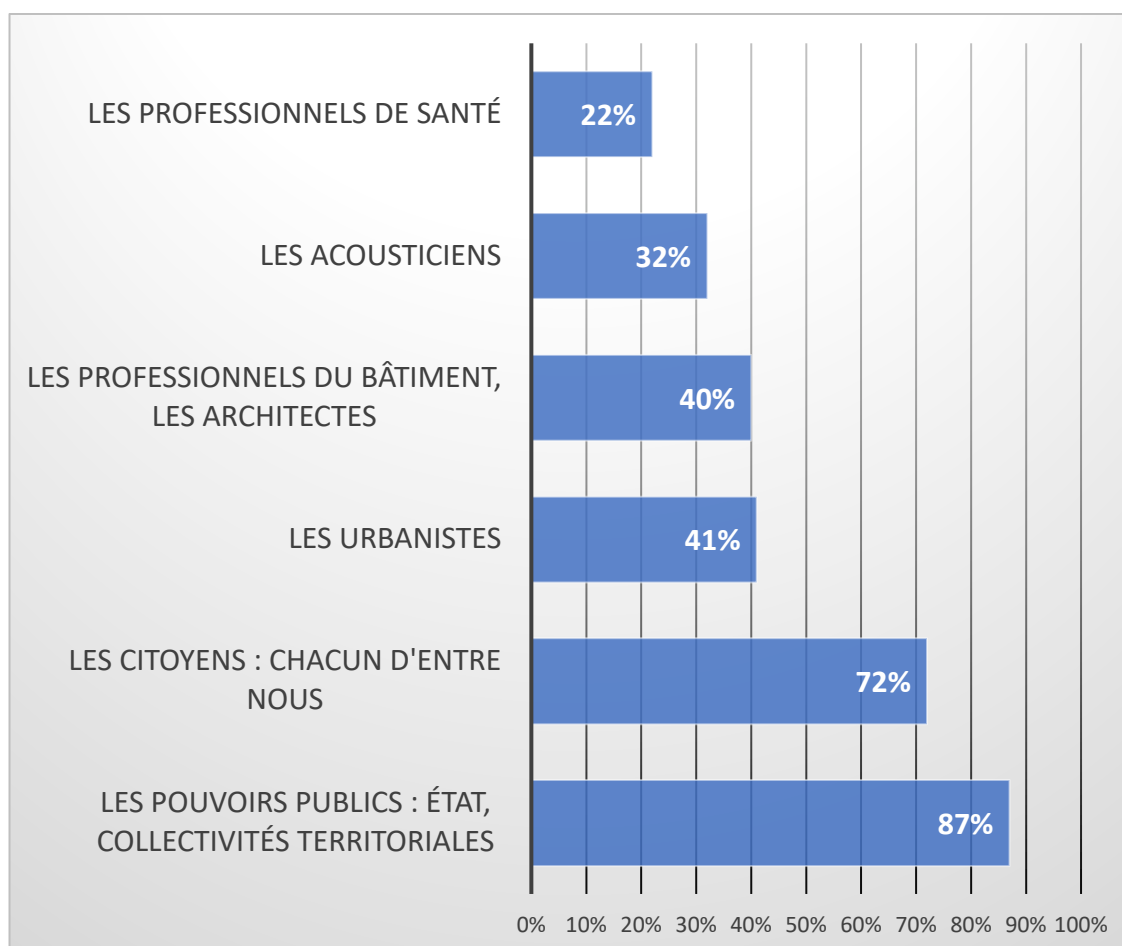
• **Le civisme et le respect d'autrui** semblent des notions tombées en désuétude pour bon nombre de répondants :

- « Action citoyenne au respect d'autrui »
- « Les actions efficaces seraient un plus grand respect et une plus grande empathie pour les autres »
- « Plus de respect de la part des voisins du calme. »
- « Une bonne communication entre voisins. Le respect d'horaires et de jours pour les activités bruyantes de jardinages. Une prise en compte des nuisances sonores par les entreprises qui ont leurs ateliers en pleine ville. »
- « Civisme des gens vis à vis des autres particulièrement à partir de 21h (voix, musique, claquement de portes...) »
- « Respecter le besoin de tranquillité »
- « Respecter les règles de vie en société, en particulier les nuisances sonores pendant la nuit (musique et conversations à voix forte jusqu'à 3 ou 4 heures du matin). »
- « Un respect des gérants et clients des terrasses »
- « Un peu plus de respect de la part des petits bars qui ne pense qu'à faire de l'argent et font boire leur clientèle et les relâchent dans les rues. »
- « Inviter les habitants à ne pas parler trop fort dans les espaces extérieurs. »
- « Pour moi, ce serait d'avoir des voisins au comportement responsable »
- « A l'école apprendre le respect des autres en faisant moins de bruit !" »
- « Demander plus de civisme de la part des jeunes qui crient systématiquement quand ils sont ensemble. »
- « Que le gens se respectent et arrêtent de penser qu'ils sont seuls au monde. »
- « Il s'agit le plus souvent de personnes qui ne pensent vraiment pas à mal, mais sont juste dans la satisfaction de leur plaisir personnel immédiat, sans tenir compte des autres. Parfois il s'agit aussi d'incivilités, mais plus rarement dans mon environnement. »
- « Le civisme, que le voisinage respecte les arrêtés municipaux sur le bruit.
- « **Plus de civisme**, de respect et de considération d'autrui et que chacun prenne ses responsabilités. »
- "Un peu plus de civisme du voisinage, les bruits de travaux à des horaires plus convenable. »

VI.8. Les acteurs – clés du changement

Les pouvoirs publics sont en première ligne pour impulser les changements dans notre environnement sonore pour 87% des répondants, suivis par **les citoyens** (72%). Les urbanistes

(41%) et les professionnels du bâtiment et les architectes (40%) peuvent être aussi considérés comme des acteurs clés du changement, suivis par les acousticiens (32%) et les professionnels de santé (22%). Ainsi selon les problématiques auxquelles les répondants sont confrontés en termes de nuisances sonores ils s'orientent en priorité vers les acteurs qui pourraient contribuer à résoudre leur gêne. Il est à noter que les citoyens sont cités comme ayant un rôle aussi primordial à jouer dans cette amélioration de la qualité de l'environnement sonore.

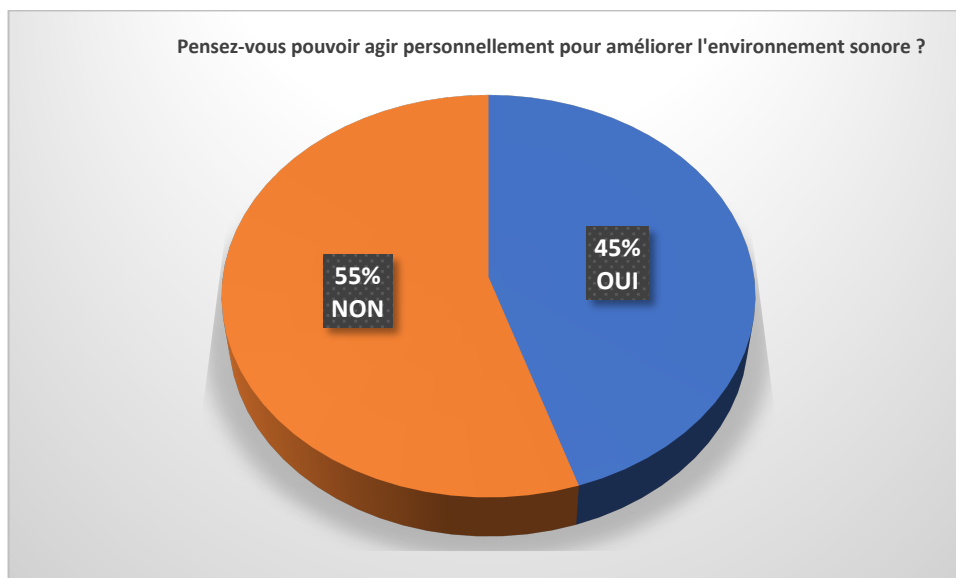


Graphique 37 : Les acteurs – clés pour impulser en priorité des changements

Dire que chacun d'entre nous doit agir pour améliorer l'environnement sonore implique l'individu de manière générale mais des liens significatifs ont pu être mis en évidence entre les intentions des citoyens à l'issue du confinement et des actions concrètes notamment :

- l'attention à réduire pendant le confinement ses propres comportements bruyants ($\chi^2 = 14,15$; ddl=1, $p < .001$).
- la volonté de développer de nouvelles relations de voisinage ($\chi^2 = 9,17$; ddl=1, $p < .01$).
- ou d'opter pour un mode de déplacement « doux » (vélo, marche à pied...) pour les déplacements de la vie quotidienne ($\chi^2 = 21,91$; ddl=1, $p < .001$).

L'implication individuelle dépend de la capacité personnelle à pouvoir agir sur l'environnement sonore. Dans l'échantillon, 45% des répondants pensent effectivement pouvoir agir personnellement dans leur quotidien.



Graphique 38 : Répartition des répondants selon les actions individuelles envisagées

Différents niveaux d'actions sont décrits pour agir personnellement en faveur de l'environnement sonore selon les préoccupations des répondants. Pour certains, agir en justice (en portant plainte) est envisagé quand les recours aux solutions amiables ont échoué. Pour d'autres personnes, agir personnellement passe par un changement de mode de déplacement vers des mobilités « douces » en limitant l'usage de la voiture individuelle (via le télétravail ou le covoiturage par exemple) ou même de de l'avion.

Dans l'habitat, les actions relèvent d'un besoin d'agir sur les comportements bruyants ou de s'équiper en outils/matériel silencieux. La réalisation de travaux et le déménagement sont aussi envisagés pour éviter de subir les nuisances sonores.

Le besoin d'informer, de sensibiliser les élus et les « fauteurs de troubles » participe du manque de civisme relevé par de nombreux répondants ; d'où la nécessité d'éduquer, de promouvoir plus de civisme et de respect mutuel, par exemple au travers d'associations militantes.

Il faut noter que l'action personnelle se situe d'abord à l'endroit de la gêne. Certains répondants créent ou adhèrent à des collectifs de lutte contre des nuisances sonores riveraines (Cf. Annexe 3).

VII- Synthèse des résultats de l'enquête

Les principaux résultats de l'enquête menée par le CidB⁸ durant le mois de juin 2020 afin d'évaluer de manière qualitative les évolutions de la perception du bruit liées à la crise sanitaire, montrent que la période de quasi-silence due au confinement a eu un effet bénéfique sur la santé d'une majorité de Français ; mais elle a néanmoins rendu nos compatriotes plus sensibles au bruit qu'auparavant. En effet, ayant eu la possibilité de s'exprimer librement sur les moyens d'action les plus efficaces pour limiter la pollution sonore, les répondants se disent prêts à changer de comportements pour améliorer la qualité de leur environnement sonore. Si certains souhaitent vouloir déménager pour vivre au calme, d'autres dessinent une nouvelle société où le télétravail serait favorisé tout comme les mobilités douces afin de diminuer les déplacements bruyants. Dans l'immédiat, ils veulent la mise en place de périodes de calme pour préserver le repos et une réactivité plus grande des maires et des forces de l'ordre (police et gendarmerie) afin de faire respecter la réglementation. Ils mettent également en avant un besoin d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Une sensibilité au bruit accrue

83 % des personnes ayant répondu à l'enquête étaient déjà plutôt sensibles ou très sensibles au bruit avant le confinement ; on note cependant que, **globalement, 57 % des répondants s'estiment aujourd'hui plus sensibles à la qualité de l'environnement sonore qu'auparavant.** 60 % des personnes les moins sensibles à leur environnement sonore avant le confinement le sont devenues après, contre 49 % parmi les personnes se déclarant déjà sensibles au bruit.

Si à l'intérieur de leur logement, 44 % d'entre eux se disaient gênés par le bruit au domicile dont 14 % en permanence, 45 % des personnes participant à l'enquête ont eu une attention particulière pour minimiser leurs comportements bruyants en réduisant par exemple le volume de la télévision. 20 % ont utilisé un casque ou des écouteurs afin de masquer les sons environnants.

⁸ La population ayant répondu au questionnaire en ligne est composée de 51 % de femmes et de 49 % d'hommes. La moyenne d'âge est de 48 ans. Les couples avec enfants ou familles monoparentales représentent 38 % de notre échantillon, 35 % sont en couple et 4 % sont en colocation. Ils sont 23 % à demeurer seuls au domicile. La période de confinement a modifié les pratiques professionnelles pour certains répondants qui ont testé le télétravail pour la première fois (43 %) d'autres avaient déjà travaillé à distance et ont poursuivi leurs activités professionnelles au domicile pendant le confinement (19 %). Ils sont 9 % à s'être rendus sur leur lieu de travail. Ils sont très majoritairement propriétaires (71 %) de leur appartement (58 %) ou de leur maison (42 %) situé à 68 % en zone urbaine, à 15 % en périphérie de villes et à 17 % à la campagne. Ils sont 77 % à bénéficier d'un espace extérieur privatif à leur domicile. Ils sont majoritairement plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur logement (87 %) tandis que seulement 3 % se disent pas du tout satisfaits. Ils sont 44 % à disposer d'une isolation acoustique dans leur logement.

Il est à noter que cette enquête est basée sur une population de volontaires (environ 2000 répondants). Elle n'a pas d'ambition de représentativité à l'échelon national même si la répartition géographique des répondants couvre l'ensemble du territoire. Il n'y a pas eu de redressement de l'échantillon par la méthode des quotas ou la volonté de réaliser un échantillonnage aléatoire.

La réduction de la pollution sonore pendant le confinement a permis à une grande majorité des répondants d'apprécier leur (nouvel) environnement extérieur en ouvrant plus souvent les fenêtres (72 %) ou en profitant plus fréquemment de leur jardin (51 %).

Après le confinement, bien que la reprise des déplacements et des activités économiques ait été progressive (maintien du télétravail possible jusqu'au 21 juin et réouvertures des restaurants et des terrasses le 2 juin 2020), la gêne face aux nuisances sonores s'est révélée rapidement. Les bruits vécus comme les plus gênants sont ceux générés par le trafic routier (49 %) suivis par les bruits de voisinage (36 %) et les chantiers (8 %).

Concernant le trafic routier, il faut préciser que la gêne se concentre sur les deux-roues motorisés (57 %), suivis par les voitures (25 %), les klaxons (12 %) et les camions (6 %).

Pour les bruits de voisinage, la gêne est centrée sur les comportements des voisins (62 %). Viennent ensuite, les bars, restaurants et terrasses (14 %), la musique (8 %) et les commerces (5 %).

Bien que le trafic aérien (5 %), le trafic ferroviaire (1 %) et les activités agricoles (1 %) aient été cités dans une moindre mesure, certains répondants ont souhaité mettre l'accent sur les survols des habitations par les avions légers et les hélicoptères, les tramways et les effaroucheurs d'oiseaux.

Une santé améliorée

Durant la période de confinement, des bénéfices en termes de santé liés à la réduction des sources de bruit ont été ressentis par 76 % des répondants. Ces bienfaits ont été notables en ce qui concerne la réduction de la gêne (76 %), la diminution de la fatigue (45 %), l'amélioration de la qualité du sommeil (40 %), l'augmentation de la concentration (40 %) et la baisse de l'énervement (25 %).

Pour d'autres au contraire, l'émergence de certaines sources de bruit a pu être à l'origine de stress. Ils sont 19 % à avoir ressenti une gêne liée aux bruits internes à l'habitat (comportements bruyants, musique, bricolage, etc.) et 14 % ont subi des tensions et de l'énervement liés aux bruits extérieurs (jardinage, travaux, jeux d'enfants, etc.). Les activités cognitives ont été perturbées à cause de la saillance de certains bruits pour 13 % des répondants avec notamment des difficultés de concentration. Le sommeil a été dégradé pendant cette période de confinement pour 12 % des individus.

Avec la baisse des niveaux sonores, 7 % des répondants ont aussi souffert d'une recrudescence de la perception de leurs acouphènes.

Une partition sonore laissant la place aux sons de la nature

Comme on pouvait s'y attendre la perception de l'environnement sonore a été modifiée pendant le confinement. L'intensité des bruits de transports et d'activités a connu une forte baisse pendant le confinement laissant la place en zone urbaine à d'autres sources de bruit notamment celles dues aux activités domestiques et à la nature. Pour les répondants, l'intensité du bourdonnement des insectes ou du chant des oiseaux a même augmenté pendant cette période. À la sortie du confinement, beaucoup de sources de bruit anthropiques sont réapparues avec des niveaux d'intensité quasi identiques au monde d'avant.

Demain, on change tout ?

Cette période de quasi-silence a eu une vertu, celle de reconnecter la population urbaine au monde qui l'entoure et particulièrement à la nature. Ces nouveaux paysages sonores étant devenus saillants (41 %), les répondants disent souhaiter aujourd'hui continuer à profiter de ces sons auparavant masqués par le fond sonore continu généré par les bruits des transports ou des activités. Cette écoute active laisse penser que notre environnement sonore peut être différent.

La réglementation en tête des actions

Pour les répondants, le mode d'actions le plus efficace pour améliorer la qualité de l'environnement sonore reste la voie réglementaire. Ils souhaitent que les textes soient mieux appliqués voire modernisés allant jusqu'à les rendre plus stricts afin de mieux protéger la santé des populations.

Concrètement, on trouve parmi les moyens d'action proposés, l'interdiction des modes de transport les plus bruyants ainsi que l'interdiction de l'accès des véhicules bruyants en ville et dans les zones résidentielles.

La restriction des horaires voire l'interdiction de certaines activités commerciales et de loisirs paraît également nécessaire pour développer des plages de calme permettant le repos.

Au niveau local, l'action des forces de l'ordre (policiers municipaux, gendarmes) est plébiscitée pour faire respecter la réglementation.

Des transports moins bruyants et surtout moins de déplacements

Mettre en place des mobilités « douces » moins bruyantes pour les déplacements quotidiens (38 %) et limiter les déplacements (13 %) sont des moyens efficaces de réduire l'impact des bruits de circulation sur l'environnement sonore.

Pour la majorité des répondants, la réduction du bruit urbain se traduit par l'utilisation de véhicules silencieux. Pour cela il est nécessaire d'accélérer la transition vers des voitures électriques ou hybrides et des deux-roues électriques. La réduction du bruit à la source procède aussi de changements d'habitudes de déplacements et notamment par le développement des modes de transports doux comme la marche et le vélo. Le covoiturage est également cité à plusieurs reprises. Enfin, il s'agit également de favoriser l'utilisation des transports en commun en les rendant gratuits par exemple.

Une autre voie consisterait à limiter les déplacements à certaines catégories professionnelles (services publics, livreurs, etc.), ou en favorisant le télétravail (solution citée par de très nombreux répondants) et les livraisons à domicile.

Tout cela ne peut se faire sans un aménagement de l'espace public permettant de rendre la ville aux piétons et aux cyclistes en limitant le trafic, en réduisant la vitesse (zones 30), en créant des parkings relais, en réalisant des contournements et en végétalisant les centres urbains. Les actions en faveur d'un urbanisme favorable à la qualité de l'environnement sonore demandent selon certains des répondants de repenser les zones d'habitats en fonction des sources de bruit, de « dédensifier » la ville ou d'éviter des densités de populations importantes.

Enfin, pour protéger les riverains des zones fortement exposées au bruit, les répondants insistent sur la nécessité de mettre en place des moyens tels que revêtements routiers acoustiques ou écrans antibruit.

Un domicile apaisé

Les nuisances sonores ressenties dans l'habitat sont vécues comme rédhibitoires dans la mesure où 32 % des répondants expriment le souhait de déménager.

La mauvaise isolation acoustique des logements tant pour les bruits de l'environnement que pour les bruits internes à l'habitat apparaît également dans les réponses. Si 7 % des personnes interrogées envisagent des travaux pour isoler leur logement des nuisances sonores, pour certaines d'entre elles, il est indispensable d'aider financièrement à la réalisation de ces travaux notamment pour les logements anciens (absence de réglementation). La fourniture d'un diagnostic acoustique aux futurs locataires avant signature du bail est suggérée.

D'autres personnes souhaitent quant à elles développer de nouvelles relations de voisinage (29 %) ou informer leurs voisins en cas de gêne (13 %).

Les citoyens se prennent en main

Si pour 87 % des répondants les pouvoirs publics doivent être en première ligne pour impulser les changements dans notre environnement sonore, près des $\frac{3}{4}$ d'entre eux pensent que c'est aux citoyens d'agir (72 %). Les urbanistes (41 %), les professionnels du bâtiment et les architectes (40 %) peuvent être aussi considérés comme des acteurs clés du changement suivis par les acousticiens (32 %) et les professionnels de santé (22 %).

Tout d'abord éduquer et sensibiliser

Le besoin d'informer et de sensibiliser, notamment les élus et les « fauteurs de troubles », participe du manque de civisme relevé par de nombreux répondants, ce qui suppose la nécessité de militer pour plus de civisme et de respect mutuel par exemple au travers de l'adhésion à des associations.

Les comportements générateurs de bruit observés par les répondants peuvent être à l'origine de la gêne subie par les citoyens et même avoir un impact sur leur santé d'où leur souhait d'éduquer, d'informer ou de sensibiliser tout un chacun au respect de la vie en collectivité.

À l'école, sur les écrans télévisés ou des réseaux sociaux, dans les transports en commun, auprès des élus, l'éducation et la sensibilisation doivent être au cœur du processus d'amélioration de la qualité de l'environnement sonore.

L'action individuelle comme levier de changement

À titre individuel, l'implication dépend de la capacité personnelle à pouvoir agir sur l'environnement sonore ; 45 % des individus pensent effectivement pouvoir le faire dans leur quotidien. L'action individuelle est perçue comme un levier de changement, ce qui est inédit en matière de représentation de la lutte contre le bruit qui est souvent vécue comme une fatalité.

La nature des actions personnelles en faveur de l'environnement sonore est vaste et dépend aussi des préoccupations des répondants. Pour beaucoup, agir personnellement implique

quelques changements de mode de vie : en limitant l'usage de la voiture individuelle à moteur thermique ou de l'avion, en télétravaillant, en se faisant livrer, en se déplaçant à pied, à vélo ou en utilisant des modes de transports collectifs...

Dans l'habitat, les actions relèvent d'un besoin d'agir sur les comportements bruyants, de faire preuve de civisme vis-à-vis de ces voisins, de s'équiper en outils/matériels silencieux... La réalisation de travaux et le déménagement sont aussi envisagés pour éviter de subir les nuisances sonores.

Enfin, agir en justice reste envisagé quand le recours aux solutions amiables a échoué.

ANNEXES

Contenu des annexes

A.1. Questionnaire en ligne sur le site Bruit.fr

A.2. Analyse qualitative (verbatim)

A.2.1. Q12 - A votre avis, quelles seraient les actions efficaces à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore ?

A.2.1. Politique du bruit

A.2.1.1. Politique globale

A.2.1.1.1. Santé

A.2.1.1.2. Éducation

A.2.1.1.3. Répression

A.2.1.1.4. Actions réglementaires

A.2.1.2. Application et respect des textes

A.2.1.3. Contrôler/Sanctionner

A.2.1.3.1. Les maires au centre du contrôle

A.2.1.3.2. Une police plus disponible

A.2.1.3.3. Des sanctions efficaces et rapides

A.2.1.4. Au-delà des réglementations, plus de civisme, de respect d'autrui

A.2.1.4.1. Civisme

A.2.1.4.2. Respect d'autrui, de la réglementation

A.2.1.4.3. Prise de conscience

A.2.1.4.4. Responsabilisation

A.2.2. Bruit des transports

A.2.2.1. Bruit routier

A.2.2.1.1. Interdire/Réduire/Limiter le trafic routier

A.2.2.1.2. Limiter les déplacements (36 verbatim)

A.2.2.1.3. Agir sur la propagation

A.2.2.1.4. Bruit de circulation en ville

A.2.2.1.5. Radars

A.2.2.2. Bruit des véhicules

A.2.2.2.1. Généralités

A.2.2.2.2. PL/VL

A.2.2.2.3. Avertisseurs sonores

A.2.2.2.4. Deux roues

A.2.2.2.5. Nouveaux modes de transport

A.2.2.3. Trafic aérien

A.2.2.3.1. Généralités

A.2.2.3.2. Aéroports /aérodromes

A.2.2.3.3. Aviation commerciale

A.2.2.3.4. Aviation de loisir/légère

A.2.2.3.5. Hélicoptères

A.2.2.3.6. Aviation militaire

A.2.2.4. Bateau

A.2.2.5. Trafic ferroviaire

A.2.3. Bruits de voisinage liés au comportement

- A.2.3.1. Rôle du syndic
- A.2.3.2. Animaux
 - A.2.3.2.1. Chiens
 - A.2.3.2.2. Coq
- A.2.3.3. Bricolage/Jardinage
- A.2.3.4. Appareils électroniques
- A.2.3.5. Bruit d'équipement (PAC, CLIM')
- A.2.3.6. Divers

A.2.4. Bruits de voisinage liés aux activités

- A.2.4.1. Établissements recevant du public
 - A.2.4.1.1. Généralités
 - A.2.4.1.2. Lieux diffusant des sons amplifiés
 - A.2.4.1.3. Terrasses des bars et restaurants
 - A.2.4.1.4. Rassemblements festifs
 - A.2.4.1.5. Divers
- A.2.4.2. Commerces
- A.2.4.3. Livraisons
- A.2.4.4. Chantiers
 - A.2.4.4.1. Réglementer les horaires
 - A.2.4.4.2. Informer
- A.2.4.5. Entretien espaces verts/Souffleurs à feuilles
- A.2.4.6. Activités de loisir
- A.2.4.7. Activités agricoles
- A.2.4.8. Activités industrielles

A.2.5. Bruit dans l'habitat

- A.2.5.1. Améliorer/Mieux isoler
- A.2.5.2. Obligation de faire
- A.2.5.3. Isoler les logements anciens
- A.2.5.4. Aides financières

A.2.6. Aménager la ville

- A.2.6.1. Dédensifier les villes
- A.2.6.2. Végétaliser les villes
- A.2.6.3. Planifier

A.2.7. Cas de Paris

- A.2.7.1. Interdire/Limiter les véhicules
 - A.2.7.1.1. PL/VL
 - A.2.7.1.2. Motos
 - A.2.7.1.3. Avertisseurs sonores
- A.2.7.2. Bruit des avions
 - A.2.7.2.1. Bars/restaurants
 - A.2.7.2.2. Occupation de l'espace public

A.3. Q13- Pensez-vous pouvoir agir personnellement pour améliorer l'environnement sonore ? Si oui, comment ?

A.3.1. Reconnaître la gêne auprès des responsables politiques et judiciaires

- A.3.1.1. Agir personnellement en écrivant aux élus ou en portant plainte
 - A.3.1.1.1. Agir personnellement en lançant une procédure judiciaire
 - A.3.1.1.2. Agir personnellement en objectivant la gêne

A.3.2. Les bruits des transports

- A.3.2.1. Agir personnellement en réduisant l'usage de la voiture
- A.3.2.2. Agir personnellement en limitant mes déplacements
- A.3.2.3. Agir personnellement utilisant des « mobilités douces »
 - A.3.2.3.1. Vélo et marche à pied
 - A.3.2.3.2. Véhicule électrique
 - A.3.2.3.3. Modes de transports collectifs

- A.3.2.4. Agir personnellement en réduisant la vitesse
- A.3.2.5. Agir personnellement en réduisant l'usage de l'avion

A.3.3. Les bruits dans l'habitat

- A.3.3.1. Agir personnellement en réduisant mes propres bruits au domicile
 - A.3.3.1.1. Agir sur les comportements
 - A.3.3.1.2. Agir sur les équipements électroniques de la maison
 - A.3.3.1.3. Agir l'usage ou le choix des outils de bricolage / jardinage
 - A.3.3.1.4. Agir sur les horaires
- A.3.3.2. Agir personnellement en réalisant des travaux d'isolation
- A.3.3.3. Agir en déménagement

A.3.4. Informer, sensibiliser, militer

- A.3.4.1. Agir personnellement en faisant preuve de civisme et de respect mutuel
- A.3.4.2. Agir personnellement en informant, en sensibilisant les pouvoirs publics ou les auteurs de troubles
- A.3.4.3. Agir personnellement par des actions militantes en faveur de la lutte contre le bruit
 - A.3.4.3.1. Bruit de voisinage
 - A.3.4.3.2. Avions
 - A.3.4.3.3. Vélos
 - A.3.4.3.4. Agir en rédigeant des pétitions
 - A.3.4.3.5. Agir à travers le métier exercé

A.4. Liste des tableaux et graphiques

Annexe 1 : Questionnaire en ligne sur le site Bruit.fr

Questionnaire d'enquête sur l'évolution de la perception du bruit liée à la crise sanitaire

La crise sanitaire que nous vivons actuellement et la sortie progressive du confinement nous conduisent à percevoir l'environnement sonore sous une autre forme selon nos lieux de vie. Ce questionnaire totalement anonyme a pour but de faire un bilan de notre rapport à l'environnement sonore pendant cette période particulière et d'envisager les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des ambiances sonores de demain. Ce questionnaire s'adresse exclusivement aux personnes ayant vécu le confinement dans leur résidence principale. Il est rapide à compléter et ne vous prendra que quelques minutes. Merci pour votre participation !

Q1 - Avant la période de confinement, étiez-vous sensible au bruit ?

- Pas sensible
- Plutôt pas sensible
- Plutôt sensible
- Très sensible

Q2 - Avant la période de confinement, étiez-vous personnellement gêné par le bruit à votre domicile ?

- En permanence
- Souvent
- Parfois
- Jamais

Q3 - À votre domicile, quelles sont les sources de bruit perçues ? Pour chacune d'entre elles, indiquez l'intensité des sources perçues (inexistante, faible, modérée, forte)

	Avant confinement	Pendant confinement	Après confinement
Trafic routier	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Trafic ferroviaire	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Trafic aérien	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Klaxons, sirènes	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Commerces	Inexistante	Inexistante	Inexistante

	Faible Modérée Forte	Faible Modérée Forte	Faible Modérée Forte
Industries	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Établissements scolaires, crèches	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Hôpitaux	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Activités agricoles	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Regroupements dans l'espace public (parcs, berges...)	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Activités festives (Bars, restaurants, discothèques, salles de concert)	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Chantiers	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Comportements des voisins (discussions, crises musicales, jeux des enfants ...)	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Équipements (ventilations, climatisations...)	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Outils de jardinage	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Outils de bricolage	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Chants des oiseaux	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Bourdonnements d'insectes	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte
Bruit d'animaux (chiens, coq...)	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte	Inexistante Faible Modérée Forte

Autre (précisez)

PENDANT LE CONFINEMENT

Q4 - Pendant la période de confinement, les sources de bruits étaient-elles identiques à celles avant la période de confinement ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

Q5 - Avez-vous changé vos habitudes pendant le confinement :

Ouverture plus régulière des fenêtres

- Oui
- Non

Usage plus fréquent du jardin (pour ceux qui en possèdent un)

- Oui
- Non

Réduction du volume de la TV/radio

- Oui
- Non

Attention particulière pour réduire vos comportements bruyants

- Oui
- Non

Utilisation du casque ou des écouteurs pour masquer les autres bruits

- Oui
- Non

Autre (précisez)

Q6 - Pendant le confinement, avez-vous ressenti des effets bénéfiques sur votre santé (plusieurs réponses possibles) :

- Réduction de la gêne due aux bruits extérieurs (transports, activités économiques)
- Baisse de l'énervement, des tensions dus aux bruits extérieurs
- Amélioration de la qualité du sommeil
- Meilleure concentration (lecture, activités professionnelles au domicile)
- Réduction de la fatigue grâce à une ambiance sonore apaisée
- Conversations facilitées par la baisse des bruits de transport
- Usages plus fréquents des espaces extérieurs par la baisse des bruits de transport

Autre (précisez)

Q7 - Pendant le confinement, avez-vous au contraire ressenti des effets néfastes sur votre santé (plusieurs réponses possibles):

- Augmentation de la gêne due aux bruits internes à l'habitat (comportements bruyants, musique, bricolage)
- Accroissement de l'énervement, des tensions dus aux bruits extérieurs (jardinage, travaux, jeux d'enfants dans les cours intérieures...)
- Perturbation du sommeil due aux bruits de voisinage (difficultés d'endormissement, réveils au cours de la nuit)
- Difficultés de concentration avec l'émergence de certains bruits
- Augmentation des acouphènes due à la baisse du bruit de fond qui les masquent habituellement

Autre (précisez)

Q8 - Cette expérience inédite de confinement vous a-t-elle conduit personnellement à ...(plusieurs réponses possibles):

- Identifier de nouveaux sons masqués auparavant par les bruits des transports ou d'activités
- Développer de nouvelles relations de voisinage
- Informer plus facilement vos voisins sur les nuisances sonores subies
- Envisager de travailler à votre domicile plus souvent
- Réaliser des travaux pour isoler votre logement
- Envisager un déménagement dans un environnement plus calme
- Opter pour un mode de déplacement « doux » (vélo, marche à pied...) pour les déplacements de la vie quotidienne

Autre (précisez)

AUJOURD'HUI, APRÈS LE CONFINEMENT...

Q9 - Aujourd'hui, les sources de bruit sont-elles identiques à celles avant la période de confinement ?

- Oui
- Non

Si non, pourquoi ?

Q10 - Quels sont les sons qui vous gênent le plus aujourd'hui ?

Q11 - Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui (une seule réponse possible):

- Plus sensible à la qualité de votre environnement sonore qu'avant le confinement
- Moins sensible à la qualité de votre environnement sonore qu'avant le confinement
- Le confinement n'a rien changé

Q12 - A votre avis, quelles seraient les actions efficaces à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore ?

Q13 - Pensez-vous pouvoir agir personnellement pour améliorer l'environnement sonore ?

- Oui
- Non

Si oui, comment ?

Si non, pourquoi ?

Q14 - Selon vous, qui peut impulser en priorité ces changements dans notre environnement sonore :

- les pouvoirs publics : état, collectivités territoriales
- les urbanistes
- les architectes, les professionnels du bâtiment
- les acousticiens
- les professionnels de santé
- les citoyens, chacun d'entre nous

Autre (précisez)

Q15 - Sexe

- Homme
- Femme

Q16 - Âge

Q17 - Vivez-vous :

- En ville
- En périphérie d'une ville
- À la campagne

Q18 - Votre code postal :

Q19 - D'une manière générale, êtes-vous satisfait de votre logement :

- 1 Pas du tout satisfait
- 2 Peu satisfait
- 3 Plutôt satisfait
- 4 Très satisfait

Q20 - Votre logement est... :

- Un appartement
- Une maison
- Une maison mitoyenne

Q21 - Votre logement possède-t-il un espace privatif extérieur :

- Un balcon
- Un jardin

Q22 - Êtes-vous...

- Propriétaire
- Locataire d'un bailleur privé
- Locataire d'un bailleur public

Q23 - Taille du logement (en m2) :

Q24 - Durée d'habitation dans ce logement :

Q25 - Votre logement possède-t-il une isolation acoustique par rapport à l'extérieur ?

- Oui
- Non
- Ne sais pas

Q26 - Composition du ménage :

- Couple avec enfants
- Couple sans enfant
- Colocataires
- Personne seule

Q27 - Nombre de personnes dans le logement pendant le confinement :

Q28 - Vous êtes...

- Agriculteurs, exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadre et professions intellectuelles
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Étudiants

Autre (précisez)

Q29 - Durant le confinement, avez-vous ...

- poursuivi votre activité professionnelle sur votre lieu de travail ?
- poursuivi votre activité professionnelle en télétravail comme d'habitude ?
- expérimenté le télétravail au domicile pour la première fois ?
- cessé votre activité professionnelle (chômage partiel) ?

Autre (précisez)

Remarques éventuelles

Nous vous remercions pour votre participation !

Annexe 2 : analyse qualitative (exposé des verbatim Q12)

Q12- A votre avis, quelles seraient les actions efficaces à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore ?

A.2.1. Politique du bruit

A.2.1.1. Politique globale (31 verbatim)

- « L'État devrait revoir ses textes de lois tout simplement et arrêter d'autoriser de grands groupes à avoir la main mise sur nos dirigeants. »
- « Un ministre de l'environnement efficace !! et les "vert" fassent des actions concrètes et pas de la politique. »
- « Plus de responsabilisation individuelle, de meilleures politiques visant la construction et les comportements. »
- « Appliquer les lois existantes en donnant les moyens au maire surtout. Cesser de voter des lois sans examiner la faisabilité. »
- « Que l'État considère cette question comme essentielle au même titre que la pollution de l'air ! Mais bon, c'est Macron aux manettes, c'est mort. »
- « Mettre la pollution sonore au même niveau que la pollution de l'air. »
- « Aux médias, maires, gouvernement, sensibiliser-informer-sanctionner-rappeler les Droits/Lois du respect des bruits et troubles de la tranquillité, comportements !
- « Aider les familles à s'installer dans les campagnes : incitations financières par exemple,
- « Réinvestir les campagnes : médecins de proximité, commerces, culture, etc. »
- « Populariser l'utilisation d'outils (applications sur téléphones mobiles) permettant l'estimation du bruit en toutes circonstances par une large part de la population. »
- « L'organisation 1 fois par an (weekend pendant un pont jour férié peu importe) sans véhicules sans avions sans internet sans commerce ... »

A.2.1.1.1. Santé (5 verbatim)

- « Les nuisances sonores nocturnes sont une urgence de santé publique. »

A.2.1.1.2. Éducation (5)

- « Mettre en œuvre des programmes d'éducation à l'environnement »

A.2.1.1.3. Répression (4)

- « Une police du bruit de proximité disponible 24/24 »
- « Mettre les moyens dans une grande campagne de verbalisation. »
- « Mettre en place une réelle politique de contrôle des nuisances sonores (motos notamment). »
- « Faire respecter la loi, empêcher de faire du bruit dans la rue, arrêter d'encourager la privatisation de l'espace public, combattre les trafiquants au lieu de les laisser faire y compris en plein confinement. »

A.2.1.1.4. Actions réglementaires (6)

- « Avoir une réglementation sans ambiguïté, et la faire connaître, et la faire respecter. »
- « Taxe sur les véhicules routier bruyants. x€/dB »

A.2.1.2. Application et respect des textes (41 verbatim)

- « Faire appliquer la réglementation est certainement le point fondamental. »
- « Faire respecter d'avantage le droit fondamental à la tranquillité et au repos de chaque concitoyen »

A.2.1.3. Contrôler/Sanctionner (54 verbatim)

A.2.1.3.1. Les maires au centre du contrôle (26 verbatim)

« Appliquer les lois existantes en donnant les moyens au maire surtout. »

« Faire respecter les arrêtés des maires. »

« Que toutes les mairies proposent un service nuisances sonores à qui s'adresser en cas de pbs ou conflits. Avec intervention gratuite, ou en tout cas pas exorbitante, d'expert ou de médiateur du son. »

Moins de carence (8 verbatim)

« Obliger les maires à faire respecter la tranquillité de tous leurs habitants »

A.2.1.3.2. Une police plus disponible (18 verbatim)

« Avoir une police beaucoup mieux formée et en capacité d'intervenir en cas de gêne signalée car ce n'est pas une priorité actuellement malgré les textes officiels sur les recours possibles. »

Moins de carence (7 verbatim)

« Les lois existent, mais pas les contrôles, pas d'action des pouvoirs public. »

« Le civisme dans un premier temps et appliquer des sanctions en cas d'infraction. Le bruit excessif n'est souvent jamais sanctionné et considéré comme un délit mineur.

A.2.1.3.3. Des sanctions efficaces et rapides (7 verbatim)

« Plus de contrôles policiers. Amendes plus sévères. »

« Renforcer les droits des victimes et aggravations de sanctions contre les auteurs récalcitrants. »

A.2.1.4. Au-delà des réglementations, plus de civisme, de respect d'autrui (53 verbatim)

A.2.1.4.1. Civisme (16 verbatim)

« Développer fortement l'appel au civisme en la matière (les pouvoirs publics ont bien su le faire pour les protections contre le virus»

« Plus de civisme, de respect et de considération d'autrui et que chacun prenne ses responsabilités. »

A.2.1.4.2. Respect d'autrui, de la réglementation (23 verbatim)

« les actions efficaces seraient un plus grand respect et une plus grande empathie pour les autres »

« Plus de respect entre voisin »

« Que les gens respectent leurs voisins et les lois relatives au bruit »

A.2.1.4.3. Prise de conscience (5 verbatim)

« Simplement prendre conscience qu'il y a d'autres personnes que soi et les respecter, cela serait aussi bon pour l'écologie. »

A.2.1.4.4. Responsabilisation (5 verbatim)

« Pour moi, ce serait d'avoir des voisins au comportement responsable »

A.2.2. Bruit des transports (390 verbatim)

« Sanctionner sans pitié les faiseurs de bruit et de vitesse intentionnels (voitures, deux roues à toute vitesse et sans casque...)

A.2.2.1. Bruit routier (116 verbatim)

A.2.2.1.1. Interdire/Réduire/Limiter le trafic routier (14 verbatim)

« Interdire le trafic routier sinon le réduire (vitesse, charge...) »

« Réduire le trafic motorisé en général : rues piétonnes, limitation de la vitesse, construction de pistes cyclables pour inciter les gens à se déplacer à pied ou à vélo. »

« Limiter considérablement l'utilisation de la voiture privée/personnelle dans les grandes agglomérations. »

A.2.2.1.2. Limiter les déplacements (36 verbatim)

« J'étais déjà très sensible à mon environnement sonore. Cette période de confinement prouve qu'il est possible de baisser le volume extérieur et de laisser une part plus large à la nature. Il faut selon moi inciter les gens à laisser leur voiture de côté, utiliser le vélo, les transports en communs. Favoriser le télétravail, interdire

les modifications de moteurs qui sont bruyants (motos transformées qui font beaucoup de bruit par exemple, interdire les voitures qui font un bruit de voiture de course...).

Plébisciter le télétravail (25)

« Généraliser le télétravail et les visioconférences le plus possible, même au-delà de l'épidémie COVID (effets bénéfiques pour la santé et l'environnement au sens large) »

« Changer les mentalités et les règles pour permettre un usage plus général du télétravail : cela diminuerait la pollution, le bruit, le stress et la fatigue sur la semaine etc. »

« Systématiser le télétravail pour limiter les déplacements. Réduire le trafic routier, cela apporte également une meilleure qualité de l'air que l'on respire ! »

« Inciter les Entreprises à élargir le télétravail autant que possible (pour une diminution du trafic routier --> bénéfices sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les bruits émis par la circulation). »

Développer les transports en commun (9)

« Mettre en œuvre des systèmes pour que les personnes puissent se déplacer à plusieurs plutôt que chacun avec sa voiture (minibus pour aller faire des courses, navettes...). »

A.2.2.1.3. Agir sur la propagation (18 verbatim)

« Mettre les moyens nécessaires pour réduire les nuisances sonores des autoroutes et des lignes de chemin de fer. »

« Protéger les habitants du bruit des voies routières et ferroviaires (matériaux plus adaptés, protections) »

Revêtements (9)

« Travailler à l'amélioration du revêtement routier. »

« Ne pas autoriser l'utilisation des enduits superficiels gravillonnés sur des routes passantes. »

« Supprimer les voiries pavées. »

« Utilisation obligatoire par les concessionnaires d'autoroute d'enrobées qui diminuent les bruits de roulement. »

Écrans (5)

« Renforcement des "protections sonores" au niveau des tronçons des voies routières en proximité des quartiers résidentiels même si les investissements seraient énormes »

Couvertures (2)

« Couverture ou meilleure isolation du périphérique parisien (porte d'Orléans). »

« Couvrir le périmètre ou améliorer la qualité des murs anti-bruit. »

A.2.2.1.4. Bruit de circulation en ville (42 verbatim)

« Réduire l'espace donné aux véhicules motorisés dans les villes. »

« Réduire la circulation à un seul sens. »

« Faire payer le stationnement des scooters/motos. »

« Respect des limitations de vitesse des véhicules à moteur thermique. »

Limiter l'accès (12)

« Interdire la circulation dans la rue aux non-résidents locaux (faire que les GPS ne fassent pas prendre des rues de quartier). » (4)

« Limiter la circulation automobile dans les hyper-centres. » (3)

Limiter la vitesse (21)

« Sensibiliser les conducteurs de véhicules à réduire leur vitesse près des habitations »

« Limiter et abaisser la vitesse autorisée. » (8)

« Ramener la vitesse en ville à 45km/h, mais surtout faire respecter. »

« Mettre à 30 km/h en ville. » (7)

« Faire respecter la limitation de vitesse dans ma rue (20 km/h) et dans tout le village (30 à 50 km/h suivant les rues).

« Rendre des rues piétonnes et limiter la circulation à 10km/h. »

Créer des pistes cyclables (10)

« Améliorer le partage des trottoirs vélos / piétons et globalement l'aménagement des pistes cyclables pour inciter aux modes de déplacement doux et avoir moins de voitures en ville. »

A.2.2.1.5. Radars (5)

« Radars de bruit pour sanctionner les incivilités acoustiques routières. »

A.2.2.2. Bruit des véhicules (236 verbatim)

A.2.2.2.1. Généralités (40 verbatim)

« Dissuader l'usage du moteur sonore par la mise en place d'une pastille "CriBruit" (à l'image de "Critair) qui pénalise financièrement. La verbalisation des deux roues pour un bruit excessif dû à un pot d'échappement hors normes existe déjà mais n'est pas ou mal appliquée. »

Réglementer les émissions sonores des véhicules (8)

« Imposer des normes de bruits plus strictes aux constructeurs automobiles / camion. »

Contrôler les véhicules (6)

« Faire des contrôles réguliers du respect de la réglementation : émissions sonores des motos, vitesse des véhicules, développer les pistes cyclables et écarter les véhicules des centres ville. »

Interdire les véhicules (12)

En général (8)

« Interdire les voitures pour les trajets de moins de 10km »

En ville (4)

« Interdire les véhicules à moteur à combustion, mettre fin au principe de la voiture individuelle, piétoniser les centres villes, généraliser les zones 30 hors des centres villes piétonisés.»

Interdire/Réduire les véhicules bruyants (12)

« Interdire les véhicules bruyants, certaines motos et certains véhicules... et aussi interdire aux gens de stationner moteur allumé. »

« Interdire les véhicules les plus sonores (grosses cylindrées de motos, scooters de livraison, etc.) en privilégiant les modes de transports doux, voire les véhicules électriques.

Par ordre de sévérité :

- interdire tout véhicule (en plus on gagnerait juste 3x l'espace public actuel et les poumons diront merci...),
- Interdire tout véhicule dépassant un seuil sonore acceptable,
- interdire tout véhicule ne transportant qu'une personne (hors transports publics)

Réduire le trafic, interdire les poids lourds en ville. »

« Réduire le nombre de voitures, interdire les 2 roues motorisés, baisser la vitesse, inciter les gens qui pratiquent l'"autosolisme" à utiliser leur jambes : marche, vélo, VAE, trottinette électrique, etc »

A.2.2.2.2. PL/VL (15 verbatim)

En général (6)

« Interdire les voitures ! »

« Voiture moins bruyante mais avec un minimum pour la sécurité (on n'entend pas les voitures électriques c'est dangereux) »

En ville (3)

« Limiter/interdire les voitures en ville. »

Divers (6)

« Changer les horaires de passage des éboueurs. »

« Réglementer les climatisations des camions frigorifiques. »

« Remplacer/interdire les gros camions bruyants. »

« Interdire la circulation des camions de livraison avant 8h et après 23h. »

« Interdit aux bus de laisser tourner leur moteur alors qu'ils sont à vide. »

« Supprimer le stationnement longue durée avec moteurs allumés des autobus sous les immeubles parisiens ou autre villes. »

A.2.2.2.3. Avertisseurs sonores (23 verbatim)

Supprimer/Interdire/Limiter (6)

« Supprimer les klaxons. »

« Interdiction de klaxonner en ville. »

« Limiter l'utilisation des sirènes »

« Limiter / sanctionner l'usage des klaxons ».

Respecter les règles (3)

« Demandez aux gens d'arrêter de klaxonner pour tout et rien »

Éduquer (3)

« Éduquer les automobilistes, policiers ... à un usage justifié et modéré des sirènes, klaxons... »

Verbaliser (11)

« Renforcer la verbalisation à distance pour les stationnements en double file et les Klaxons intempestifs. »

« Verbaliser l'usage intempestif du klaxon »

A.2.2.2.4. Deux roues (121 verbatim)

Réglementer-Contrôler (67 verbatim)

Méconnaissance de la réglementation (8 verbatim)

« Légiférer sur les constructeurs de 2 roues et imposer un contrôle technique pour les 2 roues. »

« Réglementer le bruit des 2 roues. » (6)

Revoir les textes (3 verbatim)

« Abroger l'arrêté de 1985 pour un nouvel arrêté bien plus strict et effectif. »

Respecter les normes (12 verbatim) Obligation de faire (5 verbatim)

« Application effective des normes européennes (et non pas juste pendant l'homologation/mise sur le marché des 2RM) »

« Obliger les deux-roues motorisés à baisser le niveau sonore de leurs engins. »

« Silencieux obligatoires sur TOUS les 2RM. »

Plus de contrôle (12 verbatim)

« Contrôler le volume sonore des 2 roues, pour interdire leur usage en cas de dépassement d'un seuil. Mesure essentielle. »

« Être beaucoup plus sévère sur les contrôles et les normes que doivent respecter les deux roues. »

Plus de sanctions (9 verbatim)

« Sanctionner sévèrement les motards qui accentuent volontairement le bruit de leur moteur. Veiller beaucoup plus au bruit des 2 roues et être beaucoup plus sévère avec ce type de bruit : une moto à 2 heures du matin (donc un seul individu), peut réveiller des centaines de personnes. »

« URGENCE : Sanctionner plus efficacement les motos trafiquées. Imposer une réduction d'émission sonore à certaines (Harley, Ducati). »

Propositions diverses (10)

« Le Gouvernement doit autoriser enfin la préfecture de police de **verbaliser les livreurs auto-entrepreneurs** (Uber, Deliveroo, etc) qui exercent en 2RM sans licence/capacité de transport (bruit, danger, pollution). »

« Un **couvre-feu efficace après 22 heures**. Des sanctions sévères contre les motards qui font tourner leurs moteurs à vide et s'amusent à faire des "pointes de vitesse". »

« **Verbaliser systématiquement les "rodéos"** de motos, les stationnements "sauvages" et **l'usage abusif du klaxon**. »

« **Inciter les constructeurs** de mobylettes et motos à faire les mêmes efforts que les constructeurs automobiles en termes de réduction de bruit. »

« Etablir un **contrôle technique** pour des deux-roues motorisés, définir une limite de bruit pour les deux-roues motorisés. »

« **Contrôle technique sur les motos** et confiscation de la moto en cas de pot d'échappement non homologué. **Contrôle de bruit** devraient être plus nombreux sur la route avec moins de tolérance. La Police a trop laissé faire les motards quant à la modification des échappements. Mise en place des **radars de bruit** et **passage à l'électrique** pour les motos jusqu'à 125cc. »

« Essayer d'influencer les comportements de conduite automobile. »

« Demander aux conducteurs et pilotes de motos d'aller sur des circuits de vitesse pour exercer leur soif de puissance. »

« Faire appliquer les règles de la route pour les automobilistes mais aussi les usagers de trottinettes surtout qui ont provoqué des accidents nombreux aux piétons ! Cela implique du personnel. »

« Agir auprès des constructeurs pour imposer des normes européennes drastiques de niveaux sonores des moteurs automobile et deux roues. »

« Interdiction des scooters et moto au-delà de 80dB avec confiscation du véhicule tant qu'il n'y a pas de mise en conformité. Interdiction des livraisons en scooter thermique. »

« Interdiction des deux roues bruyantes sous 24 ou 36 mois pour de l'électrique exclusivement. »

« Ne pas commercialiser de deux roues bruyants. »

« Interdire la vente de scooters trop bruyants. »

« Interdire les véhicules au-delà d'un certain niveau sonore (concerne quasi exclusivement les motos et scooters). »

« Rendre payant le stationnement scooter / moto. »(2)

Interdire tous les deux roues à moteur thermique (14) + les grosses cylindrées (6)

« Interdire les scooters et motos thermiques, à deux-trois roues. J'ai fait avec mes étudiants des mesures et une expérience : on peut gagner jusqu'à 10 dB sur les trajets préférés des scooters et motos thermiques! Qui dit mieux? »

« Interdire TMax, Harley et moto-cross »

Interdire les deux roues à moteur thermique bruyants (8)

« Interdire la circulation de tous les véhicules (notamment les 2 roues motorisés) bruyants. »

Interdire les pots d'échappement trafiqués (4) + non réglementaires (4) + véhicules trafiqués (2)

« Interdiction effective des motocyclettes et scooter à pot d'échappement trafiqué. »

« Interdire la vente de pots d'échappement en kit. Verbaliser sévèrement les contrevenants . »

« Interdiction des motos cross ou 2 roues trafiqués. »

Interdire en ville les deux roues totalement (3) + motorisés (5) + à moteur thermique (4)

« Interdiction des motos, scooter dans les quartiers ainsi que certains modèles de véhicules surpuissants. »

« Comme en Chine, interdire les deux roues motorisées en ville. »

« Interdire les scooters et motos en ville ou à défaut interdire au moins les 2 roues motorisées à moteur thermique et n'autoriser que les scooters électriques. »

A.2.2.2.5. Nouveaux modes de transport (37 verbatim)

« Favoriser la mobilité douce. »

« Aide financière achat vélo avec assistance électrique ou voiture électrique »

« Continuer à favoriser les modes doux de déplacements, la multimodalité (pour moins de voitures). »

« Transformation de l'espace public pour le rendre aux piétons et usagers des modes doux (vélos) ou transports en communs et donc réduction de la place accordée à la voiture dans l'espace public. »

« Proposer de vraies solutions efficaces pour augmenter les transports doux et proposer le télétravail à tous ceux qui le souhaitent (ils respectent en plus leur chronobiologie, ce qui les rend plus productif finalement). »

« Encourager les déplacements actifs (vélo, la marche, les Transports en commun) »

« Encourager l'utilisation de véhicules électriques, moins sonore. Verdir les villes. »

« Favoriser les circulations douces. »

« Favoriser les moteurs électriques »

« Développer le tram qui est moins stressant pour les usagers que le métro (J'ai pris la ligne 13 du métro à Paris avec un bruit de grincements insupportables pendant 8 ans pour aller travailler à st Denis avec une presse proche de l'étouffement ! »

« Développer les véhicules électriques, les pistes cyclables. »

PL/VL électriques (10)

« Favoriser les voitures fonctionnant à l'électricité ou les moteurs hybrides, favoriser au maximum les transports en commun au transport individuel. »

« Renouvellement du matériel de propreté urbaine pour de l'électrique. »

Favoriser les 2 roues électriques (8)

« Interdire les scooters thermiques, prime à l'électrique dans l'ensemble des arrondissements lyonnais sauf axe Fourvière. »

« A moyen terme, légiférer pour diminuer le niveau de bruit autorisé pour un deux-roues motorisés, voir n'autoriser que la vente de modèles électriques. »

Vélos (8)

« La facilité réside à prendre son véhicule motorisé alors que la majorité des trajets peuvent se faire en vélo, surtout en milieu urbain. Se rendre compte de la durée des trajets en vélo ferait prendre conscience que le vélo est une solution efficiente (exemple de la ville d'Amsterdam et autre pays nordique, d'autant que la France a une population concentrée en milieu urbain). »

« Avoir une vraie politique pour favoriser les modes de déplacement doux (vélo, trottinette, à pied) avec des aménagements sécurisés. »

A.2.2.3. Trafic aérien (32 verbatim)

A.2.2.3.1. Généralités (7 verbatim)

« Réduire le trafic aérien »

« Limiter le niveau des émissions de bruit des avions ... »

A.2.2.3.2. Aéroports /aérodromes (9 verbatim)

Fermeture des aéroports (4)

« Fermer Roissy. »

« Fermer Nantes Atlantique ou déjà réorienter la piste pour minimiser la population survolée. »

« Mais aussi en interdisant les extensions d'aéroport (par exemple à Nice). Pas de vol les dimanches et jours fériés. »

« Interdire les aéroports urbains. »

Aérodromes (5)

« Réduire sévèrement le trafic des aérodromes. »(2)

« 75 % de naviguant sur Frontenas ne respectent pas les consignes. »

« Réduire et réglementer le trafic de l'aérodrome le week-end.

A.2.2.3.3. Aviation commerciale (19 verbatim)

Interdire/Limiter(10)

« Interdire les vols intérieurs »

« Limiter les avions aux trajets non faisables en train. »

Interdire les vols de nuit(4)

« Respectez des créneaux horaires (vols avions) permettant un sommeil de 22h à 6h. »

« Interdire les vols de nuit (après 22:00) »

« Aucun avion la nuit (entre 23h et 6h) »

« Nous laisser dormir la nuit de 23h à 7h du matin (interdiction des vols de nuit) »

Interdire les survols-Respecter les trajectoires (5)

« Eviter de survoler les zones denses en avion (quitte à rallonger de qq kms le parcours). »

« Interdiction de survol de l'île-de-France des avions qui ne s'y arrêtent pas. »

« En région parisienne, revoir les couloirs aériens et renoncer à augmenter le trafic aérien. »

« La procédure de "descente douce" (et non par paliers) à imposer aux avions sur Roissy en plus du couvre-feu nocturne pour ces mêmes avions (et comme cela existe dans nombre de grandes villes européennes). »

« Virer Ryanair de Beauvais ou limiter les vols ou encore lui faire respecter les trajectoires qui seraient moins gênantes pour les riverains. »

A.2.2.3.4. Aviation de loisir/légère (12 verbatim)

« Réduire voire interdire toute activité aérienne de loisir »

« Que les autorités fassent respecter aux usagers des avions de tourisme les règles et que les avions les plus bruyants soient mis à la casse. »

Réglementer(10)

« Légiférer sur les loisirs bruyants et polluants, en particulier sur l'aviation de loisir. »

« Réglementer les survols de tous les avions de plaisance (interdire les vols les week-end et jours fériés en ce qui concerne les congés d'été interdire les vols d'avions de plaisance les week-end. » (7)

« Alignement des horaires et jours d'utilisation de l'aérodrome de loisir sur la réglementation pour l'utilisation des engins de bricolage et jardinage. »

« Obligation de silencieux sur les avions de loisirs et d'affaires comme pour les véhicules terrestres avec plafond de niveau sonore. »

A.2.2.3.5. Hélicoptères (2 verbatim)

« Interdire les vols touristiques en hélicoptère au-dessus des agglomérations (Hélipass). C'est une aberration à tous points de vue. »

« Réglementer et Sanctionner les survols à basse altitude de ma maison les week-end par les hélicoptères. »

A.2.2.3.6. Aviation militaire (2 verbatim)

« Réglementer les émissions sonores des vols militaires ne présentant pas de priorités absolues pour la sécurité nationale. »

« Voisins respectueux des autres, avions de chasse respectueux des habitants »

A.2.2.4. Bateau (1 verbatim)

« Imposer des moteurs électriques pour les scooters des mers et les bateaux. »

A.2.2.5. Trafic ferroviaire (4verbatim)

« Un respect plus strict des riverains par la Ratp. Obligation d'éteindre les trains qui stationnent sur quai de délestage le jour comme la nuit. »
 « Comme en Allemagne pose de panneaux absorbants et végétalisés le long des autoroutes et des LGV »
 « Murs acoustiques plus élevés le long de l'autoroute et de la LGV. »
 « Couvrir les voies ferrées. »

A.2.3. Bruits de voisinage liés aux comportement (42 verbatim)

« Sans un rappel à l'ordre ferme, il est rare qu'un individu bruyant change de comportement. Au contraire, tant qu'il gagne, il joue ! »
 « Les voisins soient moins bruyants et plus calmes. »
 « Verbaliser davantage les auteurs de nuisances sonores (chiens qui aboient toute la journée, pompes à chaleur, etc) »

A.2.3.1. Rôle du syndic (3 verbatim)

« Faire respecter les règlements intérieurs d'immeuble. »
 « Obligation à la charge du syndic de veiller au respect à la tranquillité du voisinage. »
 « Soumettre les fêtes privées à autorisation, pour éviter d'en avoir une dans la zone tous les week-end. Et surtout un syndic et une police qui puissent les faire respecter. »

A.2.3.2. Animaux (11 verbatim)

A.2.3.2.1. Chiens (8 verbatims)

Éduquer les chiens et les propriétaires (4)

« Il faudrait que les gens éduquent leurs chiens ; qu'il y en ait moins; que les vent de chiens soient interdites; il y aurait moins d'abolements et les refuges seraient moins saturés; les villes plus propres car les déjections canines sont importantes; manque de civisme; chiens qui se sauvent, morsures etc... les maîtres n'ont souvent aucune éducation; aucune gêne »
 « Apprendre le civisme au gens que les propriétaires de chiens fassent taire leurs animaux quand ils aboient sans cesse, jour et nuit. »

Sanctionner(2)

« Être moins permissif sans restriction concernant les bruits de comportement (chiens) »
 « Créer un permis à points pour la détention de chiens. »
 « action municipale sur chien bruyant. »

Limiter le nombre(2)

« Limiter le nombre de chiens à un par propriétaire. »
 « Réduire le nombre de chiens autorisés par foyer (9 c'est inadmissible surtout que quand on emménage les propriétaires font profil bas pour vous "pourrir" les oreilles ensuite lorsque vous êtes dans vos murs. »

A.2.3.2.2. Coq (2 verbatims)

« Interdire les coqs dans les lotissements »
 « Ne pas toujours caricaturer ces "affaires" (un coq qui dérange un couple et qui fait la une des journaux...). Sensibiliser les mairies et les médecins de ville à ce problème. »
 « Interdiction des boîtiers anti oiseux qui sifflent en boucle 24h/24 ! »

A.2.3.3. Bricolage/Jardinage (14 verbatim)

« Favoriser la pratique du jardinage respectant la biodiversité (tonte tardive) et évitant les moteurs. »
 « Un peu plus de civisme du voisinage, les bruits de travaux à des horaires plus convenable. »

Réglementer(7)

« Réglementation stricte concernant les règles de jardinage, de bricolage et de chantier. »
 « Augmenter les plages horaires sans bruits d'appareil de jardin et d'appareil de bricolage (interdiction de bruit les samedi après-midi). »(5)
 « Interdire les outils trop bruyants. »

Appliquer(2)

« Faire respecter les horaires d'usage des outils de jardinage ou bricolage. »

Informé(3)

« Informer régulièrement les habitants des règles sur les nuisances sonores dues aux appareils de jardin et appareil de bricolage et les inciter à respecter ces règles. »(2)

« Panneaux rappelant les horaires **de bricolage** avec plus de restrictions horaires. »

A.2.3.4. Appareils électroniques (1verbatim)

« Interventions auprès des voisinages qui inondent les immeubles avec la télé ou la musique »

A.2.3.5. Bruit d'équipement (PAC, CLIM') (6 verbatim)

« Faire respecter les émergences réglementaires pour les équipements de CVC / groupes électrogènes »

Réglementer(2)

« Il faut réglementer les bruits de clim : si on ne fait rien elles vont se multiplier ! »

Interdire (3)

« Interdire le fonctionnement des climatiseurs engendrant du bruit pour le voisinage. »

A.2.3.6. Divers (4 verbatim)

« Interdire d'utiliser son portable comme si on était seul au monde, la diffusion de musique par les individuels. »

« Respecter la tranquillité des autres de jour comme de nuit. Il est possible de vivre sans s'installer sur son balcon pour brailler au téléphone, mettre des chaussons chez soi, bricoler aux heures autorisées, écouter de la musique sans l'imposer aux autres ... »

« Faire respecter les comportements désinvoltes, anormaux bruits, claquements de porte, coups de butoirs, de voisinage ! »

« Interdire la lecture de vidéo sans casque dans les transports en commun. »

A.2.4. Bruits de voisinage liés aux activités (92 verbatim)

« Stopper l'implantation d'activités bruyantes »

« Interdire les outils / véhicules à moteurs thermiques dans la mesure du possible. Au minimum mettre des normes strictes sur leurs seuils de bruit (au niveau des constructeurs). Ou je vis, par exemple, la balayeuse automatique municipale fait un bruit proprement hallucinant. Les communes et équipements publics devraient être exemplaires en la matière. »

« Surveillance des parkings : ce ne sont pas des garages auto à ciels ouverts pour les bricoleurs ! »

« A chaque nouvelle activité professionnelle, le pro contacte les voisins pour faire une discussion autour du bruit qu'il peut engendrer, les solutions à mettre en œuvre (des horaires particuliers, ...) etc

A.2.4.1. Établissements recevant du public (59 verbatim)

A.2.4.1.1. Généralités (10 verbatim)

« Ras le bol de la mono-activité de l'alcool, de vivre dans des rues sales et qui sentent mauvais. »

« Respect de la tranquillité du voisinage et sensibilisation des cafés restaurants aux nuisances sonores »

« Un respect des gérants et clients des terrasses »

« Un peu plus de respect de la part des petits bars qui ne pensent qu'à faire de l'argent et font boire leur clientèle et les relâchent dans les rues. »

Réglementer (6)

« Mieux encadrer la réglementation autour des bars/restaurant voire la rendre plus contraignante quant aux émergences sonores et horaires d'ouvertures si proximité d'habitations »

« Mettre en œuvre un permis à points pour les exploitants de bars et restaurants, selon le modèle de Genève : projet Sonitus (cartographie et sanctions progressives rapides) ; changer l'organisation du travail de police de proximité (îlotage, prévention situationnelle, nudge, etc) »

« À interdire les longs parkings de scooter devant les bars récemment festifs situés dans des immeubles d'habitation. »

Horaires

« Salles des fêtes de spectacle en dehors des habitations fermetures des terrasses cafés, restaurants en ville à 22 heures pour éviter le bruit que cela génère. »

« Fermer les bars après 23 h »

« Imposer la fermeture après minuit, demander aux clients de ne pas traîner outre mesure. »

Sanctionner(3)

« Surveillance accrue des établissements recevant du public en matière de bruit »

« Application stricte des lois et règlements concernant les bars et la vente d'alcool ; faciliter les conditions de preuve ; obliger les patrons de bars à disposer d'un instrument de mesure en décibels. »

« Renforcer les sanctions amende et surtout fermeture administrative en cas de récidive après la première injonction. »

A.2.4.1.2. Lieux diffusant des sons amplifiés (11 verbatim)

Lieux clos (6)

« Obliger les commerces, restaurants, bars à diffuser de la musique à un niveau bas et SURTOUT INTERDIRE LES BASSES !! »

« Faire baisser la musique dans les bars qui est gênante et pousse les gens à parler plus fort. Et verbaliser s'ils font toujours trop de bruit malgré la sensibilisation. »

« Salles de concert sur-sonorisées : rendre les normes suffisamment restrictives, et les faire respecter. »

« Contrôler plus sérieusement les bruits produits par les établissements qui reçoivent du public la nuit pour des activités festives (bars, discothèques). »

« Contrôler les bars et les cafés dans ma rue. Le bruit est insupportable. Il faudrait au moins fixer la fermeture de distribution de boissons alcoolisées à 22h. Redonner la jouissance de l'espace public aux piétons en limitant les terrasses des bars et restaurants.

« Fermer les bars et restaurants qui diffusent de la musique amplifiée s'ils ne sont pas capables de présenter une étude d'impact, comme prévu par la loi. »

« Exiger des bars et restaurants qu'ils respectent la loi, réaliser des contrôles et verbaliser en cas d'infractions »

Lieux ouverts (4)

« Interdire le bruit des bars et discothèques diffusant de la musique à l'extérieur. » (3)

« Interdire efficacement le bruit la nuit (cris des fêtards, enceintes musicales transportables, etc.) et les activités sources de réelles et constantes nuisances (skate board mesuré à 90dB !). »

A.2.4.1.3. Terrasses des bars et restaurants (21 verbatim)

« Sensibiliser les gens au fait qu'ils sont dans la rue mais peuvent gêner les gens qui sont chez eux au-dessus » (3)

« Ne pas élargir les trottoirs pour les restos et bars qui réduisent la mobilité des piétons poussettes, handicapés. »

Réglementer(8)

« Réglementer les terrasses des bars. »

« Faire respecter les règles sur les terrasses de bars restaurants. Ne pas autoriser les terrasses étendues. »

Supprimer (3)

« Arrêter d'utiliser les rues comme des terrasses collectives à toute heure du jour et de la nuit. »

Fixer des horaires (7)

« Respect des horaires de fermeture des terrasses de bar / restaurant »

« mais surtout interdire les terrasses le soir au-delà de 20h00. »

« Interdiction des terrasses des bars et des restaurants après 22h. » (2)

« Interdire l'utilisation des terrasses de bar ouvertes après 23h »

A.2.4.1.4. Rassemblements festifs (10 verbatim)

« Mettre en prison les jeunes qui crient toute la nuit dans la rue. »

Interdire (7)

« Interdire et contrôler la consommation d'alcool sur la voie publique »

« Interdire les attroupements, les hordes d'étudiants, sévir dans l'application de la loi »

Sanctionner (2)

« Personnes bruyantes dans la rue, la nuit particulièrement : dans les secteurs de sortie de bars et restaurants: panneaux de sensibilisation + verbalisation en cas de tapage nocturne »
« Rondes nocturnes ou intervention de la PM sur appel en cas d'attroupement bruyant dans la rue. »

A.2.4.1.5. Divers (4verbatim)

« Interdiction de vente de pétards et feux d'artifice »
« Interdire la construction de terrain de Padel lorsque ceux-ci sont entourés d'immeubles d'habitation. »
« Interdire l'installation de terrains multi-activités à proximité des domiciles, les enlever quand ils ont un impact sur la vie de citoyens. »
« Continuer de faire respecter l'interdiction d'accès au square la nuit, et autres parcs et jardins entourés d'habitations »

A.2.4.2. Commerces (7 verbatim)

« Des seuils plus stricts de nuisance sonore à respecter pour les commerces. Des méthodes de mesure du bruit moins absurdes (ne pas exclure les mesures du bruit prêt des parois où 99% des gens placent leur tête pour dormir...). »
« Contrôler les commerces bruyants et festifs. »
« Limiter le nombre de supermarchés dans les centres villes historiques, limiter les horaires d'ouverture. Plus d'ouverture des commerces le dimanche. »
« Imposer aux commerces de faire réviser leur climatisation régulièrement »
« Obliger les commerces et entreprises à prendre en compte le voisinage »
« INTERDIRE LES PSEUDO GARAGISTE ET FERMER LES GARAGES DANS LES ZONES D'HABITATIONS ; »
« Garder des horaires commerçants raccourcis et pas d'ouverture le dimanche pour l'alimentaire (hors marchés de plein air). »

A.2.4.3. Livraisons (6 verbatim)

« Obliger les livraisons hors des heures de pointe pour éviter des bouchons et klaxons. »
« Être vigilant aux bruits de déchargement des magasins tôt le matin. »
« Interdire les livraisons par camion la nuit »
« Obliger les livreurs d'éteindre autoradio et moteur de jour comme de nuit. »
« Prévoir plus de place de livraison pour éviter des conflits d'occupation de l'espace (éviter les klaxons). »
« Sensibiliser sur le fait que la livraison de repas à domicile sauf pour personnes âgées et handicapées n'est pas écologique et bruyant. »

A.2.4.4. Chantiers (12 verbatim)

« Prévoir quelque chose en cas de chantier : un immeuble est en construction en face de chez moi : un peu pénible de me dire que ça va être des engins quasi tous les jours pendant des semaines voir des mois (pelleteuse, camions, marteaux piqueurs, et puis ensuite ce sera les bétonnières et encore les camions, grues... avec tous les bipbip de recule qui vont avec.... quelle plaie). Des fois j'envisage de trouver un refuge ailleurs, et espérer ne plus faire de télétravail. D'une manière générale, il est clair que le traitement acoustique des bâtiments est très mauvais, pour ne pas dire inexistant. Et les rénovations ne s'attachent qu'à la thermique, c'est dommage. Nerveusement »

« Lors du confinement, les autorités auraient pu mettre en suspension les travaux de construction de maison et autre afin que les personnes en télétravail puissent travailler sereinement de chez elle. Lutter plus efficacement contre le bruit et c'est un combat sans relâche que je mène actuellement contre La Maire de Cayenne Mme Marie Laure Phinéa-Horth pour sanctionner les fouteurs de trouble. Les lois sont là mais ne sont pas appliquées. »

« Interdiction complète des travaux de gros œuvre juste après plusieurs mois de confinement (sensibilité accrue et période pour laquelle la majorité des domiciles sont occupés (notamment par les enfants de bas âges et les travailleurs à domicile). »

A.2.4.4.1. Réglementer les horaires (8verbatim)

- « Interdire les chantiers de nuit. C'est une nuisance énorme. »
- « Interdire les chantiers, la semaine avant 7h et après 19h et toute la journée le week-end et jours fériés, sans dérogations possibles. Idem pour les livraisons sur les chantiers. »
- « Panneaux rappelant les horaires de chantiers avec plus de restrictions horaires. »

A.2.4.4.2. Informer (2verbatim)

- « Mieux protéger les résidents des bruits de chantier, quand c'est possible. »
- « Prévenir et agir en concertation avec les riverains lors de gros chantiers. »

A.2.4.5. Entretien espaces verts/Souffleurs à feuilles (6 verbatim)

- « Interdire l'utilisation des aspirateurs / souffleurs de feuilles mortes, c'est aussi un fléau pour l'écologie. »
- « Obliger les entreprises d'entretiens de jardins à utiliser des engins silencieux (ils existent tels que les "pousses feuilles mortes") »

A.2.4.6. Activités de loisir (1 verbatim)

- « Mettre en place une réglementation plus stricte pour l'installation d'activités de loisirs bruyantes. »

A.2.4.7. Activités agricoles (2 verbatim)

- « Interdire ou restreindre les canons effaroucheurs d'oiseaux »
- « Réglementer les activités agricoles et forestières en milieu rural »

A.2.4.8. Activités industrielles (5 verbatim)

- « Donner des moyens aux particulier de signaler et faire respecter l'arrêt des activités bruyantes la nuit par les industriels. »
- « Interdire les éoliennes près des habitations. » (2)
- « Interdire les publicités sonores dans les grandes surfaces (alimentaires, bricolage). »
- « Interdire les pseudo garagistes et fermer les garages dans les zones d'habitations. »

A.2.5. Bruit dans l'habitat (34 verbatim)

- « L'insonorisation des appartements m'apparaît majeure. »
- « Pour ma part, un déménagement car c'est tout l'immeuble qui est mal insonorisé. »
- « En moyenne, meilleur isolement acoustique des bâtiments tant vis-à-vis de l'extérieur que de l'intérieur, mais surtout des exigences minimales égales à celles d'aujourd'hui, et des exigences supplémentaires en fonction du contexte, notamment en vue d'une mixité des quartiers (repos/travail/loisirs). »
- « D'une manière générale, il est clair que le traitement acoustique des bâtiments est très mauvais, pour ne pas dire inexistant. Et les rénovations ne s'attachent qu'à la thermique, c'est dommage. Nerveusement »
- « Cela ne sert à rien de construire des appartements avec des fenêtres anti-bruit et de mettre des murs en plâtres. »
- « Limiter la densification : les normes acoustiques existent mais sont très peu respectés soit pour des raisons économiques soit pour des raisons de formation et il est très difficile de faire valoir ses droits simplement. »
- « Rester enfermer dans sa maison puisque nous avons fait des travaux d'isolation des menuiseries ! efficace pour l'hiver mais bien moins pour l'été puisque nous voulons aussi profiter un peu de cette extérieure et répondre aux règles de ventilation des logements ! »
- « Des services professionnels et non le recours d'étranges intervenants dont un prétendu médiateur et un soi-disant expert affublé de l'oreille lambda et adoubé par la compagnie d'assurance par exemple... »

A.2.5.1. Améliorer/Mieux isoler (8 verbatim)

- « Améliorer l'isolation acoustique des bâtiments »
- « Mieux isoler les logements »
- « Avoir un habitat bien isolé au moins les pièces dédiées au repos. »
- « Concevoir des immeubles de logements en allant au-delà de la réglementation acoustique. »

- « Isoler dès la construction. »
- « Isoler les appartements pour les bruits de voisinage. »
- « Isolation combles au-dessus de mon appartement. »
- « Remplacer les fenêtres pour améliorer l'isolation au bruits routier »
- « Isolation des gaines et conduits de salle de bain (aération, etc.) où se propagent facilement les conversations et les bruits de salle de bain. »

A.2.5.2. Obligation de faire (6 Verbatim)

- « Obligation de réaliser des travaux d'isolation phonique »
- « Obliger les propriétaires (publics ou privés) à isoler les fenêtres au-delà de tant de décibel»
- « Obligation des propriétaires de rénover les logements qu'ils proposent à la location. Pour moi un logement qui ne permet pas une isolation acoustique (et thermique mais c'est un autre débat) d'excellente qualité devrait voir son loyer diminué. »
- « Rendre obligatoire de façon effective un niveau d'isolation acoustique minimal pour pouvoir mettre en location un logement, par exemple, ou a minima la fourniture d'un diagnostic acoustique aux futurs locataires AVANT signature du bail, avec des informations sur ce sujet dès la publication de l'annonce (sur la même idée que les DPE pour la classe énergétique). »
- « Obliger les bailleurs/syndics à améliorer l'isolation des immeubles pour atteindre les normes actuelles. » (2)

A.2.5.3. Isoler les logements anciens (7 verbatim)

- « Réglementer le bruit dans les appartements anciens »
- « Obligation de respecter des règles minimales d'isolation phonique même aux logements anciens. »
- « Améliorer l'isolation acoustique des bâtiments anciens (années 1970). »

A.2.5.4. Aides financières (5 verbatim)

- « Aides de l'Etat pour faire des diagnostics sonores de notre lieux de vie, et au-delà de certains niveaux sonores, des aides pour isoler (fenêtre double vitrage a minima). » (4)
- « Favoriser les travaux écologiques d'isolation »

A.2.6. Aménager la ville (24 verbatim)

- « Des plans d'urbanismes cohérents.
- « Créer des zones silencieuses.
- « Plus de zone piétonne. »
- « Intégrer l'évaluation d'impact potentiel de la conception urbaine sur les niveaux sonores et la santé. »
- « Suppression totale des brise essieux en agglomération. Surtout lorsqu'il y passe minimum 10.000 Véhicules par jour »

A.2.6.1. Dédensifier les villes (3 verbatim)

- « Dédensifier les villes, surtout Paris. C'est la seule possibilité pour réellement diminuer les bruits "normaux" : livraisons, passants, circulation...
- « Ne pas densifier n'importe comment les villes
- « Agir en faveur de la déconcentration de population : limiter la taille et la capacité des immeubles collectifs, inciter les entreprises à se répartir sur le territoire pour mieux répartir les habitants, inverser les courants de pensée : vivre à la ville ne devrait pas être. La solution pour trouver du travail et/ou faire partie de l'élite.

A.2.6.2. Végétaliser les villes (8 verbatim)

- « Augmenter les zones vertes en villes, permettant aux animaux d'y trouver des espaces de vie. »
- « Végétaliser d'avantage les rues »
- « Végétaliser les villes »
- « Plus de végétation haute »
- « Plus d'espaces verts pour atténuer les bruits (et la chaleur en été accessoirement). »

« C'est psychologique seulement vis à vis du bruit, mais végétaliser la ville ça permettrait de limiter la perception de ces bruits. »

« Verdir les villes. »

« Aménagement de petits espaces verts autour de chaque lieu d'habitation. »

A.2.6.3. Planifier (8 verbatim)

« Réelle stratégie d'urbanisme (construction de logements pensée en fonction des sources sonores, chambres à coucher en façade silencieuse, préservation de l'environnement de ces façades silencieuses dans le temps, etc.). »

« Penser d'un point de vue globale et inclure des design d'expérience d'usage avant l'élaboration de l'habitat. »

« Repenser la place de la voiture en ville. »

« Gérer le plan de déplacement urbain des petites communes. »

« Lutter contre le trafic de transit avec des plans de circulation efficaces »

« Dévier le trafic automobile de transit vers des axes plus adaptés et mieux aménagés pour le bruit. »

« Augmenter les déplacements vélos en créant des parkings sécurisés pour eux et de vraies pistes cyclables. »

« Arrêter de mélanger les habitats et les usines. »

A.2.7. Cas de Paris (21 verbatim)

« Réduire la vitesse à 35 km/h dans Paris pour une conduite apaisée, ou généraliser l'usage de TRÈS PETITS véhicules, électriques ou thermiques, plus conviviaux et pratiques que les transports en commun. »

« Mettre des affichages de sensibilisation aux portes de Paris pour décélération. »

« Parkings gratuits aux banlieues avec bus vers Paris pour éviter l'entrée d'une population trop importante vers Paris. »

A.2.7.1. Interdire/Limiter les véhicules (9 verbatim)

A.2.7.1.1. PL/VL (5 verbatim)

« Sortir les voitures de Paris » (3)

« Interdire les cars de tourisme dans Paris. Polluants et bruyants. »

« Limiter l'accès aux voitures dans Paris entre certaines heures, ou faire des circulations alternées selon les plaques de voiture »

A.2.7.1.2. Motos (3 verbatim)

« Interdire les grosses motos ostentatoirement bruyantes et les scooters à sonorités déchirantes et agressives. Ce sera difficile car là aussi les lobbies de utilisateurs sont puissants (et redoutés de la mairie de Paris) »

« J'habite Paris, j'en entends certains alors qu'ils ne sont même plus dans mon arrondissement ! »

« Interdire certaines voitures/motos/scooters qui émettent du bruit au-delà d'un certain seuil de décibels. »

« Limiter le nombre de livreurs en scooter ou à moto dans Paris. »

A.2.7.1.3. Avertisseurs sonores

« Demander aussi à la police de ne pas mettre la sirène pour rien (les boulevards étaient déserts pendant le confinement et on les entendait quand même!), ou bien réduire le volume de leurs sirènes (c'est fou comme on les entend même très loin, et de près c'est limite agressif). »

A.2.7.2. Bruit des avions

« Réduire le nombre de vol des hélicoptères parisiens »

A.2.7.3. Bruit d'activités (7 verbatim)

A.2.7.3.1. Bars/restaurants (2 verbatim)

« Ne pas autoriser des bars de 3m47 de large (magnum bar) dans une rue bruyante du fait de la circulation (Fg Poissonnière) à ouvrir jusqu'à 2h du matin et à étendre ses terrasses, permettre des pistes de danse, ouverture le dimanche... »

« Lutter contre la mono-activité des établissements vendant de l'alcool pour réduire les attroupements des clients : plusieurs centaines de bars et établissements de nuits dans ma rue et les rues environnantes (11^e arrondissement de Paris). Éviter de voir rouvrir ces établissements jusqu'à 2 heures du matin et même 6 heures du matin pour certains le week-end (sauf avec un encadrement sérieux et des responsables d'établissement respectueux du voisinage). »

A.2.7.3.2. Occupation de l'espace public (4 verbatim)

« Interdire par la Police comme il se doit légalement le bruit jusqu'à 3 à 5h du matin même en semaine sur les bords de Seine square Tino Rossi des centaines de personnes : sanctionner ceux qui utilisent des sonos pour la musique. »

« Réguler la fréquentation des berges »

« Arrêter d'encourager les pique-niques et squats de l'espace public. »

« Intervention des "brigades" mises en place par la mairie de Paris mais peu présentes pour informer, modérer et verbaliser les nuisances que la police intervienne pour empêcher les incivilités des gens pendant la nuit et le soir tard.

« Réglementer la pratique des boulistes à Paris sur les zones en libre accès. »

Annexe 3 : analyse qualitative (exposé des verbatim Q13)

Q13- Pensez-vous pouvoir agir personnellement pour améliorer l'environnement sonore ? Si oui, comment ?

A.3.1. Reconnaître la gêne auprès des responsables politiques et judiciaires

A.3.1.1. Agir personnellement en écrivant aux élus ou en portant plainte

- « Agir auprès de mes élus locaux, régionaux, nationaux. »
- « Collaboration avec les élus locaux pour améliorer la vie en collectivité. »
- « Intervenir auprès des instances concernées (maire, sous-préfet) pour obtenir la modération des bruits existants. »
- « En continuant à écrire aux élus régionaux et état pour dénoncer cette situation et le manque de volonté de la RATP à limiter l'impact des nuisances sonores subies. »
- « Par un harcèlement constant auprès des collectivités pour qu'elles mettent en application les mesures nécessaires et indispensables pour la réduction des bruits de nuisance (mur antibruit par exemple). »
- « Courrier aux élus en tant que citoyen responsable. »
- « J'alerte mon maire sur les nuisances sonores de l'A3 afin qu'il sollicite auprès de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de "son plan de relance pour un territoire durable équilibré et résilient" d'enfin construire un mur anti bruit à Aulnay (réclamé depuis des années par les riverains) ou au moins mettre un revêtement spécial sur l'A3. »
- « J'ai fait un courrier au maire concernant des personnes très bruyantes aux pratiques discutables. »
- « Saisir la mairie de Paris des nuisances sonores que je subies. »
- « En écrivant régulièrement aux responsables de Monoprix-Sablons pour demander le respect des horaires de livraisons, de diminuer le niveau sonore de leurs condensateurs, tout en essayant de sensibiliser la Mairie afin qu'elle agisse pour les réduire. »
- « Démarche auprès de la police municipale / gendarmerie. »
- « Lorsque le Maire me répond, il n'hésite pas à mentir et à m'écrire comme si j'étais un attardé mental ou un débile profond... »
- « Signalement d'un trafic routier camions sur une route non adaptée. »
- « Porter plainte auprès des services de la ville. » (4)

A.3.1.1.1. Agir personnellement en lançant une procédure judiciaire

- « En lançant une procédure juridique. »
- « En faisant une action judiciaire contre le voisin du dessus mais c'est long et ça coûte anormalement cher. »
- « Signaler systématiquement tout manquement des restaurateurs à la réglementation. »
- « Attaque en justice du bar. »
- « Porter plainte et aller en justice le cas échéant contre la mairie qui accorde des droits de terrasse disproportionnés par rapport à l'environnement de ses administrés et contre le propriétaire du bar, pour trouble de voisinage. »
- « Dépôt de plaintes contre usine bruyante. »

A.3.1.1.2. Agir personnellement en objectivant la gêne

- « Nous faisons des tests au sonomètre et nous sollicitons l'aide de partenaires et de voisins afin de réduire les bruits des équipement (VMC, PAC). Nous demandons aux voisins bruyants de mettre en place des solutions de réduction de bruits. »
- « Constat d'huissier - relevé acoustique. »

A.3.2. Les bruits des transports

A.3.2.1. Agir personnellement en réduisant l'usage de la voiture

« Limiter l'usage de la voiture. » (14)

« Utiliser moins souvent mon véhicule. » (4)

« Moins se déplacer en voiture le we, préférer les transports en commun. »

« Faire plus souvent les courses en moindre quantité pour ne pas avoir à prendre la voiture. »

« Pour les rares utilisations de la voiture, voiture légère réduisant les bruits de roulement. »

« J'ai décidé de ne louer que des véhicules électriques quand j'ai vraiment besoin ponctuellement d'une voiture. »

« En regroupant mes déplacements : exemple je ne sors ma voiture qu'une fois pour faire une série de choses : aller chez le médecin, enchaîner par la pharmacie, poster mon courrier, etc. »

A.3.2.2. Agir personnellement en limitant mes déplacements

« Télétravailler » (28)

« Réduire mes déplacements. » (4)

« Par le télétravail qui me conduirait à moins prendre les transports donc indirectement à moins produire de bruit. »

« Contribuer à la baisse du trafic en augmentant la proportion du temps où je fais du télétravail (passer de 1 Jour/ semaine à 2 ou 3 ?)

« En travaillant chez moi, en limitant mes déplacements. »

« Le télétravail à 1 ou 2 jours/semaine. »

« En étant éco responsable et en télétravail. »

« Se faire livrer les courses. »

A.3.2.3. Agir personnellement utilisant des « mobilités douces »

A.3.2.3.1. Vélo et marche à pied

« En circulant à vélo au quotidien. » (65)

« Je me déplace à vélo et à pied dès que possible. » (24)

« Utilisation des modes doux pour me déplacer. » (11)

« Trajets domicile / travail / école en vélo pour toute la famille (comme c'est le cas depuis toujours !) » (8)

« Achat d'un vélo. » (4)

« Absence d'utilisation de la voiture, marche à pied privilégiée. » (8)

« En privilégiant le vélo à la voiture. » (4)

« Utilisation du vélo ou des modes de circulations alternatifs (trottinettes, etc.). » (4)

« Utilisation d'un vélo et d'une moto électrique pour ma mobilité du quotidien. »

« Privilégier les transports « doux », être vigilant à réduire de manière générale son impact sonore. »

« Je le fais déjà depuis plusieurs années, je me déplace le plus possible à pieds. J'utilise mon véhicule que le week-end pour faire des courses car peu d'autres possibilités. »

« Je le fais déjà en me déplaçant en vélo, pied, transports en commun. »

« Utilisation d'un vélo et d'une moto électrique pour ma mobilité du quotidien. »

« Privilégier le vélo quand j'en ai la possibilité. »

A.3.2.3.2. Véhicule électrique

« Acheter une voiture électrique. »

« Achat envisagé d'une voiture écologique à faible bruit. »

« J'ai prévu de changer de véhicule pour un moins bruyant et moins polluant. »

« Seul moi je pourrais me déplacer plus à vélo, mais j'apprécierais que mon environnement de piste cyclable soit plus calme (le bruit ambiant de la circulation est stressant pour moi). »

« Plus de trajets à vélo plutôt qu'en voiture. »

A.3.2.3.3. Modes de transports collectifs

« Utilisation des modes collectifs pour me déplacer. » (11)

« En me déplaçant uniquement à vélo ou en petite citadine électrique en autopartage (ou métro). » (2)

« Je me déplace uniquement en transport en commun. » (2)

« Utiliser les services de vélos en libre-service. »

« Développer le covoiturage. »

« Ne plus prendre la voiture si l'offre de transport en commun le permet (qualité, régularité, fréquence, gratuité). »

« Favoriser transports en commun. »

« Je prends les transports en commun et je marche. »

« Développer les transports en commun. »

« Je fais du co-voiturage avec mon conjoint pour me rendre sur mon lieu de travail. »

« Plus de trajets en transport en commun plutôt qu'en voiture. »

« Me déplaçant dans des transports publics. »

« Privilégier le train pour les longues distances. »

A.3.2.4. Agir personnellement en réduisant la vitesse

« Conduite douce en ville. » (2)

« Réduire ma vitesse en voiture. » (2)

« Réduire ma vitesse près des habitations. »

« En demandant que soit respectée la limitation de vitesse (zone 30 alors que la plupart sont à 90 et au-delà). »

« J'essaie de prendre ma voiture le moins possible, je respecte les limitations surtout les zones 30 car en conduisant plus vite on fait plus de bruit. »

« J'évite au maximum l'usage des véhicules, j'ai réduit ma vitesse. »

A.3.2.5. Agir personnellement en réduisant l'usage de l'avion

« Ne plus prendre l'avion. »

« En refusant de prendre l'avion. »

« En ne prenant l'avion qu'exceptionnellement pour des trajets qui ne se font pas autrement. »

« Volonté de réduire encore plus mes quelques trajets annuels en avion. »

« Limiter mes déplacements en avion. »

« Je prends peu l'avion. »

A.3.3. Les bruits dans l'habitat

A.3.3.1. Agir personnellement en réduisant mes propres bruits au domicile

A.3.3.1.1. Agir sur les comportements

« Respecter le voisinage dans notre mode de vie (attitude que l'on avait déjà avant). » (2)

« Je fais extrêmement attention à ne pas faire de bruit dans mon domicile. »

« En faisant attention à réduire le son de ma voix. »

« Parler moins fort en extérieur. »

« Parler moins fort. »

« En parlant moins fort le soir. »

« J'essaie d'être discret si j'ai une conversation téléphonique en public, voir je me mets à l'écart, la sonnerie de mon téléphone est coupée. »

« Mon épouse et moi-même étant tous les deux en télétravail utilisation de casques pour réduire les sons des conversations aussi bien entre nous que vis-à-vis du voisinage. »

« Je ne gêne pas mes voisins avec des émissions sonores importantes, je marche pied nu chez moi ainsi que le reste de ma famille. »

« J'ôte mes chaussures dès l'entrée dans l'appartement quelle que soit l'heure. »

« Ne pas claquer les portes. Ouvrir les volets et les fermer sans bruit. »

- « Le bon sens et le respect du voisinage. »
- « Je prends soin de ne pas troubler la tranquillité de mes voisins (ex : achat d'un ballon en mousse pour jouer au basket pendant le confinement). »
- « Ne pas crier quand je suis sur une plage. »

A.3.3.1.2. Agir sur les équipements électroniques de la maison

- « Ne pas mettre le volume de la TV ou musique trop haut. » (11)
- « Réduire le bruit des appareils électroniques. » (3)
- « Fermer les fenêtres pour masquer le son de la télévision. »
- « Attention au bruit de musique et télé. Écoute avec un casque systématique. Je me suis rendu compte à quel point c'était un poison le bruit. »
- « Acheter des appareils à niveau sonore très bas (mais parfois difficile à trouver notamment pour le bricolage et les appareils ménagers). »
- « Aménagement de l'appartement et du mobilier avec des systèmes antibruit. (ex : patins sous les pieds de chaise, tapis). »
- « Je fais déjà attention : patins ajoutés sous les chaises, éviter claquements de portes, etc. »
- « Diminuer la superposition de bruits comme la télé en fond sonore si on ne la regarde pas, choisir des appareils moins sonores ou mieux les isoler (frigo, machine à laver le linge ou la vaisselle). »
- « Dans mon logement, je limite l'impact de mes activités sur le voisinage. »
- « Je joue de mon piano numérique branché sur un casque. »

A.3.3.1.3. Agir l'usage ou le choix des outils de bricolage / jardinage

- « Engins de jardinage électriques. » (2)
- « Choisir des outils moins bruyants. » (2)
- « Recherche de matériel silencieux. » (2)
- « Pas de bricolage bruyant. »
- « Capoter les engins. »
- « En réduisant autant que faire se peut l'usage d'outillage motorisé et en promouvant l'usage de l'outillage manuel. »
- « J'essaye d'utiliser le moins de machines possibles pour le jardin : faucher au lieu de tondre. »
- « Jardiner avec des outils manuels. »
- « Recherche de solutions alternatives quand cela est possible pour les activités bruyantes. »

A.3.3.1.4. Agir sur les horaires

- « En faisant respecter les heures et niveaux sonores autorisés par arrêté municipal. »
- « Continuer à respecter les horaires du cahier des charges de la commune concernant l'utilisation des outils de jardinage. »
- « En demandant au Syndic de mieux faire respecter le Règlement de Copropriété. Mais il n'a pas de pouvoir de police ce qui est regrettable. »
- « En limitant le bruit à des horaires "décentes". »
- « Faire attention à réduire le son de la radio ou du téléviseur selon les heures d'écoute. »
- « Réduire le volume des appareils domestiques, notamment aux heures tardives. »
- « Respect des horaires légaux d'utilisation d'engins de bricolage et jardinage. » (7)
- « Je peux aussi faire attention dans mon logement ou sur mon balcon à réduire les bruits de mobilier, de pas, de travaux le matin et le soir. »
- « Faire attention aux horaires lorsque je pratique des activités bruyantes (tondeuse par exemple). »
- « Discrétion et plages horaires de bruits réduites et en journée. »
- « Et en prenant garde de ne pas déranger mes voisins (ne pas passer l'aspirateur ou mettre une machine le soir ou tôt le matin). »
- « Bien contrôler les horaires (aspirateur, etc.). »
- « J'utilise le balai au lieu de l'aspirateur... en fonction de l'heure pour faire moins de bruit. »
- « En demandant à mes voisins de respecter les plages horaires sans bruit de matériels de jardin ou de bricolage en cas d'abus. »

« Avant tout en continuant d'avoir un comportement exemplaire (notamment respect stricte des horaires pour des activités bruyantes). »

A.3.3.2. Agir personnellement en réalisant des travaux d'isolation

« Tenter d'isoler mon logement. » (8)

« Nous protéger, nous isoler des Autres car nous avons essayé pas mal de choses : la communication, des échanges avec le Maire, la recherche de témoins gênés par les mêmes bruits que nous, l'appel et le soutien de l'AABV mais en vain. Nous vivons mal et ne sommes pas sereins alors que notre environnement est propice à une quiétude pour chacun. »

« Avoir un appartement plus grand pour s'isoler plus facilement. »

« Je vais changer les fenêtres de mon appartement, elles datent de plus de 10 ans (a minima). »

« Faire installer des fenêtres double vitrage. »

« Changer les fenêtres non récentes de mon logement, isoler les combles. »

« En partie payer des travaux pour les murs...pour le sol impossible d'isoler sinon faut tout refaire...et oui vendre et partir ! »

« Moi-même j'ai fait faire une isolation phonique d'un mur mitoyen ce qui permet d'améliorer mon endormissement et diminuer mon stress. »

« En montant un mur pour isoler ma propriété. »

« Je contribue à insonoriser les habitations contre le bruit (2 000 logements en 20 ans). »

A.3.3.3. Agir en déménagement

« A moyen terme, déménager mais mon appartement sera toujours soumis à cette nuisance si j'arrive à le vendre. » (6)

« En déménageant en zone moins urbaine. Peu d'espoir de régulation vu le désengagement de l'État sur tous les sujets de police et sécurité. »

« Je suis désespérée et voudrais déménager dans un endroit où je puisse dormir. »

« Déménager vers un endroit plus calme. »

A.3.4. Informer, sensibiliser, militer

A.3.4.1. Agir personnellement en faisant preuve de civisme et de respect mutuel

« En m'abstenant de faire inutilement du bruit. En ayant présent à l'esprit le souci des autres et de mon environnement. »

« Respecter les règles de savoir vivre et être attentif au bien-être de ses voisins. »

« Je fais déjà attention à mon comportement. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. »

« En étant vigilante aux perceptions du bruit de mes voisins et modifiant le cas échéant mes pratiques. »

« En y veillant au quotidien, par souci de ne pas gêner. »

« En étant respectueux du voisinage et en limitant l'utilisation de la voiture autant que possible. »

« Personnellement j'essaie de respecter les lois sur le bruit de voisinage. Je veille à faire attention, à ne pas déranger les voisins. »

« En ayant un plus grand respect pour les autres. »

« En sauvegardant mon environnement même si d'autres contraintes par ailleurs. »

« En prenant soin de réduire au maximum, les nuisances sonores ! »

« Sens civisme, claquement de porte inutile, baisse du son des appareils. »

A.3.4.2. Agir personnellement en informant, en sensibilisant les pouvoirs publics ou les auteurs de troubles

« En discutant avec voisins et collègues. Plaintes si nécessaire, voire poursuites. »

« Tenter de raisonner ma voisine. »

« Annonce dans l'immeuble et rappel du règlement intérieur de l'immeuble. »

« Rédaction de charte de vie commune. »

« Action d'information sur le coût sanitaire du bruit et les effets induits, conseil par exemple sur le capotage de systèmes bruyants. »

« Informer et proposer au voisinage de se joindre à mes démarches. »

« Dialoguer et informer pour éviter les nuisances sonores liées au voisinage. »
 « En demandant à mes voisins de respecter les plages horaires sans bruit de matériels de jardin ou de bricolage en cas d'abus. »
 « J'essaie d'informer mes voisins. »
 « Sensibiliser les voisins au bruit. » (7)
 « Communiquer avec les autres ne pas hésiter à s'exprimer en cas d'incivilités. » (3)
 « Surtout sensibiliser aux conséquences sur la santé des riverains impactés par le bruit au quotidien (enfants, personnes âgées en priorités...). »
 « Adhérente du CIDB et de l'ABBV, je ne manque pas une occasion de parler de l'impact des nuisances sonores sur la santé, de respecter le sommeil de chacun, des organismes et professionnels pouvant aider à résoudre des conflits de voisinage dus aux nuisances sonores, etc. »
 « Poursuivre mes modestes efforts actuels, face à l'inaction des instances publiques localement concernées, pour essayer de faire avancer notre dossier de réclamations, non plus seulement au plan local, mais en soulignant que l'enseigne responsable soulève quantité de nuisances anormales de voisinage dans tout notre pays, dans une grande impunité jusqu'à présent. Essayer de sensibiliser médias sur un problème qui laisse nos Instances indifférentes. »
 « En faisant part de mon mécontentement et en étant solidaire des actions menées contre le bruit. »
 « Trouver d'autres personnes gênées par les canons effaroucheurs d'oiseaux, et pouvoir échanger et trouver des solutions pour les interdire ou les restreindre. »

A.3.4.3. Agir personnellement par des actions militantes en faveur de la lutte contre le bruit

« Agir dans une association de riverains. » (16)
 « Constituer un comité de défense pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur le bruit dans l'environnement. »
 « En dénonçant le droit au calme ! Un droit bafoué par l'appât du gain. »
 « En ayant un véritable engagement politique pour la mise en place de la démocratie participative. »

A.3.4.3.1. Bruit de voisinage

« Par le biais des associations de quartiers et des pétitions. » (2)
 « Continuer à œuvrer au sein de l'Association Antibruit de Voisinage. »
 « Je vais adhérer à plusieurs associations anti bruit et essayer de porter leurs paroles, de les encourager à faire des pétitions pour faire appliquer la loi. Je suis effarée par la loi qu'un député veut faire porter sur les bruits de la campagne à porter au patrimoine. Et j'ai été ulcérée par l'émission d'Elise Lucet sur le bruit, très compatissante par rapport aux bruits d'aéroports, aux bruits dans les villes, etc. mais complètement indifférente et à charge contre les gens qui souffrent des basses-cours et autres dans les campagnes. Le paysan a installé son hangar 20 ans après la construction du lotissement, il savait que l'on était là et n'a pas à passer tout l'été à scier du bois toute la journée et le voisin au coq n'a pas acheté une ferme, il est en lotissement, qu'est-ce que c'est que ces histoires de bruits de campagne, on est une extension de la ville. »
 « Militant dans des associations locales pour relayer le message et surtout sensibiliser aux conséquences sur la santé des riverains impactés par le bruit au quotidien (enfants, personnes âgées en priorités...). »
 « Participation à mon échelle très modeste à une association " le goudron de la colère " à Paimpol pour une réhabilitation à une situation antérieure moins bruyante. »
 « En militant contre les deux-roues bruyants, militant depuis des dizaines d'années pour cette cause, nombreuses sensibilisations sous diverses formes. Dernière en date, écoute comparative d'enregistrement pendant le confinement et après. »

A.3.4.3.2. Avions

« En luttant dans les associations de défense des riverains contre le bruit et la pollution des avions. »
 « En m'impliquant dans une association de défense des populations survolées du fait de la présence d'une plateforme aérienne. »
 « En militant dans les associations contre les nuisances aériennes. »
 « En gueulant sur mes voisins et en soutenant les associations contre les nuisances aériennes. »
 « Participer à une association de défense de riverain d'aérodrome. »
 « En militant contre l'extension de Roissy avec le T4. »

« Surveiller l'aéroport et Ryanair, la légalité de leurs décisions au sein des associations de riverains. »
« Je fais partie de l'association ciel calme de Magny Les Hameaux (78114). »
« Adhésion aux associations locales, (ADNA06 par ex.). »

A.3.4.3.3. Vélos

« J'ai contacté STANOP et créé un collectif anti-bruit. Restreindre mon activité, circulation en vélo dans Paris, militer contre le bruit, création de parkings aux alentours de Paris pour limiter la circulation. »
« En continuant de militer au sein de l'association La Ville à Vélo pour promouvoir les déplacements à vélo dans la Métropole du Grand Lyon. »
« En militant dans les associations favorisant le vélo. »
« Militer dans une association pour promouvoir les déplacements actifs. »
« Militer pour une inflexion des politiques de transport de la ville. »

A.3.4.3.4. Agir en rédigeant des pétitions

« Les citoyens devraient faire une pétition à l'échelle nationale car nous souffrons trop du bruit, non seulement les normes acoustiques d'isolation des logements sont ridicules et le bruit extérieur sont trop importants, quel que soit l'endroit où je me trouve je suis agressée de manière sonore, j'ai un enfant handicapé qui souffre 100 fois plus de cette pollution sonore que moi. »
« Pétition en mairie. »
« En répondant à cette enquête, en signant des pétitions, en votant afin de faire respecter les réglementations existantes concernant les nuisances sonores. »
« Inscription de ces actions dans le PPBE départemental. »
« Je me battraï autant que possible pour faire respecter un droit au calme, et à une non-pollution par un souffle chaud et froid. C'est un manque de respect qui est trop difficile et long actuellement à faire reconnaître. J'en suis par avance, à 65 ans, au bord d'en faire une dépression. »
« Nous avons monté un collectif de riverains et avons écrit à la mairie et à la préfecture. »
« En distribuant dans mon quartier des tracts avec ces plages horaires. »

A.3.4.3.5. Agir à travers le métier exercé

« En réalisant des études acoustiques. »
« A travers mon activité professionnelle, en proposant des idées d'actions visant à faire mieux prendre conscience l'environnement sonore. »
« Adjoint au maire, en charge de l'environnement, je m'y attèle par la sensibilisation. »
« J'enseigne l'acoustique à l'ESA et je tente de sensibiliser mes étudiants à la qualité des environnements sonores. »
« Prendre part à des actions (de lobbying auprès des pouvoirs publics, ...). »

Liste des tableaux et graphiques

Graphique 1 : Répartition géographique des répondants par région.....	5
Graphique 2 : Répartition par type de lieux d'habitation	6
Graphique 3 : Répartition selon le sexe.....	6
Graphique 4 : Description de la population selon l'âge des répondants	7
Graphique 5 : Répartition selon le statut d'habitation	7
Graphique 6 : Répartition selon la composition des ménages	8
Graphique 7 : Répartition selon la catégorie socio-professionnelle d'appartenance	8
Graphique 8 : Situation professionnelle pendant le confinement pour les personnes en activité	9
Graphique 9 : Répartition selon le type de logement occupé	9
Graphique 10 : Répartition des logements selon la possession ou non d'un espace extérieur	10
Graphique 11 : Répartition selon la superficie du logement	10
Graphique 12 : répartition selon la durée d'habitation dans le logement	11
Graphique 13 : Satisfaction par rapport au logement	11
Graphique 14 : L'isolation acoustique du logement	12
Graphique 15 : Perception du bruit des transports avant le confinement.....	15
Graphique 16 : Présence des bruits des transports pendant le confinement	14
Graphique 17 : Présence des bruits des transports après le confinement.....	14
Graphique 18 : Présence des bruits d'activités avant le confinement	16
Graphique 19 : Présence des bruits d'activités pendant le confinement.....	16
Graphique 20 : Présence des bruits d'activités après le confinement.....	17
Graphique 21 : Présence des bruits domestiques avant le confinement	18
Graphique 22 : Présence des bruits domestiques pendant le confinement.....	19
Graphique 23 : Présence des bruits domestiques après le confinement	19
Graphique 24 : Présence des bruits des animaux avant le confinement.....	20
Graphique 25 : Perception du bruit des animaux pendant le confinement	21
Graphique 26 : Perception du bruit des animaux après le confinement.....	21
Graphique 27 : Modifications des habitudes pendant le confinement	22
Graphique 28 : Les effets bénéfiques du bruit ressentis sur la santé.....	23
Graphique 29 : Les effets néfastes du bruit ressentis sur la santé	24
Graphique 30 : Les changements envisagés après le confinement	25
Graphique 31 : Sensibilité au bruit avant le confinement	26
Graphique 32 : Gêne face au bruit au domicile avant le confinement	26
Graphique 33 : La sensibilité au bruit après le confinement	27
Graphique 34 : Répartition de la gêne selon les sources de bruit après le confinement	28
Graphique 35 : Répartition de la gêne due au trafic routier après le confinement	29
Graphique 36 : répartition de la gêne due aux bruits de voisinage après le confinement	29
Graphique 37 : Les acteurs – clés pour impulser en priorité des changements	43
Graphique 38 : Répartition des répondants selon les actions individuelles envisagées	44
Tableau 1 : Présence des bruits des transports : avant, pendant et après le confinement.....	13
Tableau 2 : Présence des bruits des activités : avant, pendant et après le confinement.....	15
Tableau 3 : Présence des bruits des activités domestiques : avant, pendant et après le confinement	18
Tableau 4 : Présence des bruits des animaux : avant, pendant et après le confinement.....	20
Tableau 5 : Évolution de la sensibilité avant et après le confinement	27
Tableau 6 : Fréquence de la gêne au domicile en fonction de la perception de l'environnement sonore après confinement	28

www.bruit.fr

contact@cidb.org

Tél. : +33 (0)1 47 64 64 64

Fax : +33 (0)1 47 64 64 63

12/14, rue Jules Bourdais
75017 Paris - France

Siret: 313 296 717 000 33
Association la loi de 1901
reconnue d'utilité publique

